



Bulletin Officiel

N°6329 Mardi 06 Avril 2021

www.cmf.tn26^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE	2
RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES AGO	3-5
TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDES SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19	6

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE -TUNIS RE-	7
--	---

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRE S

UNION DE FACTORING	8
BH LEASING	9-10

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

UNION DE FACTORING	11-12
BH LEASING	13-15

INFORMATIONS POST AGO

CARTHAGE CEMENT	16-22
-----------------	-------

ANNEXE I

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

ANNEXE II

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (*mise à jour en date du 31/03/2021*)

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2020

- UBCI
- COMAR

ANNEXE IV

SITUATIONS ANNUELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2020

- FCPR PHENICIA FUND
- UBCI FCP CEA
- FCP HELION ACTIONS PROACTIF
- FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

COMMUNIQUÉ DU CMF

RAPPEL AUX SOCIÉTÉS ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse qu'en vertu des dispositions de l'article 21 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier¹, elles sont tenues, de déposer, au Conseil du Marché Financier et à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, ou de leur adresser des indicateurs d'activité fixés selon les secteurs, par règlement du Conseil du Marché Financier, et ce, au plus tard vingt jours après la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable.

Lesdites sociétés doivent procéder à la publication desdits indicateurs trimestriels au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis.

Ces indicateurs doivent être établis conformément aux dispositions de l'article 44 bis du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne² et aux indicateurs fixés par secteur à l'annexe 11 de ce même règlement.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées en communiquant au CMF, sur support papier et magnétique (format Word) suivant le modèle annexé au présent communiqué, leurs indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre de l'exercice comptable 2021, au plus tard le 20 Avril 2021.

AVIS DES SOCIÉTÉS				
INDICATEURS D'ACTIVITÉ TRIMESTRIELS				
SOCIÉTÉ.....				
Siège social :				
La sociétépublie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au x ^{ème} trimestre				
Indicateurs :				
Trimestre de l'exercice comptable N	Trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Du début de l'exercice comptable N à la fin du trimestre	Du début de l'exercice comptable N-1 à la fin du trimestre correspondant de l'exercice comptable N-1	Exercice comptable N-1
Commentaires				
<ul style="list-style-type: none"> - bases retenues pour leur élaboration ; - justifications des estimations retenues pour la détermination de certains indicateurs ; - exposé des faits saillants ayant marqué l'activité de la société au cours de la période considérée et leur incidence sur la situation financière de la société et des entreprises qu'elle contrôle ; - justifications des éventuels écarts par rapport aux prévisions déjà publiées ; - informations sur les risques encourus par la société selon son secteur d'activité. 				
Si les indicateurs publiés ont fait l'objet d'une vérification de la part de professionnels indépendants, il y a lieu de le mentionner et de publier l'avis complet de ces professionnels.				
La société peut publier d'autres indicateurs spécifiques à son activité, en plus de ceux mentionnés à l'annexe 11 du règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne, à condition de : <ul style="list-style-type: none"> - définir clairement ces indicateurs, au cas où ils ne relèvent pas de définition strictement comptable selon le référentiel comptable tunisien. Ainsi, tout retraitement pour déterminer de tels indicateurs doit être décrit avec publication des montants tels que retraités, comparé à la même période de l'exercice comptable précédent ; - justifier leur choix et d'expliquer leur portée ; - les utiliser de manière continue et ne pas se limiter à les publier dans le souci de donner l'image la plus favorable sur la période considérée. 				
La société doit fournir des informations sur les indicateurs ayant servi de base pour le calcul du loyer au cas où : <ul style="list-style-type: none"> - elle sous-traite ou loue la totalité ou le principal de son activité à des tiers ; - elle exploite des unités louées auprès de tiers. 				

2021 - AC - 025

¹ Telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.

² Tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre des finances du 17 novembre 2000 et modifié par les arrêtés du Ministre des finances du 7 avril 2001, du 24 septembre 2005, du 12 juillet 2006, du 17 septembre 2008 et du 16 octobre 2009.

COMMUNIQUÉ DU CMF

**RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV
A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

2021 - AC - 010

COMMUNIQUÉ DU CMF

**TRAITEMENT COMPTABLE DES MODIFICATIONS DES FINANCEMENTS ACCORDÉS
SUITE A LA PANDEMIE DE COVID 19**

Compte tenu des conséquences économiques de la pandémie de COVID 19, le Conseil du Marché Financier se mobilise pour accompagner les sociétés, afin de faire face à l'éventuelle complexité liée à la mise en œuvre de la réglementation sur l'information financière.

Dans ce cadre, et en concertation avec le Conseil National de la Comptabilité, le Conseil du Marché Financier, attire l'attention des institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016), sur la nécessité de prise en compte des implications comptables, des décisions de soutien prises par les autorités publiques en faveur des ménages et des entreprises afin de faire face aux conséquences économiques engendrées par la pandémie de COVID 19.

Il est à rappeler que le comité auxiliaire au Conseil National de la comptabilité, créé par le président dudit conseil, saisi sur la question relative au traitement comptable des modifications des flux de trésorerie contractuels des financements accordés par les institutions financières (banques et établissements financiers régis par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016) et des institutions de micro finance (IMF sous forme de sociétés anonymes régies par le décret-loi n°2011-117 du 5 novembre 2011 tel que modifié par la loi n°2014-46 du 24 juillet 2014), a émis un avis portant sur le traitement comptable susvisé.

Les institutions financières sus-indiquées sont, de ce fait, appelées à se conformer aux dispositions de l'avis du Conseil National de la Comptabilité n°2020-A du 30 décembre 2020, portant sur le traitement comptable des modifications des financements accordés aux bénéficiaires suite à la pandémie de COVID 19.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE SPECIALE

Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re »

Siège social : 12 Avenue DU JAPON MONTPLAISIR - 1002 TUNIS

Les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance « Tunis Re » sont convoqués à l'Assemblée Générale Spéciale qui aura lieu le Jeudi 15 Avril 2021 à 09H00, à l'Institut Arabe Des Chefs D'entreprises « IACE » Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Election d'un membre au Conseil d'Administration pour représenter les petits porteurs pour la période 2021, 2022 & 2023.

2021- AS -0248

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

Messieurs les actionnaires de la Société Union de Factoring “**UNIFACTOR**” sont convoqués à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le Vendredi 30 Avril 2021 à 10 Heures au siège de la Société sis à Ennour Building Centre Urbain Nord Tunis (6ème Etage) à l’effet de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du Conseil d’Administration et des commissaires aux comptes relatifs à l’exercice 2020.
2. Examen et approbation des états financiers relatifs à l’exercice 2020.
3. Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les opérations visées par l’article 200 et suivants du CSC et de l'article 62 et suivants de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers.
4. Quitus aux administrateurs.
5. Ratification de la Cooptation d’un Administrateur
6. Fixation des jetons de présence au titre de l’exercice 2020.
7. Fixation de la rémunération des membres du comité exécutif de crédit, du comité permanent d’audit Interne et du Comité de Risques au titre de l’exercice 2020
8. Affectation de résultats.
9. Questions diverses.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la Société et ce durant le délai légal.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

BH LEASING

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène

Les actionnaires de la société de BH LEASING sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le Mardi 27 Avril 2021 à 12h** au siège de la société sis au Centre Urbain Nord, et vu les circonstances liées à la pandémie covid-19, **la réunion sera tenue à distance**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire relatif à l'activité de l'exercice 2020,
2. Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2020 et approbation des conventions mentionnées dans le rapport spécial,
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2020,
4. Affectation des Résultats 2020,
5. Quitus aux Administrateurs,
6. Nomination d'un nouvel administrateur indépendant,
7. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes,
8. Nomination d'un Co-commissaire aux comptes,
9. Fixation du montant des Jetons de présence et rémunération des Comités pour l'exercice 2020,
10. Emission d'emprunts obligataires et/ou subordonnés,
11. Pouvoirs.

Les documents relatifs à cette Assemblée, sont consultables et téléchargeables sur le site web de la société: www.bhleasing.com.tn

A cet effet Les actionnaires sont invités à privilégier leurs participations via un vote par correspondance adressé par lettre recommandée avec accusé de réception (signature légalisée) ou par courrier électronique avant le 20/04/2021 sur l'adresse mail suivante : ml@bhleasing.com.tn, ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée ou au représentant des petits porteurs.

Par ailleurs Les actionnaires peuvent adresser via mail, à l'adresse thouraya.mzoughi@bhleasing.com.tn toute question et/ou observation adressée au Président de l'assemblée ou aux commissaires aux comptes relatives aux points inscrits à l'ordre du jour avant le 23/04/2021.

Les actionnaires qui souhaitent participer à la réunion de l'assemblée général en Visio- conférence sont invités à communiquer leurs adresses Mails pour pouvoir recevoir des invitations et ce au plus tard le 22/04/2021 à l'adresse suivante : hatem.habbachi@bhleasing.com.tn

NB : les votes reçus par correspondance feront office d'émargement de la feuille de présence.

2021- AS -0250

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

UNION DE FACTORING

Siège social : Ennour Building Centre Urbain Nord 1004

Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2021.

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du **Conseil d'Administration** et des **Commissaires aux Comptes**, approuve le rapport du **Conseil d'Administration** ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2020 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des **Commissaires aux comptes** établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des sociétés Commerciales et l'article 62 de la loi 2016-48, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la cooptation, par le **Conseil d'Administration** lors de sa réunion du 9 Juillet 2020, de Monsieur **Ahmed RJIBA** en tant que **membre du Conseil d'Administration** en remplacement de Monsieur **Abdelwahed GOUIDER**, démissionnaire, et ce, pour un mandat allant jusqu'à **l'Assemblée Générale Ordinaire** qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'allouer au **Conseil d'Administration** une enveloppe d'un montant égal à, nets d'impôts, au titre de jetons de présence de l'exercice 2020

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale, décide d'allouer au titre de l'année 2020 une enveloppe nette de **nets d'impôt** pour les membres du Comité Exécutif de Crédit, du Comité d'Audit Interne et du Comité des Risques.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Septième résolution :

L'Assemblée Générale approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par le **Conseil d'Administration** et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2020 à **1 Dinars** par action soit **20%** du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales soit au plus tard le 30 Juin 2021.

Bénéfices de l'exercice 2020	4 150 415,943
Résultats Reportés 2019	2 592 706,508
Résultats distribuables	6 743 122,451
Réserves légales 5%	-
Reliquat (1)	6 743 122,451
Réserves pour réinvestissements Exonérés 2020	- 2 460 000,000
Reliquat-(2)	4 283 122,451
Réserves pour Fonds social	- 50 000,000
Dividendes (20%)	- 3 000 000,000
Résultats reportés 2020	1 233 122,451

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Huitième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

BH LEASING
(Ex MODERN LEASING)

Siège social : Rue Zohra Faiza – Immeuble BH ASSURANCE
Centre Urbain Nord-1082 Tunis Mahrajène

Projet de résolutions de la BH LEASING à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 27 avril 2021.

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture du rapport général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2020 approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, et après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020, approuve les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des Sociétés Commerciales et de l'article 62 de la loi 48-2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Troisième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle décide d'affecter la perte constatée de l'exercice 2020 comme suit :

En Dinars Tunisiens

Désignation	Montant
Résultat de l'exercice	-513134,819
Résultat reporté 2019	-11335799,670
Report à nouveau	-11848934,489

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration au titre de leur gestion afférente à l'exercice 2020.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur..... en tant qu'administrateur indépendant et président du comité des risques, pour une durée de trois ans, son mandat expire, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Le nouvel administrateur déclare accepter ces fonctions et déclare en outre n'être frappé d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès et l'exercice de ces fonctions conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat du Commissaire aux Comptes, Cabinet **PROAUDIT** de Monsieur Tarek ZAHAF pour une durée de trois ans pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

Cette résolution est adoptée à

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer en qualité de Co-Commissaire aux Comptes le Cabinet « » de Mr et ce, pour une période de trois ans expirant lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

Le nouveau Commissaire aux comptes déclare accepter ces fonctions

Cette résolution est adoptée à

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2020 à un montant forfaitaire annuel net de **3750**Dinars par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe la rémunération du Comité Permanent d'Audit, du Comité des Risques et du Comité Supérieur de financement au titre de l'exercice 2020 à un montant forfaitaire annuel net de **3750** Dinars par administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Dixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire autorise l'émission par la Société Modern Leasing d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de **50 Millions de Dinars (50.000.000 DT)**, dans un délai de 3 ans, et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

Onzième Résolution :

Pour l'accomplissement des formalités de dépôt, de publications légales et autres, tous pouvoirs sont donnés au représentant légal ou son mandataire conformément à la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

2021- AS -0252

AVIS DES SOCIÉTÉS

INFORMATIONS POST AGO

Carthage Cement

Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique,
Lot HSC 1-4-3, Les Jardins du Lac, Les Berges du Lac II, 1053 Tunis.

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 mars 2021, la société Carthage Cement publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres,
- ♦ La liste des membres du Conseil d'administration.

1. Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION : Ratification des modalités et des délais de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'assemblée générale ordinaire ratifie, sans réserves aucunes, les délais et les modalités de sa convocation, déclare qu'elle est régulièrement convoquée et en donne en tant que de besoin, décharge au Président du Conseil de toute responsabilité y afférente.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

2ème RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020

Après lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2020 ainsi que les explications données au cours de la séance, l'assemblée générale ordinaire approuve ledit rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

3ème RESOLUTION : Approbation des opérations prévues par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales

Après lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes concernant les conventions réglementées par les articles 200 et suivant et 475 du Code des Sociétés Commerciales, L'assemblée générale ordinaire donne acte au conseil d'administration et aux commissaires aux comptes de ce qui lui a été rendu compte et approuve toutes les conventions conclues et les opérations réalisées telles qu'elles ont été développées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à la majorité

4^{ème} RESOLUTION : Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020

Après lecture du rapport général des commissaires aux comptes dans lequel ils certifient la régularité et la sincérité des états financiers, l'assemblée générale ordinaire approuve les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020, composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de flux de trésorerie et des notes aux états financiers, tels qu'ils ont été présentés.

L'assemblée générale ordinaire approuve également les choix et méthodes comptables adoptées lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites par ces états qui font ressortir un bénéfice de 19 364 586 DT

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à la majorité

5^{ème} RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du conseil d'administration, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2020 comme suit :

Résultats reportés antérieurs	-82 281 793
Amortissements différés	-285 768 020
Pertes non reportables	-12 977 853
Résultat de l'exercice 2020	19 364 586
Résultat à affecter (bénéfice)	19 364 586
Résultats reportés	-62 917 207
Amortissements différés	-285 768 020
Pertes non reportables	-12 977 853
Total affecté (perte)	-361 663 080

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

6^{ème} RESOLUTION : Quitus aux administrateurs

L'assemblée générale ordinaire donne quitus ferme, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2020.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à la majorité

7^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2020

L'assemblée générale ordinaire fixe les jetons de présence au titre de l'exercice 2020 à 2000 DT en brut par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8 000 DT

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

8^{ème} RESOLUTION : Fixation du montant de la rémunération des membres des comités d'audit, stratégique et de rémunération au titre de l'exercice 2020

L'assemblée générale ordinaire fixe la rémunération des membres des comité d'audit, stratégique et de rémunération au titre de l'exercice 2020 à 1000 DT en net par séance et par administrateur présent avec un plafond de 8000 DT nets par administrateur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

9^{ème} RESOLUTION : Nomination du mandat d'un administrateur

L'assemblée générale ordinaire constatant que le mandat de l'ETAT TUNISIEN, représenté par Mr Brahim SANAA, est arrivé à terme décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice 2023.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

10^{ème} RESOLUTION : Nomination des deux administrateurs représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration.

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs :

- Monsieur : Mongi TRIMECHE
- Monsieur : Abdellatif BEN JEMAA

Représentants élus des actionnaires minoritaires, sont arrivés à leur terme, elle décide de renouveler un (01) poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires. et suite aux élections, l'assemblée générale ordinaire décide de désigner Mongi TRIMECHE en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires détenteurs des actions « CARTHAGE CEMENT » et ce pour un mandat de 3 années, qui viendra en expiration à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les états financiers de l'exercice clos en 2023, sachant que les actionnaires majoritaires n'ont pas participé aux votes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à la majorité

11^{ème} RESOLUTION : Pouvoir pour accomplir les formalités légales.

L'assemblée générale ordinaire confère tous les pouvoirs nécessaires au représentant de la société Société ou au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal, pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises par la loi.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité

2. Le bilan après affectation du résultat comptable :**BILAN ARRETE AU 31 Décembre 2020**

(exprimé en dinar tunisien)

	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
	2 020	2 019
ACTIFS		
<u>Actifs non courants</u>		
<i>Actifs immobilisés</i>		
Immobilisations incorporelles	4 515 018	4 101 414
Moins : Amortissements	-2 579 922	-2 237 471
	<u>1 935 096</u>	<u>1 863 942</u>
Immobilisations corporelles	963 072 979	995 475 736
Moins : Amortissements	-362 926 014	-340 023 888
	<u>600 146 965</u>	<u>655 451 848</u>
Immobilisations financières	5 260 804	5 334 342
Moins : Provision	-96 217	-96 217
	<u>5 164 587</u>	<u>5 238 125</u>
<i>Total des actifs immobilisés</i>	<u>607 246 648</u>	<u>662 553 916</u>
Autres actifs non courants	<u>6 314 282</u>	<u>5 132 610</u>
<u>Total des actifs non courants</u>	<u>613 560 930</u>	<u>667 686 525</u>
<u>Actifs courants</u>		
Stocks	103 890 659	91 457 678
Moins : Provisions	-672 805	-472 805
	<u>103 217 854</u>	<u>90 984 873</u>
Clients et comptes rattachés	53 945 623	39 506 932
Moins : Provisions	-4 734 321	-3 105 388
	<u>49 211 302</u>	<u>36 401 544</u>
Autres actifs courants	67 690 314	25 119 327
Liquidités et équivalents de liquidités	10 894 547	5 619 890
<u>Total des actifs courants</u>	<u>231 014 017</u>	<u>158 125 634</u>
<u>Total des actifs</u>	<u>844 574 947</u>	<u>825 812 159</u>
	<u>31-déc</u>	<u>31-déc</u>
	2 020	2 019

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**Capitaux propres**

Capital social	343 624 940	172 134 413
Réserve légale	588 801	588 801
Autres capitaux propres	1 809 234	1 809 234
Prime d'émission	151 619 117	117 321 012
Résultats reportés antérieurs	-62 917 207	-86 300 102
Amortissement différés	-285 768 021	-285 768 020
Pertes non reportables	-12 977 853	-8 959 545

Total des capitaux propres

135 979 012	-89 174 206
--------------------	--------------------

Passifs non courants

Emprunts	350 790 240	271 424 967
Crédits bail	2 461 930	758 682
Comptes courants actionnaires	52 277 356	121 101 761
Provisions pour risques et charges	5 064 945	10 369 911
Passifs d'impôts		0

Total des passifs non courants

410 594 471	403 655 321
--------------------	--------------------

Passifs courants

Fournisseurs et comptes rattachés	52 481 060	78 031 356
Autres passifs courants	163 195 027	163 164 543
Concours bancaires et autres passifs financiers	82 325 377	270 135 146

Total des passifs courants

298 001 464	511 331 045
--------------------	--------------------

Total des passifs

708 595 936	914 986 366
--------------------	--------------------

Total des capitaux propres et des passifs

844 574 947	825 812 159
--------------------	--------------------

3. L'état d'évolution des capitaux propres :

(en millier de dinars)	Capital social	Prime de scission	Prime d'émission	Réserves légales	Réserves spéciales	Résultats reportés	Amortissement différés	Pertes non reportables	Résultats de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2017	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	-	-27 286 894	-156 811 160		-68 932 768	38 122 638
Affectation du résultat 2017 approuvée par l'AGO du 06/07/2018 (modifiée)						-20 958 501	-43 459 023	-4 515 244	68 932 768	-
Résultat de l'exercice 2018									-75 986 092	-75 986 092
Soldes au 31 décembre 2018 avant affectation	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801		-48 945 396	-200 270 183	-4 515 244	-75 986 092	-37 863 454
Affectation du résultat 2018 approuvée par l'AGO du 06/12/2019						-29 834 207	-41 707 584	-4 444 301	75 986 092	-
Soldes au 31 décembre 2018 après affectation du Résultat	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	0	-78 779 603	-241 977 767	-8 959 545	0	-37 863 454
Affectation du résultat 2019									-51 310 751	-
Soldes au 31 décembre 2019 avant affectation du Résultat	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	0	-78 779 603	-241 977 767	-8 959 545	-51 310 751	-89 174 206
Affectation du résultat 2019 approuvée par l'AGO du 28/08/2020						-3 502 190	-43 790 253	-4 018 308	51 310 751	-
Soldes au 31 décembre 2019 après affectation du Résultat	172 134 413	1 809 234	117 321 012	588 801	0	-82 281 793	-285 768 020	-12 977 853	0	-89 174 206
Augmentation du capital Approuvée par l'AGE du 11-10-2019	171 490 527		34 298 105							205 788 632
Résultat de l'exercice 2020									19 364 586	19 364 586
Soldes au 31 décembre 2020 avant affectation du Résultat	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	0	-82 281 793	-285 768 020	-12 977 853	19 364 586	135 979 012
Affectation du résultat 2020 approuvée par l'AGO du 24/03/2021						19 364 586			-19 364 586	-
Soldes au 31 décembre 2020 après affectation du Résultat	343 624 940	1 809 234	151 619 117	588 801	0	-62 917 207	-285 768 020	-12 977 853	0	135 979 012

4. La liste des membres du Conseil d'administration :

Administrateur	Représenté par	Qualité	Mandat	Principales Activités OU Objet Social	Mandats exercés dans d'autres conseils d'administrations
ADEL GRAR	Lui-même	Administrateur	2020-2022	Directeur Général ALKARAMA HOLDING	ALKARAMA HOLDING/TELNET HOLDING/BAOBAB Tunisie/SAH/ALPHA GROUP/NEWREST Tunisie/HAVAS Tunisie/ADWYA/AMEN TRESOR SICAV
ETAT TUNISIEN	BRAHIM SANAA	Administrateur	2021-2023	###	###
ETAT TUNISIEN	KAIS JEMAIA	Administrateur	2019-2021	###	###
ALKARAMA HOLDING	Zakaria OUESLATI	Administrateur	2020-2022	Gestion des participations dans les sociétés confisquées	ADWYA/ALPHA GROUP/NEWREST Tunisie/HAVAS Tunisie/BINA HOLDING/BINA CORP
BINA CORP	Sonia CHEOUR	Administrateur	2020-2022	Etude, Réalisation et gestion des projets spécialisés dans la fabrication des matériaux de construction	###
BINA CORP	LEILA BOUZGUENDA	Administrateur	2020-2022	Etude, Réalisation et gestion des projets spécialisés dans la fabrication des matériaux de construction	###
GROUPE NEIFAR	SAMI FOURATI	Administrateur	2020-2022	Batiment et Industrie	###
MONGI TRIMECHE	Lui-même	Administrateur représentant des petits porteurs	2021-2023	PDG Groupe SMTI (Transport et logistique ET Commerce International)	SMTI - STEP - ATTIJARI LEASING

2021- AS -0253

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	198,834	201,475	201,546		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/04/07	135,663	137,483	137,512		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	113,878	115,153	115,167		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	121,243	123,006	123,051		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	118,816	120,418	120,434		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	116,618	118,673	118,694		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	114,359	115,705	115,720		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	46,744	47,138	47,143		
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	33,122	33,559	33,566		
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	112,226	113,735	113,755		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	17,534	17,751	17,754		
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	126,004	127,166	127,178		
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,178	1,183	1,183		
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	118,928	120,672	120,715		
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,622	11,742	11,743		
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	166,484	168,791	168,819		
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,578	11,714	11,715		
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (1)	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	94,477	96,017	96,041		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
19 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,846	1,871	1,873		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
20 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	63,361	64,016	64,023		
21 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	25/04/94	132,558	134,161	134,309		
22 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	11/11/01	105,737	105,920	106,082		
23 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	105,648	107,032	107,047		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
24 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	135,529	139,356	139,504		
25 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	519,152	531,090	531,551		
26 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,683	138,813	139,142		
27 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
28 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE **	MAXULA BOURSE	15/10/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation		
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,397	167,544	166,831		
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,444	95,389	95,337		
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	125,190	126,012	126,217		
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	160,682	164,772	165,458		
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	143,868	149,015	149,368		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,000	22,421	22,514		
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	91,681	91,505	91,681		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2147,555	2190,879	2192,700		
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	125,405	127,895	128,056		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	211,191	217,599	218,859		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA***	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,599	en dissolution	en dissolution		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,820	2,913	2,933		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,535	2,616	2,631		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	67,913	66,056	65,602		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,226	1,256	1,266		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,276	1,287	1,288		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,203	1,229	1,233		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,178	1,206	1,212		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	112,701	115,418	116,221		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP ****	CGF	25/02/08	133,188	en dissolution	en dissolution		
49 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1142,671	1166,368	1175,725		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	13,464	13,597		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	06/11/17	9,852	9,906	10,018		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	86,094	87,990	88,073		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2020	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/04/20	5,271	109,386	110,625	110,641
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	29/05/20	5,838	100,933	102,046	102,059
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	29/05/20	3,949	107,696	109,053	109,069
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	18/05/20	5,498	104,918	106,354	106,366
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	29/05/20	6,557	107,234	109,061	109,100
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	29/05/20	4,926	109,726	111,167	111,195
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	29/05/20	5,504	106,230	107,634	107,650
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	03/02/97	24/04/20	5,033	103,279	104,564	104,580
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/05/20	3,119	102,962	103,803	103,814
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,119	102,867	102,882
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	29/05/20	6,607	109,306	110,833	110,852
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/20	4,325	105,929	107,121	107,141

65	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/20	3,894	104,856	105,872	105,883
66	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,040	101,430	101,444
67	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/20	4,602	104,509	105,526	105,537
68	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	29/05/20	5,870	104,296	105,592	105,608
69	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/20	3,816	106,815	107,897	107,914
70	SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	18/05/20	5,930	104,496	105,928	105,963
71	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/20	5,451	104,153	105,358	105,370
72	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	29/05/20	4,191	107,259	108,459	108,472
73	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/20	4,167	103,224	104,264	104,275
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	15/05/20	3,789	108,188	109,444	109,467
75	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	5,877	105,789	107,368	107,431
76	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,827	107,316	108,741	108,762
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
77	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	29/05/20	8,589	111,811	113,889	114,038
SICAV MIXTES								
78	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/04/20	1,398	63,589	63,981	64,023
79	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	29/05/20	1,432	91,816	92,096	92,054
80	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,328	17,842	17,808
81	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	279,682	286,562	287,117
82	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	29/05/20	40,291	2222,734	2228,845	2226,650
83	SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	13/05/20	3,091	75,191	73,611	73,675
84	SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	12/05/20	2,288	56,836	56,924	56,987
85	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	108,247	106,880	106,933
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
86	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	05/05/20	0,323	11,629	11,748	11,764
87	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	05/05/20	0,289	13,786	14,061	14,080
88	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	18/05/20	0,397	15,165	15,489	15,505
89	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	18/05/20	0,469	13,508	13,741	13,748
90	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	29/05/20	6,174	149,845	149,652	149,455
91	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,234	9,340	9,382
92	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	28/05/20	5,692	9,059	100,692	101,137
93	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	77,258	75,417	75,105
94	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	76,966	75,609	75,421
95	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	29/05/20	3,901	99,851	100,728	100,716
96	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	89,949	90,543	90,665
97	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,141	10,137	10,145
98	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	04/02/21	1,451	96,667	98,320	98,056
99	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	15/01/07	21/04/20	3,510	140,968	143,706	144,070
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
100	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	29/05/20	1,325	98,185	99,236	100,662
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	29/05/20	0,695	115,856	117,972	117,799
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	116,654	119,608	119,390
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,092	189,900	194,804	196,979
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	3,543	174,320	178,460	179,927
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	18/05/20	4,376	166,989	171,294	172,568
106	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	18/05/20	0,213	23,320	23,682	23,785
107	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	140,701	138,983	137,753
108	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	153,933	155,716	157,408
109	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
110	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	29/05/20	202,368	5414,197	5403,709	5404,877
111	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	5461,164	5527,221	5539,392
112	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/20	3,269	85,641	86,835	87,916
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	29/05/20	246,769	4570,396	4545,031	4555,724
114	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	28/04/20	0,143	10,224	10,340	10,377
115	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	29/05/20	9,216	165,461	168,359	169,454
116	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT (2)	16/05/16	20/04/20	293,487	10549,752	10632,516	10737,873
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
117	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	29/05/20	4,702	137,347	129,092	129,734

(1) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE

(2) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts

**** FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement des fonds communs de placement FCP INDICE MAXULA et FCP MAXULA STABILITY, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Lemane, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111

32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
41.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
42. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
43. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
44. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
45. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
46.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
47. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
48. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
49. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
50. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
51. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
52. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
53. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
54. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
55. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
56. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
57. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
58. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
59.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
60.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
61. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
62. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
63. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
64. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
65. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
66.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
67. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 -1080 TUNIS-	71 713 100
68. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200

69. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
70. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
71. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
72. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
73. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
74. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
75. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
76. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
77. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
78. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
79. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500

26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
39. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
40. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
41. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
42. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
43. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax.-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60. Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62. Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111

63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA (1)	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP (2)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
7	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or - Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 31/03/2021

28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011-1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
39	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
40	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
42	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
43	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
47	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE (4)	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
50	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
51	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
53	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
54	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

58	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
64	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
70	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
77	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
82	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
83	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
84	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
85	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis

86	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
87	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
88	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
90	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
91	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
92	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
93	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
96	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
98	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
99	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
101	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT(3)	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
104	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
105	TUNISIAN EQUITY FUND (6)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
107	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
109	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
110	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
111	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
112	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
113	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
114	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis

115	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
116	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
117	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

- (1) FCP en dissolution anticipée suite au rachat de la totalité des parts
(2) FCP en dissolution en application de l'article 15 du code des OPC
(3) Initialement dénommée BIAT ASSET MANAGEMENT
(4) FCP en liquidation anticipée
(5) Initialement dénommé FCP SMART EQUILIBRE
(6) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4 ^{ème} étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis

8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis

35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB Growth Fund	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

**UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE
-UBCI-**

Siège Social : 139 Avenue de la Liberté – Tunis

L'Union Bancaire pour le commerce et l'Industrie -UBCI- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Mourad GUELLATY et Mr Wael KETATA.

**BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020
(EN MILLIERS DE DINARS)**

	<i>Note</i>	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
<i>AC 1</i> - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	<i>5.1</i>	270 050	217 369
<i>AC 2</i> - Créances sur les établissements bancaires et financiers	<i>5.2</i>	198 864	204 066
<i>AC 3</i> - Créances sur la clientèle	<i>5.3</i>	2 498 880	2 570 293
<i>AC 4</i> - Portefeuille-titre commercial	<i>5.4</i>	404	404
<i>AC 5</i> - Portefeuille d'investissement	<i>5.5</i>	356 514	393 906
<i>AC 6</i> - Valeurs immobilisées	<i>5.6</i>	35 577	39 479
<i>AC 7</i> - Autres actifs	<i>5.7</i>	110 433	117 779
TOTAL ACTIF		3 470 722	3 543 296
<u>PASSIF</u>			
<i>PA 1</i> - Banque Centrale et CCP	<i>5.8</i>	-	69 186
<i>PA 2</i> - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<i>5.9</i>	51 451	181 855
<i>PA 3</i> - Dépôts et avoirs de la clientèle	<i>5.10</i>	2 643 543	2 443 354
<i>PA 4</i> - Emprunts et Ressources spéciales	<i>5.11</i>	172 172	260 744
<i>PA 5</i> - Autres passifs	<i>5.12</i>	173 964	200 690
TOTAL PASSIF		3 041 130	3 155 829
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
<i>CP 1</i> - Capital		100 008	100 008
<i>CP 2</i> - Réserves		287 456	229 958
<i>CP 4</i> - Autres capitaux propres		3	3
<i>CP 6</i> - Résultat de l'exercice		42 125	57 498
TOTAL CAPITAUX PROPRES	<i>5.13</i>	429 592	387 467
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 470 722	3 543 296

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMRE 2020
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Note</i>	31/12/2020	31/12/2019
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>			
<i>HB 1</i> - Cautions, avals et autres garanties données	<i>5.14</i>	1 049 564	1 256 231
<i>HB2</i> - Crédits documentaires	<i>5.15</i>	289 558	216 376
<i>HB3</i> - Actifs donnés en garantie	<i>5.16</i>	-	69 000
TOTAL DES PASSIFS ÉVENTUELS		1 339 122	1 541 607
<u>ENGAGEMENTS DONNÉS</u>			
<i>HB4</i> - Engagements de financement en faveur de la clientèle	<i>5.17</i>	189 468	142 176
<i>HB5</i> - Engagements sur titres (Participations non libérées)	<i>5.18</i>	8	8
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS		189 476	142 184
<u>ENGAGEMENTS REÇUS</u>			
<i>HB7</i> - Garanties reçues	<i>5.19</i>	1 850 575	2 193 853
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS		1 850 575	2 193 853

ETAT DE RÉSULTAT
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
Produits d'exploitation bancaire :			
<i>PR 1</i> - Intérêts et revenus assimilés	<i>5.20</i>	237 313	262 443
<i>PR 2</i> - Commissions	<i>5.21</i>	55 967	58 918
<i>PR 3</i> - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	<i>5.22</i>	25 067	32 407
<i>PR 4</i> - Revenus du portefeuille d'investissement	<i>5.23</i>	23 901	26 272
Total produits d'exploitation bancaire		342 248	380 040
Charges d'exploitation bancaire :			
<i>CH 1</i> - Intérêts encourus et charges assimilées	<i>5.24</i>	(93 388)	(117 257)
<i>CH 2</i> - Commissions encourues		(7 372)	(7 774)
Total charges d'exploitation bancaire		(100 760)	(125 031)
PRODUIT NET BANCAIRE		241 488	255 009
<i>PR 5 / CH 4</i> - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	<i>5.25</i>	(14 395)	(281)
<i>PR 6 / CH 5</i> - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	<i>5.26</i>	2 412	1 759
<i>PR 7</i> - Autres produits d'exploitation		3 638	4 602
<i>CH 6</i> - Charges de personnel		(98 048)	(103 149)
<i>CH 7</i> - Charges générales d'exploitation	<i>5.27</i>	(45 562)	(44 354)
<i>CH 8</i> - Dotations aux amortissements des immobilisations		(8 551)	(10 080)
RESULTAT D'EXPLOITATION		80 982	103 505
<i>PR 8 / CH 9</i> - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	<i>5.28</i>	546	(6 629)
<i>CH 11</i> - Impôts sur les sociétés & Contribution Sociale de Solidarité	<i>5.29</i>	(28 244)	(39 378)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		53 284	57 498
<i>PR 9 / CH 10</i> - Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires	<i>5.30</i>	(11 159)	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		42 125	57 498
Effets des modifications comptables		-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		42 125	57 498
RESULTAT PAR ACTION (en DT)	<i>5.31</i>	2,106	2,875

ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE
PERIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020
(EN MILLIERS DE DINARS)

	<i>Notes</i>	Exercice clos le 31/12/2020	Exercice clos le 31/12/2019
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		311 580	351 359
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(102 130)	(125 565)
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(68)	102
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		65 841	181 263
Dépôts / Retraits dépôts auprès de la clientèle		199 276	(183 499)
Titres de placement / Titres de transaction		-	2 260
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(148 935)	(124 365)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		2 312	(29 747)
Sommes versées à l'État		(53 164)	(50 238)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'exploitation		274 712	21 570
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		17 583	25 072
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		46 109	32 595
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(5 041)	(7 452)
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités d'investissement		58 651	50 215
<u>FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Augmentation / diminution des ressources spéciales		(87 240)	(85 939)
Dividendes versés		-	(23 982)
Plus ou moins-value sur cession de titres		19	-
Flux de trésorerie provenant / affectés aux activités de financement		(87 221)	(109 921)
VARIATION DE TRÉSORERIE		246 142	(38 136)
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE LA PÉRIODE		171 403	209 539
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE LA PÉRIODE	5.32	417 545	171 403

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PRÉSENTATION DE LA BANQUE

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie est une société anonyme au capital de **100.007.645** dinars, créée en décembre 1961, conformément à la loi N°67-51 du 7 décembre 1967 portant réglementation de la profession bancaire telle qu'abrogée par la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit, abrogée à son tour par la loi 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

L'UBCI est une banque de dépôt privée, filiale détenue à raison de 50,085% par BNP PARIBAS BDDI participation.

Le 18 Janvier 2019, l'UBCI a été informée par BNP PARIBAS de l'ouverture d'une réflexion stratégique sur sa participation dans le capital. Dans ce cadre, BNP PARIBAS a entamé des discussions préliminaires avec un certain nombre d'investisseurs potentiels.

A la date du 28 août 2019, le groupe BNP PARIBAS et le groupe CARTE ont conclu un accord portant sur l'acquisition par le groupe CARTE de 7.800.000 actions de l'UBCI, représentant une participation de 39% du capital de la banque détenue par le groupe BNP PARIBAS qui conserve une participation de 11,09%.

L'acquéreur a précisé qu'il n'a pas l'intention de dépasser ce niveau de participation.

La mise en œuvre de cet accord a été soumise à l'obtention des autorisations réglementaires en vigueur.

A la date du 24 novembre 2020, l'UBCI a annoncé qu'elle a été informée par le groupe CARTE et le groupe BNP PARIBAS de l'obtention de l'agrément de la Banque Centrale de Tunisie pour l'opération d'acquisition en question, et que la transaction sera réalisée dès la finalisation de toutes les modalités relatives à l'opération.

A la date du 16 mars 2021, la banque a porté à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'elle a été informée par le groupe CARTE et le groupe BNP PARIBAS de la réalisation de l'opération d'acquisition. Conformément à l'accord de cession annoncé par les deux groupes le 28 août 2019, BNP PARIBAS conserve une participation de 11,09% au capital de l'UBCI.

Le capital social est divisé en 20.001.529 actions de 5 DT chacune, réparties comme suit :

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/12/2020
Actionnaires Tunisiens :	530	9 959 812	49 799 060	49,795%
<u>Personnes Morales</u>	<u>28</u>	<u>110 843</u>	<u>554 215</u>	<u>0,554%</u>
Assurances	3	39 699	198 495	0,198%
SICAV	1	997	4 985	0,005%
SICAF	1	126	630	0,001%
SICAR	1	400	2 000	0,002%
FCP	3	1 636	8 180	0,008%
Autres Personnes Morales	19	67 985	339 925	0,340%
<u>Personnes Physiques</u>	<u>454</u>	<u>1 273 856</u>	<u>6 369 280</u>	<u>6,369%</u>
M.Med Rached CHEBIL	1	55 602	278 010	0,278%
M.Abdessalem BEN AYED	1	98 134	490 670	0,491%
M. BOURICHA Abdelaziz	1	73 970	369 850	0,370%
Mme Meriem LASRAM	1	49 492	247 460	0,247%
Autres Personnes Physiques	450	996 658	4 983 290	4,983%
<u>Groupes et Familles</u>	<u>48</u>	<u>8 557 763</u>	<u>42 788 815</u>	<u>42,786%</u>
***Groupe TAMARZISTE	7	2 589 213	12 946 065	12,945%

Actionnaires	Nombre d'Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en Dinars	% AU 31/12/2020
PERSONNES PHYSIQUES	5	118 842	594 210	0,594%
LE PNEU	1	434 196	2 170 980	2,171%
MENINX HOLDING	1	2 036 175	10 180 875	10,180%
***Groupe Mohamed RIAHI	3	993 886	4 969 430	4,969%
DELTA FINANCES	1	133 666	668 330	0,668%
DELTA PROJETS	1	44 444	222 220	0,222%
WINDY INVEST PART.	1	815 776	4 078 880	4,079%
***Famille SELLAMI	11	1 753 485	8 767 425	8,767%
PERSONNES PHYSIQUES	7	1 022 197	5 110 985	5,111%
STRAMICA	1	477 829	2 389 145	2,389%
STIB	1	95 955	479 775	0,480%
CNT	1	151 701	758 505	0,758%
INTERBOIS	1	5 803	29 015	0,029%
***Famille BOURICHA	7	1 035 435	5 177 175	5,177%
PERSONNES PHYSIQUES	6	1 018 215	5 091 075	5,091%
AMATAB	1	17 220	86 100	0,086%
***Htiers SADOK BEN SEDRINE	11	936 161	4 680 805	4,680%
PERSONNES PHYSIQUES	7	936 161	4 680 805	4,680%
***Famille JEMAA BEN SEDRINE	4	458 221	2 291 105	2,291%
PERSONNES PHYSIQUES	4	458 221	2 291 105	2,291%
***Mr Saâd HAJ KHELIFA	2	518 626	2 593 130	2,431%
PERSONNES PHYSIQUES	1	450 772	2 253 860	2,254%
SAI SICAF	1	67 854	339 270	0,339%
***Famille BOUAOUADJA	5	272 736	1 363 680	1,364%
PERSONNES PHYSIQUES	5	272 736	1 363 680	1,364%
<u>Actions non créées</u>	-	<u>17 350</u>	<u>86 750</u>	<u>0,087%</u>
Provenant d'attributions gratuites revenant à des actionnaires anonymes		17 350	86 750	0,087%
Actionnaires Etrangers	40	10 041 717	50 208 585	50,205%
<u>Personnes Morales non résidentes</u>	<u>1</u>	<u>10 017 766</u>	<u>50 088 830</u>	<u>50,085%</u>
BNP PARIBAS IRB PARTICIPATIONS	1	10 017 766	50 088 830	50,085%
<u>Personnes Physiques non résidentes</u>	<u>39</u>	<u>23 951</u>	<u>119 755</u>	<u>0,120%</u>
Personnes physiques non résidentes	39	23 951	119 755	0,120%
TOTAL	570	20 001 529	100 007 645	100,000%

2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION ET DE PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de l'UBCI sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, notamment la norme comptable générale N°1, les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1^{er} janvier 1999, et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

3. MÉTHODES COMPTABLES APPLIQUÉES

Les états financiers de l'UBCI sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 COMPTABILISATION DES ENGAGEMENTS ET DES REVENUS Y AFFÉRENTS

Les engagements de la banque sont composés des rubriques suivantes :

- Portefeuille escompte,
- Comptes débiteurs de la clientèle,
- Crédits sur ressources spéciales,
- Autres crédits à la clientèle, et
- Engagements par signature.

Comptabilisation des engagements de financement

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloques des fonds pour la valeur nominale.

Comptabilisation des crédits accordés à la clientèle

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, et des provisions y afférentes.

Classification des engagements

Les engagements sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la Circulaire de la BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents.

(i) Les actifs courants (Classe 0)

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais, paraissent assurés.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation, ou le recouvrement intégral dans les délais sont encore assurés, et qui sont détenus par des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés, ou dont la situation financière se dégrade.

(iii) Les actifs incertains (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation et le recouvrement intégral dans les délais sont incertains, et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres, pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 90 jours, sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement sont menacés, et qui sont détenus sur des entreprises dont la situation suggère un degré de perte éventuelle (ce sont des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2).

Ces engagements englobent des actifs dont les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 180 jours, sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classe 4)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, et les créances ayant fait l'objet de recouvrement en contentieux.

Conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 06-2020 du 19 mars 2020 relative aux mesures exceptionnelles de soutien en faveur des entreprises et aux professionnels, et des circulaires n° 07-2020 et n° 08-2020 relatives aux mesures exceptionnelles de soutien des particuliers, le report des échéances dont la période varie entre trois et sept mois n'a pas été pris en compte pour le calcul de l'antériorité des impayés prévue par la circulaire de la BCT n° 91-24 telle que modifiée par les textes subséquents, ni considéré comme restructuration des crédits.

Immobilisations données en leasing

Conformément à la norme comptable relative aux contrats de location (NCT 41), approuvée par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 janvier 2008, la banque comptabilise dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon l'approche économique et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Provisions sur les engagements

a- Provisions individuelles

Les provisions sont déterminées selon les taux prévus par la circulaire de la BCT, après déduction des garanties considérées comme valables.

(i) Prise en compte des garanties

Les garanties qui sont considérées comme juridiquement valables sont :

- Les garanties reçues de la part de l'État tunisien, des banques et des compagnies d'assurance, lorsqu'elles sont matérialisées ;
- Les garanties matérialisées par des instruments financiers ;
- Les hypothèques dûment enregistrées et portant sur des biens immatriculés à la conservation de la propriété foncière, réalisables dans un délai raisonnable ;
- Les promesses d'hypothèques portant sur des terrains acquis auprès de l'AFH, l'AFI ou l'AFT ;

(ii) Taux de provision

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements, objet de la circulaire BCT n° 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classe	Taux de provision
1	0 %
2	20 %
3	50 %
4	100 %

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net, soit le montant de l'engagement, déduction faite des agios réservés, et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, des garanties de l'État et des garanties des banques et assurances.

b- Provisions collectives

Jusqu'au 31 décembre 2019, la banque constituait des provisions collectives en couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier, conformément à la circulaire n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements telle que modifiée par la circulaire n° 2012-20.

Les provisions collectives constituées par la banque s'élevaient, au 31 décembre 2019, à **17 353 KDT**.

Au titre de l'exercice 2020, et en application de la circulaire n° 2021-01 modifiant l'article 10 bis de la circulaire n° 91-24 et portant sur une nouvelle méthodologie de détermination des provisions collectives, la banque a constitué des dotations aux provisions complémentaires pour un montant de **6.852 KDT**.

L'application de la circulaire n° 91-24 avant modifications apportées par la circulaire n° 2021-01 aurait eu pour effet de constater une reprise de provisions pour un montant de 2.373 KDT.

Les provisions collectives constituées par la banque au 31 décembre 2020, s'élèvent à **24.205 KDT**.

c- Provisions individuelles additionnelles

La circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2013-21 du 31 décembre 2013 a instauré l'obligation pour les établissements de crédit de constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans couvertes par des garanties hypothécaires et ce, conformément aux quotités minimales suivantes:

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Les provisions additionnelles constituées par la banque s'élevaient, au 31 décembre 2019, à **21 500 KDT**. Au 31 décembre 2020, lesdites provisions additionnelles s'élèvent à **21 855 KDT**.

Comptabilisation des revenus sur créances de la clientèle

Les intérêts et produits assimilés, ainsi que les commissions, sont pris en compte en résultat de la période pour leurs montants rattachés à ladite période.

Les intérêts courus au titre de la période de report des échéances effectué en 2020, en application des dispositions des circulaires BCT n° 2020-06, 2020-07 et 2020-08, ont été pris en compte au résultat de l'exercice.

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2) ou parmi les « actifs préoccupants » (classe B3), ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT n° 91-24, sont constatés en produits réservés et sont déduits du poste « Créances sur la clientèle ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) et parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT n°91-24, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2 PORTEFEUILLE ENCAISSEMENT / COMPTES EXIGIBLES APRES ENCAISSEMENT

La banque a opté pour le traitement des valeurs remises par les clients pour encaissement au sein de la comptabilité financière. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation. Seul le solde entre le portefeuille encaissement et les comptes exigibles après encaissement est présenté au niveau des états financiers.

3.3 COMPTABILISATION DU PORTEFEUILLE - TITRES ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Composition du portefeuille-titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) **Titres de transaction** : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois), et par leur liquidité.
- b) **Titres de placement** : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

- a) **Titres d'investissements** : Ce sont des titres à revenu fixe, acquis avec l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance, suite à une décision qui résulte généralement d'une politique propre au portefeuille titre d'investissement.
- b) **Titres de participation** : Ce sont les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque.
- c) **Parts dans les entreprises associées** : Ce sont les parts détenues dans les entreprises associées (sur lesquelles la banque exerce une influence notable, et les filiales qui ne sont pas intégrées globalement)
- d) **Parts dans les entreprises liées** : Ce sont les actions et parts de capital détenues par la banque dans la société mère et dans les entreprises filiales.

Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises, et de parts dans les entreprises liées :

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Chaque titre est valorisé séparément à la valeur de marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés.
Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provisions que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons du Trésor souscrits sont constatés en résultat de la période.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les plus-values de cession relatives aux titres d'investissement acquis dans le cadre de conventions de portage sont assimilées à des intérêts, et sont prises en compte parmi les revenus au fur et à mesure qu'elles sont courues.

3.4 COMPTABILISATION DES INTERETS ENCOURUS ET CHARGES ASSIMILEES

Les intérêts encourus et charges assimilées sont pris en compte en résultat au fur et à mesure qu'ils sont courus. En revanche, les charges décaissées relatives à des exercices futurs ne sont pas comptabilisées en tant que charges de l'exercice, et sont portées au bilan de la banque en compte de régularisation actif.

3.5 COMPTABILISATION DES VALEURS IMMOBILISEES

À leur date d'entrée dans le patrimoine de la banque, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire aux taux suivants :

- Immeubles	5%
- Fonds de commerce	5%
- Travaux	10 %
- Coffres forts	5 %
- Matériel de transport	20%
- Équipements de bureaux	20%
- Matériels informatiques	25 %
- Matériels informatiques – les grandes machines d’exploitation	20 %
- Logiciels informatiques	33 %
- Logiciel ATLAS II	20 %

3.6 CONVERSION DES OPERATIONS EN MONNAIES ETRANGERES

Les opérations en devises sont traitées séparément dans une comptabilité autonome au titre de chacune des devises concernées et sont converties dans la comptabilité en monnaie de référence sur la base du cours de change moyen interbancaire en date d’arrêté, utilisé pour l’ensemble des opérations comptabilisées dans chaque devise au cours de cette période.

Les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte.

3.7 PROVISIONS POUR ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La banque a opté pour la comptabilisation progressive en passif des engagements de retraite correspondant à l’indemnité de retraite due, conformément à la convention collective applicable au secteur bancaire et aux autres avantages dus, en application de la politique interne de la banque.

Les engagements de retraite sont estimés à la date du 31 décembre 2020 à **12 148 KDT**.

En l’absence de normes comptables spécifiques à l’évaluation des engagements de retraite dus au personnel, la banque a évalué lesdits engagements en application de la norme comptable internationale IAS 19 traitant des avantages au personnel.

3.8 IMPOTS SUR LES SOCIETES

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles de la réglementation fiscale en vigueur. Les dotations aux provisions sur créances ont été totalement déduites du résultat imposable.

4. IMPACT DE LA PANDEMIE COVID-19

Apparue au cours du dernier trimestre 2019 en Chine, la pandémie de la COVID-19 s’est rapidement étendue à l’ensemble de la planète, amenant les autorités à prendre rapidement de strictes mesures de protection.

Ces dispositions ont permis de contenir la progression de la pandémie, mais n’ont pas été sans conséquence sur l’activité, et toutes les économies ont connu des récessions sans précédent au cours de l’année 2020.

La crise sanitaire, la récession économique et les mesures de soutien prises par les autorités ne sont pas sans conséquences sur les résultats de l’UBCI de 2020.

La présente note a pour objectif de donner une image fidèle de l’impact de la COVID-19.

4.1 LES RESULTATS AU 31 DECEMBRE 2020

a- Activité

Malgré une concurrence qui demeure forte, le montant des dépôts de la clientèle a progressé de 8,2% par rapport au 31 décembre 2019, et la structure favorable de ces dépôts qui privilégie les dépôts les moins rémunérés a été maintenue, les comptes à vue et les comptes d'épargne représentant 85,9% du total.

Il faut noter une progression plus importante des dépôts (de la clientèle) des particuliers qui ont constitué une épargne de précaution, alors que la trésorerie des entreprises et des professionnels a souffert de la forte diminution de l'activité pendant la période la plus sévère du confinement.

Compte tenu d'un important ralentissement de l'investissement, d'une rigueur réaffirmée dans la gestion quotidienne des crédits à la clientèle, et d'un nécessaire durcissement des critères d'octroi, et malgré un accompagnement ciblé des contreparties en difficulté, la production nouvelle n'a pas compensé les retombées, et le montant des crédits à la clientèle a régressé de 3,0%. Avec 7,4% de créances classées C2, C3 et C4 provisionnées à 84,3%, le portefeuille de crédits demeure très sain.

b- Rentabilité

En baisse de 5,3%, le produit net bancaire a été directement impacté par la baisse de l'activité ainsi que par les mesures d'accompagnement. La marge nette d'intermédiation a souffert de la baisse des taux directeurs et de la baisse des encours de crédits à la clientèle. Elle a en revanche bénéficié de la baisse des emprunts et des ressources spéciales. Le niveau des commissions encaissées a été directement impacté par une baisse significative des opérations bancaires au cours du second trimestre. Le profit de change a pâti d'une baisse sensible des marges, alors que les volumes traités sont demeurés stables. Les revenus du portefeuille d'investissement ont diminué au rythme de la baisse du portefeuille de bons du trésor.

Les charges opératoires ont été maîtrisées, extériorisant une baisse de 3,4% portée par la réduction de la part variable des frais de personnel, alors que les charges générales d'exploitation ont progressé en raison du coût des mesures de protection mises en place dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 (tests, masques, gels...etc.).

Bien que le coût du risque individuel ait été bien maîtrisé, se situant à 27 bp, les dotations aux provisions sur créances et hors bilan ont augmenté de 397,2%. Anticipant une sensible dégradation de la qualité des portefeuilles, la Banque Centrale de Tunisie a modifié les règles de calcul des provisions collectives entraînant, une dotation complémentaire de 6,9 MDT.

Enfin, compte tenu de la taxe conjoncturelle de 2% sur le résultat des exercices 2019 et 2020 décidée suite à la propagation de la Covid-19 et de la contribution au Fonds National de lutte contre la pandémie, une perte provenant des éléments extraordinaires a été enregistrée pour 11,1 MDT.

In fine, le résultat net de l'exercice 2020 s'établit à 42,1 MDT, en baisse de 26,7% par rapport à l'exercice précédent.

c- Estimation de l'impact de la pandémie COVID-19 sur le résultat net avant impôt au 31 décembre 2020

Eléments	Montant en MDT
Baisse de 100 bp des taux directeurs de la BCT	12
Baisse des commissions liées au confinement	2,4
Contribution au « Fonds National de lutte contre la Pandémie Covid-19 »	7,6
Coût des mesures de protection	1
Taxe conjoncturelle au titre de 2019 et 2020	3,5
Total hors dotations aux provisions collectives 2020	26,5
Dotations aux provisions collectives 2020 (circulaire BCT n° 2021-01)	6,9
Total approximatif (soit 34,5% du RNAI au 31 décembre 2019)	33,4

4.2 PERSPECTIVES 2021 ET 2022

A court et moyen terme, la détérioration ou, inversement, la résilience de la qualité du portefeuille de crédits à la clientèle, constituent l'élément essentiel qui peut influencer la rentabilité et, conséquemment, la solvabilité.

Aussi, afin d'appréhender sur un horizon de 2 ans l'impact du choc macro-économique que représente la COVID-19, un exercice de stress test a été mené selon deux scénarii. Le premier, dit « scénario de base » qui prévoit une reprise lente en 2021 et 2022. Le second, dit « scénario dégradé » marqué par une récession profonde.

Dans le « scénario de base », bien que significativement réduite, la capacité bénéficiaire demeure, alors que dans le « scénario dégradé », avec un coût du risque presque 15 fois supérieur aux observations historiques, le résultat est déficitaire en 2021 et 2022.

Dans les deux scénarii, le niveau des fonds propres demeure suffisant pour respecter le ratio de solvabilité.

4.3 CONCLUSION

L'apparition de la COVID-19 a entraîné l'ensemble des économies dans une forte récession, dont les effets ne sont pas encore tous mesurables.

Au 31 décembre 2020, l'UBCI fait preuve d'une bonne résistance en contrôlant le coût des risques de crédit, et en maintenant une rentabilité positive.

Sans présager de l'avenir, le stress test réalisé en concertation avec la Banque Centrale de Tunisie montre la capacité de l'UBCI d'assurer sa solvabilité dans des conditions économiques durablement dégradées.

Par ailleurs, les réserves de liquidité de l'UBCI lui permettent d'accompagner ses clients, et de participer au financement de la relance économique.

5. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars Tunisiens)

NOTE 5.1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRÈS DE LA BCT, CCP ET TGT

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2020 un montant de 270 050 KDT contre 217 369 KDT au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Caisses	28 079	33 443
Comptes ordinaires BCT	241 971	183 926
Total en KDT	270 050	217 369

NOTE 5.2 - CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de cette rubrique a atteint au 31 décembre 2020 un montant de 198 864 KDT contre 204 066 KDT au 31 décembre 2019 et se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Banque Centrale de Tunisie	42 878	100 734
Banques de dépôts	110 000	-
Banques non-résidentes	45 950	103 328
Créances rattachées aux comptes des établissements financiers et bancaires	36	4
Total en KDT	198 864	204 066

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

	Jusqu'à 3 mois	Plus de 3 mois et moins d'1an	Plus d'1an et moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Banque Centrale de Tunisie	42 878	-	-	-	42 878
Banques non résidentes	45 950	-	-	-	45 950
Banques de dépôts	110 000	-	-	-	110 000
Créances rattachées	36	-	-	-	36
Total en KDT	198 864	-	-	-	198 864

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Banque Centrale (1)	-	-	42 878	42 878
- Placements en devises	-	-	42 878	42 878
Banque de Dépôts (2)	-	-	110 000	110 000
- Placements en dinars	-	-	110 000	110 000
Banques non résidentes (3)	30 472	-	15 478	45 950
- Comptes Nostri	30 472	-	15 478	45 950
Créances Rattachées (4)	-	-	36	36
- Créances rattachées sur comptes Nostri	-	-	36	36
Établissements Bancaires = (1) + (2) + (3) + (4)	30 472	-	168 392	198 864

NOTE 5.3- CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à 2 498 880 KDT contre 2 570 293 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille escompte	(1)	2 281 442	2 350 830
- Activités hors leasing		2 108 183	2 182 981
- Activité de leasing		173 259	167 849
Comptes débiteurs de la clientèle	(2)	137 892	150 289
Crédits sur ressources spéciales	(3)	15 750	20 985
Autres crédits à la clientèle	(4)	246 319	226 971
Créances rattachées aux comptes de la clientèle		11 143	4 376
TOTAL BRUT EN KDT		2 692 546	2 753 451
Moins : Agios réservés classes 2, 3&4		(14 899)	(15 161)
Moins : Provisions	(5)	(178 767)	(167 997)
- Provisions individuelles		(154 562)	(150 644)
<i>dont provisions additionnelles</i>		(21 855)	(21 500)
- Provisions collectives		(24 205)	(17 353)
TOTAL NET EN KDT	(6)	2 498 880	2 570 293

(1) Portefeuille escompte

Le portefeuille escompte enregistre l'ensemble des effets à l'escompte détenus par la banque, et qui matérialisent des crédits qu'elle a octroyé à ses clients. Il s'agit des effets de transactions commerciales et des billets de mobilisation, représentatifs notamment de crédits de financement de stocks, de crédits de démarrage, de préfinancements d'exportations, de crédits à moyen et long terme, etc.

(2) Comptes débiteurs de la clientèle

Le solde de ce compte correspond aux comptes débiteurs des clients ordinaires (autres que les classes 2, 3 et 4).

(3) Crédits sur ressources spéciales

Ces crédits sont financés sur des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifiques. Les crédits impayés, douteux et litigieux, ou en contentieux, sont maintenus dans la rubrique d'origine.

(4) Autres crédits à la clientèle

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à 246 319 KDT contre un solde de 226 971 KDT au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Créances douteuses	189 212	193 503
Valeurs impayées	14 396	15 025
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	42 545	18 175
Avances sur comptes à terme, bons de caisse et placements en devises	166	268
(i)		
Total des autres crédits à la clientèle en KDT	246 319	226 971

(i) Ce sont des avances accordées à la clientèle autres que bancaires ou financières. Ces avances sont rémunérées par la perception d'au moins 15 jours d'intérêts, calculés au taux appliqué aux comptes à terme ou aux bons de caisse, majoré d'un point de pourcentage. Cette avance est garantie par le nantissement du bon de caisse.

(5) Provisions sur crédits à la clientèle (collectives et individuelles)

Provisions au 31 décembre 2019	167 997
Dotations sur provisions individuelles	11 118
- <i>Dont provisions additionnelles</i>	2 327
Dotations aux provisions collectives	6 852
Reprises sur provisions (i)	(7 200)
Provisions au 31 décembre 2020	178 767

(i) Les reprises sur provisions des créances douteuses s'analysent comme suit :

Reprises sur les créances douteuses	5 602
- <i>Dont reprises sur provisions additionnelles</i>	1 171
Reprises sur créances radiées	1 598
- <i>Dont reprises sur provisions additionnelles</i>	801
Total des reprises sur créances douteuses	7 200

La ventilation des créances par maturité se détaille comme suit :

Description	≤ 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans	Total
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	137 892	-	-	-	137 892
<i>Crédits sur ressources ordinaires</i>	565 104	332 145	839 728	371 207	2 108 183
<i>Créances sur crédit-bail</i>	14 118	36 598	114 022	8 521	173 259
<i>Avances sur CAT et bons de caisse</i>	166	-	-	-	166
<i>Crédits sur ressources spéciales</i>	6 594	5 343	1 556	2 257	15 750
<i>Créances Impayés</i>	14 396	-	-	-	14 396
<i>Autres crédits à la clientèle</i>	217 191	3 135	7 927	3 503	231 757
<i>Créances rattachées aux comptes de la clientèle</i>	11 143	-	-	-	11 143
Total	966 604	377 221	963 233	385 488	2 692 546
Moins : Agios Réservés					(14 899)
Moins : provisions Individuelles					(154 562)
Moins : Provisions collectives					(24 205)
Total créances nettes en KDT					2 498 880

(6) La répartition des engagements bilan de la clientèle selon leur classification se détaille comme suit au 31 décembre 2020 :

	31/12/2020	31/12/2019
<i>Engagement total créances classées C0 et C1</i>	2 491 453	2 544 310
<i>Engagement total des créances classées C2, C3 et C4</i>	201 093	209 141
Engagement Total Brut	2 692 546	2 753 451
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	(14 899)	(15 161)
Créances clientèle nettes d'agios réservés	2 677 647	2 738 290
<i>Moins : provisions individuelles</i>	(154 562)	(150 644)
Créances clientèles nettes des agios réservés et des provisions individuelles	2 523 085	2 587 646
<i>Moins : Provisions collectives</i>	(24 205)	(17 353)
Total des engagements nets d'agios et de provisions	2 498 880	2 570 293

La répartition des engagements bilan et hors bilan de la clientèle selon leur classification se présente comme suit au 31 décembre 2020 :

	31/12/2020	31/12/2019
<i>Engagement total créances Bilan classées C0 et C1</i>	2 491 453	2 544 310
<i>Engagement total créances Hors Bilan classées C0 et C1</i>	464 582	432 249
<i>Engagement total des créances Bilan classées C2, C3 et C4</i>	201 093	209 141
<i>Engagement total des créances Hors Bilan classées C2, C3 et C4</i>	3 536	3 440
Engagement Total Brut	3 160 664	3 189 140
<i>Moins : Agios réservés sur créances classées</i>	(14 899)	(15 161)
Créances clientèle nettes d'agios réservés	3 145 765	3 173 979
<i>Moins : Provisions individuelles (Bilan)</i>	(154 562)	(150 644)

<i>Moins : Provisions individuelles (Hors Bilan)</i>	<i>(1 710)</i>	<i>(1 715)</i>
Total provisions individuelles	(156 272)	(152 359)
Créances clientèle nettes d'agios réservés et de provisions individuelles	2 989 493	3 021 620
<i>Moins : Provisions collectives</i>	<i>(24 205)</i>	<i>(17 353)</i>
Total des engagements nets d'agios et des provisions	2 965 288	3 004 267

NOTE 5.4– PORTEFEUILLE-TITRE COMMERCIAL

Le solde de ce poste s'élève à 404 KDT au 31 décembre 2020 et n'a pas connu de variation par rapport au 31 décembre 2019. Il se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Titres de placement à revenu variable	404	404
Total en KDT	404	404

NOTE 5.5 – PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

La valeur du portefeuille d'investissement s'élève au 31 décembre 2020 à 356 514 KDT contre 393 906 KDT au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Titres de participation (i)	13 313	13 444
Parts dans les entreprises liées (ii)	5 775	6 548
Titres d'investissement	314 809	357 915
Titres en Portage	-	36
Créances rattachées aux titres d'investissement	24 535	18 231
Total brut en KDT	358 432	396 174
Moins : Provisions pour dépréciations des titres	(1 918)	(2 268)
Total net en KDT (iii)	356 514	393 906

(i) Le détail des titres de participation se présente comme suit :

	<i>Montants en KDT</i>
Raison Sociale	VC au 31/12/2020
JINENE	3 337
YASMINE	3 110
NOUVELLE SOTIM	3 200
SIDCO-SICAR	1 648
TAZOGHRANE	1 167
TAPARURA (SEACNVS)	150
EL KANAOUET	128
DEMURGER	120
SEDAT	115
COTUNACE	100
SICAB	100

SOTUPILE	63
SCHNEIDER	48
FRDCM	22
SIMAC	5
Total des titres de participation en KDT	13 313

(ii) Sont considérées comme entreprises liées, les sociétés sur lesquelles l'UBCI exerce le pouvoir de participer aux décisions sur les politiques financières et opérationnelles.

(iii) Le tableau des mouvements sur titres et les provisions y afférentes se présente comme suit :

Désignation	Valeur Brute au 31/12/2019	Créances rattachées 2019	Total au 31/12/2019	Acquisitions / Régularisations	Cessions / autres sorties	Valeur brute au 31/12/2020	Créances rattachées 2020	Total au 31/12/2020	Cumul des provisions au 31/12/2019	Dotations 2020	Reprises sur provisions 2020	Cumul des provisions au 31/12/2020	VCN au 31/12/2020
Titres de participation	13 444	-	13 444	19	(150)	13 313	-	13 313	(1 628)	(85)	117	(1 596)	11 717
Parts dans les entreprises liées	6 548	-	6 548	32	(805)	5 775	-	5 775	(640)	(34)	352	(322)	5 453
Titres d'investissement (*)	337 971	16 286	354 257	-	(34 614)	303 357	14 715	318 072	-	-	-	-	318 072
Emprunt National (*)	8 000	262	8 262	-	(4 000)	4 000	132	4 132	-	-	-	-	4 132
SICAR Fonds gérés (*)	11 944	1673	13 617	-	(4 492)	7 452	9 688	17 140	-	-	-	-	17 140
Participation en rétrocession	36	10	46	-	(36)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total en KDT	377 943	18 231	396 174	51	(44 097)	333 897	24 535	358 432	(2 268)	(119)	469	(1 918)	356 514

(*) : Titres d'investissement.

NOTE 5.6 – VALEURS IMMOBILISÉES

Les valeurs immobilisées ont atteint 35 577 KDT au 31 décembre 2020 contre 39 479 KDT au 31 décembre 2019 et s'analysent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Valeurs brutes en début de période	188 484	181 863
Acquisitions	4 694	7 610
Cessions / Apurements	(1 679)	(989)
Valeurs brutes en fin de période	191 499	188 484
Amortissements	(155 922)	(149 005)
Valeurs nettes en fin de période	35 577	39 479

L'évolution détaillée des valeurs immobilisées au cours de l'exercice 2020 se présente comme suit :

Libellé	V. Brute au 31/12/2019	Acquisitions 2020	Cessions/ Apurements 2020	Reclassements 2020	V. Brute au 31/12/2020	Total Amortissements au 31/12/2019	Dotations/ Reprises 2020	Cessions / Apurements 2020	Total Amortissements 2020	V.C. N au 31/12/2020
Immobilisations Incorporables	55 377	1 075	-	291	56 743	(52 025)	(2 797)	-	(54 822)	1 921
Agencements et aménagements	46 292	1 317	(1 151)	381	46 839	(36 797)	(1 836)	1 108	(37 525)	9 314
Immobilisations d'exploitation	38 795	-	-	-	38 795	(24 549)	(1 383)	-	(25 932)	12 863
Immobilisations hors exploitation	783	-	-	-	783	(580)	(32)	-	(612)	171
Terrain	5 825	-	-	-	5 825	-	-	-	-	5 825
Matériel de Transport	1 905	-	(267)	-	1 638	(1 543)	(154)	267	(1 430)	208
Fonds de Commerce	788	-	-	-	788	(507)	(18)	-	(525)	263
Mobilier et Matériels	36 901	1 935	(261)	21	38 596	(33 004)	(2 331)	259	(35 076)	3 520
Immobilisations en cours	1 818	367	-	(693)	1 492	-	-	-	-	1 492
TOTAL EN KDT	188 484	4 694	(1 679)	-	191 499	(149 005)	(8 551)	1 634	(155 922)	35 577

NOTE 5.7 – AUTRES ACTIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 110 433 KDT au 31 décembre 2020 contre 117 779 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Débiteurs divers	(i)	48 059	51 951
Comptes de régularisation	(ii)	37 393	41 508
Comptes de Stocks		854	737
Créances prises en charge par l'État		587	700
Charges à répartir		155	94
Comptes exigibles après encaissement	(iii)	24 660	23 974
Total brut des autres actifs		111 708	118 964
Provisions pour dépréciation des autres actifs		(1 275)	(1 185)
Total net des autres actifs		110 433	117 779

(i) Les comptes débiteurs divers s'analysent comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Prêts et avances au personnel		42 437	42 373
Dépôts et cautionnements constitués par la banque		366	373
Retenue à la source		203	1 292
Autres débiteurs divers		5 053	7 913
Total des débiteurs divers		48 059	51 951

(ii) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Charges payées ou comptabilisées d'avance		615	304
Produits à recevoir		5 922	6 099
Compensations reçues		492	243
Débts à régulariser et divers		30 365	34 862
Total des Comptes de régularisation		37 394	41 508

(iii) Le solde des comptes exigibles s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille encaissement		123 812	159 070
Comptes exigibles après encaissement		(99 152)	(135 096)
Total comptes exigibles après encaissement		24 660	23 974

NOTE 5.8 – BANQUE CENTRALE ET CCP

Le solde de ce poste est nul au 31 décembre 2020 contre un solde de 69 186 KDT au 31 décembre 2019 détaillé comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts au jour le jour et à terme	-	69 000
Dettes rattachées	-	186
Total en KDT	-	69 186

NOTE 5.9 – DÉPÔTS ET AVOIRS DES ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS

Le solde de ce poste a atteint 51 451 KDT au 31 décembre 2020 contre 181 855 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Banques de dépôt	(1)	-	95 000
Banques non-résidentes	(2)	51 333	86 029
Organismes financiers spécialisés	(3)	41	109
Dettes rattachées aux prêts et emprunts interbancaires		77	717
Total en KDT		51 451	181 855

(1) L'analyse du compte « Banques de dépôt » se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Emprunts au jour le jour et à terme	-	95 000
Total Banques de dépôt en KDT	-	95 000

(2) L'analyse du compte « Banques non-résidentes » se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires	3 096	827
Emprunts au jour le jour et à terme	48 237	85 202
Total banques non-résidentes en KDT	51 333	86 029

(3) L'analyse du compte « Organismes financiers spécialisés » se présente comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Comptes ordinaires	41	109
Total en KDT	41	109

La ventilation des dépôts des établissements bancaires et financiers selon la nature des relations se présente comme suit :

	Entreprises liées	Co- entreprises	Autres	Total
Comptes ordinaires :	3 025	-	70	3 095
- Comptes NOSTRI	261	-	4	265
- Compte LORI	2 764	-	66	2 830
Emprunts	48 238	-	-	48 238
Total Établissements Bancaires (1)	51 263	-	70	51 333
Avoirs en compte	-	-	41	41
Total Établissements Financiers (2)	-	-	41	41
Créances rattachées sur les prêts	77	-	-	77
Total Créances rattachées (3)	77	-	-	77
Total en KDT (1) + (2) + (3)	51 340	-	111	51 451

NOTE 5.10 – DÉPÔTS ET AVOIRS DE LA CLIENTÈLE

Le solde de cette rubrique a atteint 2 643 543 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 2 443 354 KDT au 31 décembre 2019. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Comptes à vue	(i)	1 494 017	1 391 916
Comptes d'épargne	(ii)	775 614	701 659
CAT/BC et autres produits financiers	(iii)	258 663	242 839
DAT/BC échus non remboursés		12 658	2 702
Autres sommes dues à la clientèle		64 460	55 020
Certificats de dépôts et bons de trésor souscrits par la clientèle	(iv)	34 000	46 000
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle et intérêts payés d'avance		4 131	3 218
Total des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT		2 643 543	2 443 354

(i) Les comptes à vue sont analysés comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Compagnies d'assurances	3 868	6 586
Entreprises publiques	108 488	193 331
Autres clientèles commerciales	501 179	480 674
Comptes de non-résidents	498 626	316 188
Clients particuliers	381 856	395 137
Total des comptes à vue en KDT	1 494 017	1 391 916

(ii) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

		31/12/2020	31/12/2019
Comptes spéciaux d'épargne	(a)	672 693	604 539
Comptes d'épargne investissement		73	70
Comptes d'épargne logement		79 376	75 190
Autres comptes d'épargne	(b)	23 472	21 860
Total des comptes d'épargne en KDT		775 614	701 659

(a) Les comptes spéciaux d'épargne sont des comptes d'épargne ordinaires ouverts aux personnes physiques.

(b) Il s'agit d'une multitude de comptes d'épargne à savoir : Manager 2000, épargne emploi, épargne multi projet, épargne auto, épargne confort...etc.

(iii) Le solde de la rubrique « CAT/BC et autres produits financiers » s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Bons de caisse	195 062	186 049
Dépôts à terme	50 865	44 438
Placements en devises	12 736	12 352
Total CAT/BC et autres produits financiers en KDT	258 663	242 839

(iv) Les certificats de dépôts sont des titres de créance matérialisant des placements faits par les entreprises et autres organismes auprès de la banque :

	31/12/2020	31/12/2019
Entreprises étatiques	1 000	500
Sociétés privées	33 000	45 500
Total des certificats de dépôts en KDT	34 000	46 000

NOTE 5.11 - EMPRUNTS ET RESSOURCES SPÉCIALES

Le solde de cette rubrique a atteint 172 172 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 260 744 KDT au 31 décembre 2019. Il s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Emprunt Obligataire	2 200	11 460
Ressources Étatiques :	4 947	5 078
- <i>FOPRODI</i>	211	211
- <i>FONAPRA</i>	4 736	4 867
Mobilisation créances	449	449
Crédits partenariat :	4 088	8 565
- <i>Lignes CFD</i>	4 088	8 565
Crédit BIRD	316	316
Ligne BIRD BCT dédiée au leasing	3 886	5 257
Ligne BAD BCT	4 871	6 156
Fonds BNPP	23 772	38 075
Fonds Premier logement BCT	1 135	977
Emprunt PROPARCO	19 538	39 169
Ligne BERD	17 746	35 491
Ligne BERD 2	59 348	74 185
Emprunt AFD	13 689	14 742
Ligne FADES BCT	10 937	12 620
Autres fonds extérieurs :	5 243	6 866
- <i>Ligne Italienne</i>	1 640	2 058
- <i>Ligne FODEP</i>	13	13
- <i>Ligne Espagnole</i>	276	919
- <i>Ligne BEI</i>	406	660
- <i>Encours FADES</i>	173	173
- <i>Ligne NATIXIS</i>	2 735	3 043
Dettes rattachées à des ressources spéciales	7	1 339
Total Emprunts et Ressources Spéciales en KDT	172 172	260 744

NOTE 5.12 - AUTRES PASSIFS

Le solde de cette rubrique a atteint 173 964 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 200 690 KDT au 31 décembre 2019. Il s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Provisions	(1)	32 617	29 939
Comptes de régularisation	(2)	97 951	111 145
Créditeurs divers		43 396	59 606
Total des autres passifs en KDT		173 964	200 690

(1) Les provisions sont analysées comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Provisions en franchise d'impôt sur engagements par signature		1 710	1 715
Provisions pour risques et charges		8 706	7 080
Provisions pour congés à payer		10 053	9 078
Provisions pour départ à la retraite		12 148	12 066
Total des provisions en KDT		32 617	29 939

(2) Les comptes de régularisation se détaillent comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Charges à payer		34 393	39 150
Produits perçus ou comptabilisés d'avance		873	757
Crédits à régulariser et divers		62 685	71 238
Total des comptes de régularisation en KDT		97 951	111 145

NOTE 5.13 - CAPITAUX PROPRES

Le capital social s'élève, au 31 décembre 2020, à 100 008 KDT, composé de 20 001 529 actions d'une valeur nominale de 5 DT.

Le total des capitaux propres de la banque, avant affectation du résultat, s'élève au 31 décembre 2020 à 429 592 KDT. Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	Capital social	Réserve légale	Réserves à régime spécial		Autres réserves	Autres capitaux propres	Résultat net de l'exercice	Total
			Réserves à régime spécial	Réserves réinvesti. Exonéré				
Capitaux Propres au 31/12/2019	100 008	10 000	1 402	37 988	180 568	3	57 498	387 467
Réserves à régime spécial	-	-	-	(15 037)	15 037	-	-	-
Affectation résultat exercice 2019	-	-	-	-	57 498	-	(57 498)	-
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	-	42 125	42 125
Capitaux Propres au 31/12/2020	100 008	10 000	1 402	22 951	253 103	3	42 125	429 592

En application des dispositions de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances de l'année 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenues à la source totalisaient, avant affectation du résultat, au 31 décembre 2013, la somme de 159 354 KDT. Compte tenu de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ce montant s'élève à 63 405 KDT au 31 décembre 2020 et se détaille comme suit :

31 décembre 2020	Montant
Réserves légales	8 988
Prime d'émission	30 606
Réserves pour réinvestissement exonéré	-
Réserves à régime spécial	1 402
Autres réserves (statutaires, facultatives...)	22 409
Total général des fonds propres régis par le paragraphe 7 de l'article 19 de la loi des Finances n°2013-54 portant sur la loi des finances pour la gestion de l'année 2014	63 405

NOTE 5.14 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNÉES

Le solde de cette rubrique totalise au 31 décembre 2020 un montant de 1 049 564 KDT contre un solde de 1 256 231 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
En faveur d'établissements bancaires et financiers	822 748	1 033 089
En faveur de la clientèle (a)+(b)+(c)+(d)+(e) :	226 816	223 142
- Cautions fiscales (a)	18 295	15 451
- Cautions pour marchés (b) :	106 784	98 532
• <i>En devises</i>	8 741	13 520
• <i>En dinars</i>	98 043	85 012
- Cautions douanières (c)	48 244	59 243
- Cautions diverses (d) :	45 094	40 697
• <i>En devises</i>	30 575	30 406
• <i>En dinars</i>	14 519	10 291
- Obligations cautionnées (e)	8 399	9 219
Total des cautions, avals et autres garanties données en KDT	1 049 564	1 256 231

NOTE 5.15 - CRÉDITS DOCUMENTAIRES

Le solde de cette rubrique a atteint 289 558 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 216 376 KDT au 31 décembre 2019. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Crédits documentaires en faveur des établissements financiers et bancaires	47 844	5 003
Crédits documentaires en faveur de la clientèle :	241 714	211 373
- <i>Ouverture de crédits documentaires</i>	174 798	160 654
- <i>Acceptations à payer liées au financement du commerce extérieur</i>	66 916	50 719
TOTAL CRÉDITS DOCUMENTAIRES EN KDT	289 558	216 376

NOTE 5.16 - ACTIFS DONNÉS EN GARANTIE

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets financiers donnés par la banque en garantie du refinancement, figurant au passif auprès de la BCT. Le solde de cette rubrique est nul au 31 décembre 2020 contre un solde de 69 000 KDT au 31 décembre 2019 :

	31/12/2020	31/12/2019
Effets financiers donnés en garantie	-	37 000
BTA donnés en garantie	-	32 000
Total	-	69 000

NOTE 5.17 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT EN FAVEUR DE LA CLIENTÈLE

Il s'agit des accords de financement et des ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition de la clientèle.

Au 31 décembre 2020, les engagements sur crédits à la clientèle totalisent 189 468 KDT contre 142 176 KDT au 31 décembre 2019.

NOTE 5.18- ENGAGEMENTS SUR TITRES (PARTICIPATIONS NON LIBÉRÉES)

Ce compte englobe les participations non libérées. Il se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
FRDCM	8	8
Total en KDT	8	8

NOTE 5.19 - GARANTIES REÇUES

Le solde de cette rubrique a atteint 1 850 575 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 2 193 853 KDT au 31 décembre 2019. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Garanties reçues de l'État et des compagnies d'assurances	102 565	119 223
Garanties reçues des banques :	805 060	1 036 330
- <i>Garanties reçues des banques non résidentes</i>	<i>805 060</i>	<i>1 036 330</i>
Nantissement titres	16 301	31 005
Garanties reçues de la clientèle	926 649	1 007 295
Total des garanties reçus en KDT	1 850 575	2 193 853

OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations en devises comptabilisées en hors bilan se subdivisent en deux natures :

- Les opérations d'achat et de vente de devises, dont les parties ne diffèrent le dénouement qu'en raison du délai d'usance, représentent les opérations de change au comptant, et sont défalquées au 31 décembre 2020 comme suit :

Achat au comptant	33 611 KDT
Vente au comptant	22 195 KDT

- Les opérations d'achat et de vente de devises dont les parties décident de différer le dénouement pour des motifs autres que le délai d'usance, et ayant une date d'échéance supérieure à deux jours, constituent les opérations de change à terme, et sont défalquées au 31 décembre 2020 comme suit :

Achat à terme	7 965 KDT
Vente à terme	59 644 KDT

NOTE 5.20 - INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

Le solde de cette rubrique s'élève à 237 313 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 262 443 KDT au 31 décembre 2019. Ce poste s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaire	(i)	11 673	7 147
Produits sur opérations de crédit	(ii)	212 265	240 727
Revenus assimilés	(iii)	13 375	14 569
Total des intérêts et revenus assimilés en KDT		237 313	262 443

(i) Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires

Les produits sur opérations de trésorerie et interbancaires se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Marché Monétaire au jour le jour	10 108	3 496
Marché Monétaire en devises	1 268	2 777
Autres	297	874
Total des produits sur opérations de trésorerie et interbancaire en KDT	11 673	7 147

(ii) Produits sur opérations de crédit

Les produits sur opérations de crédit se présentent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille effets (court, moyen et long terme)	173 419	200 469
Comptes courants débiteurs	20 261	23 432
Leasing	17 765	15 584
Crédits sur ressources extérieures	432	806
Créances douteuses ou litigieuses	388	436
Total des Produits sur opérations de crédit en KDT	212 265	240 727

(iii) Revenus assimilés

Les revenus assimilés se détaillent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Avals, cautions et acceptations bancaires	6 234	6 845
Commissions de découverts	3 519	1 937
Commissions sur billets de trésorerie	58	99
Report-Déport	2 475	4 214
Autres Intérêts assimilés	1 089	1 474
Total des revenus assimilés en KDT	13 375	14 569

NOTE 5.21 - COMMISSIONS

Le solde de cette rubrique s'élève à 55 967 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 58 918 KDT au 31 décembre 2019. Ce solde se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Commissions prélevées sur les opérations bancaires	42 995	45 600
Commissions de tenues de comptes	5 658	5 684
Commissions sur opérations de change manuel	75	173
Autres commissions	7 239	7 461
Total des commissions en KDT	55 967	58 918

NOTE 5.22 - GAINS SUR PORTEFEUILLE-TITRES COMMERCIAL ET OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 25 067 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 32 407 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Gains sur opérations BTA-BTCT	-	7
Gains de change	28 209	40 429
Pertes de change	(3 142)	(8 029)
Total en KDT	25 067	32 407

NOTE 5.23 - REVENUS DU PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Ce poste totalise au 31 décembre 2020 un montant de 23 901 KDT contre 26 272 KDT au 31 décembre 2019 et se détaille comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Revenus nets sur portefeuilles titres d'investissement	22 867	24 671
<i>dont Intérêts sur BTA</i>	<i>19 606</i>	<i>21 330</i>
Dividendes sur portefeuille titres de participation	669	984
Intérêts sur emprunt national	362	613
Intérêts sur titres en portage	4	4
Total des revenus du portefeuille d'investissement en KDT	23 901	26 272

NOTE 5.24 - INTÉRÊTS EN COURUS ET CHARGES ASSIMILÉES

Le solde de cette rubrique s'élève à 93 388 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 117 257 KDT au 31 décembre 2019. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	5 821	17 376
Intérêts sur les dépôts de la clientèle (1)	73 998	76 727
Charges sur emprunts obligataires et extérieurs	12 755	17 544
Charges assimilées	814	5 610
Total des intérêts encourus et charges assimilées en KDT	93 388	117 257

(1) Le solde du compte « Intérêts sur les dépôts de la clientèle » s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Dépôts à vue	14 481	19 128
Comptes à terme, bons de caisse et autres produits financiers	21 308	18 665
Comptes d'épargne	35 377	33 086
Certificats de dépôts	2 832	5 848
Total des intérêts sur les dépôts de la clientèle en KDT	73 998	76 727

NOTE 5.25 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR CRÉANCES HORS BILAN ET PASSIFS

Le solde de cette rubrique s'élève à 14 395 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 281 KDT au 31 décembre 2019. Ce solde s'analyse comme suit :

		31/12/2020	31/12/2019
Dotations aux provisions	(i)	20 273	15 297
<i>dont provisions collectives</i>		6 852	-
<i>et dont provisions additionnelles</i>		2 327	2 193
Reprises sur provisions	(ii)	(7 710)	(16 763)
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>		(1 972)	(1 249)
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par des provisions		3	7
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par des provisions		307	273
Créances radiées		1 608	1 595
Récupération sur créances radiées		(86)	(128)
Total en KDT		14 395	281

(i) Les dotations aux provisions au 31 décembre 2020 se détaillent comme suit :

	31/12/2020
Dotations aux provisions individuelles (Bilan)	11 118
<i>Dont provisions additionnelles</i>	2 327
Dotations aux provisions collectives	6 852
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 808
Dotations aux provisions pour indemnités de départ à la retraite	82
Dotations aux provisions des autres actifs courants	413
Total des dotations aux provisions en KDT	20 273

(ii) Les reprises sur provisions enregistrées au 31 décembre 2020 se détaillent ainsi :

	31/12/2020
Reprises sur provisions des créances douteuses (Bilan)	7 200
<i>dont reprises sur provisions additionnelles</i>	<i>1 171</i>
<i>et dont reprises sur provisions sur créances radiées (hors additionnelles)</i>	<i>801</i>
Reprises sur provisions des créances douteuses (Hors bilan)	5
Reprises sur provisions pour risques et charges	182
Reprises sur provisions des autres actifs courants	323
Total des reprises sur provisions en KDT	7 710

NOTE 5.26 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET RÉSULTATS DES CORRECTIONS DE VALEURS SUR PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT

Le solde de cette rubrique s'élève à (2 412) KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de (1 759) KDT au 31 décembre 2019. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Étalement Prime / Titres d'investissement (BTA)	(2 062)	(2 247)
Dotations aux provisions	119	120
Reprises sur provisions	(469)	(358)
Plus ou moins-value sur cession de titres d'investissement (BTA)	-	726
Total en KDT	(2 412)	(1 759)

NOTE 5.27 - CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève à 45 562 KDT au 31 décembre 2020 contre un solde de 44 354 KDT au 31 décembre 2019. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Impôts et taxes	2 357	2 632
Contribution au Fonds de garantie des dépôts bancaires	6 767	7 208
Travaux, fournitures et services extérieurs	25 098	21 043
Transport et déplacements	509	1 329
Frais divers de gestion	10 219	11 496
Autres charges d'exploitation	612	646
Total en KDT	45 562	44 354

NOTE 5.28 - SOLDE EN GAIN / PERTE DES AUTRES ÉLÉMENTS ORDINAIRES

Le solde de cette rubrique s'élève à 546 KDT au 31 décembre 2020 contre (6 629) KDT au 31 décembre 2019. Ce solde s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Plus-value nette sur cession d'immobilisations	529	66
Pénalités fiscales	(2)	-
Pertes suite au redressement fiscal	-	(6 329)
Pertes sur radiation des titres de participation	-	(276)
Plus-value sur cession des titres de participation	19	-
Autres pertes sur éléments non récurrents	-	(90)
Total en KDT	546	(6 629)

NOTE 5.29 – IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés et la contribution sociale de solidarité enregistrés en 2020 totalisent un montant de 28 244 KDT déterminé comme suit :

Bénéfice comptable avant impôt		68 139
+ Réintégrations		29 201
- Déductions		(23 014)
Résultat fiscal		74 326
Impôt sur les sociétés (35%)	(1)	26 014
Contribution Sociale de Solidarité (3% selon LF 2020)	(2)	2 230
Total en KDT (1) + (2)		28 244

NOTE 5.30 - PERTES PROVENANT DES ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES

- Conformément aux dispositions de l'article 10 du décret-loi Gouvernemental n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 », il est institué une taxe conjoncturelle, non déductible fiscalement, au profit du budget de l'Etat pour les années 2020 et 2021 calculée au taux de 2% des bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dû au titre des exercices 2019 et 2020 avec un minimum de 5.000 dinars.

La charge constatée par la banque à ce titre s'élève à 3 559 KDT et se détaille comme suit :

Période comptable	Exercice 2019	Exercice 2020
Bénéfices imposables	103 627	74 326
Taux	2%	2%
Taxe conjoncturelle	2 073	1 486
Total de la charge comptabilisée en 2020		3 559

- Par ailleurs, en application de la décision du Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, la banque a procédé à la contribution au « Fonds National de lutte contre la Pandémie de Covid-19 » mis en place par l'Etat pour soutenir les efforts déployés dans le cadre de la lutte contre ladite Pandémie et faire face à ses implications économiques et sociales.

Le montant du don accordé par la banque et constaté parmi les charges exceptionnelles au 31 décembre 2020 s'élève à 7 600 KDT. La charge liée a été déduite lors de la détermination du résultat imposable relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Ainsi, les pertes avant impôt provenant des éléments extraordinaires supportées par la banque, s'élèvent en 2020 à 11 159 KDT.

NOTE 5.31 - RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, se présentent comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019
Résultat net attribuable aux actionnaires	42 125	57 498
Nombre d'actions ordinaires fin de période	20 001 529	20 001 529
Résultat de base par action en DT	2,106	2,875

NOTE 5.32 - LIQUIDITÉS ET ÉQUIVALENTS DE LIQUIDITÉS

Au 31 décembre 2020, les liquidités et équivalents de liquidités totalisent un montant de 417 545 KDT et se détaillent comme suit :

Rubrique	31/12/2020	31/12/2019
Caisses	28 079	33 443
Banque Centrale (comptes ordinaires)	241 971	183 926
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	45 950	103 328
Banque Centrale (prêts au jour le jour et à terme)	42 878	100 734
Banques de dépôt (Prêts au jour le jour et à terme)	110 000	-
Banque Centrale (Emprunts au jour le jour et à terme)	-	(69 000)
Banques de dépôt (Emprunts au jour le jour et à terme)	-	(95 000)
Banques non-résidentes (comptes ordinaires)	(3 095)	(827)
Banques non-résidentes (emprunts au jour le jour et à terme)	(48 237)	(85 201)
Total en KDT	417 545	171 403

NOTE 5.33 – TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les principales transactions avec les parties liées ayant des effets sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 se présentent comme suit :

A- Opérations avec le GROUPE BNP PARIBAS

La banque a conclu avec des sociétés du Groupe BNP PARIBAS des contrats portant sur la fourniture des prestations d'assistance informatique, d'assistance technique, de développement de logiciels et la fourniture d'applications informatiques. Une convention d'amendement desdits contrats qui a été autorisée par le Conseil d'Administration réuni le 29 décembre 2014, a été conclue entre l'UBCI et la société mère BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. Cette convention a plafonné l'impact financier des charges (hors immobilisations) se rattachant à ces contrats au titre d'un exercice donné à 2,5% du Produit Net Bancaire de l'exercice précédent.

Par ailleurs, la banque a fait recours au Groupe BNP PARIBAS pour l'obtention de garanties pour la couverture de certains engagements de la clientèle.

Le montant total des dépenses enregistrées au cours de l'exercice 2020 s'élève à 7 081 KDT et se détaille ainsi :

- Prestations de services informatiques : 6 375 KDT ;
- Acquisition d'immobilisations incorporelles : 361 KDT ;
- Commissions sur Garanties émises : 30 KDT ;
- Commissions sur Garantie du prêt octroyé auprès de la BERD : 315 KDT.

Par ailleurs, BNP PARIBAS a pris en charge le montant de 810 KDT conformément à la convention de prise en charge partielle de la rémunération du Directeur Général.

1. Prestations de services informatiques :

Le montant total des dépenses liées aux prestations informatiques (en hors taxes majorés de la partie non récupérable de la TVA) s'élève à 6 375 KDT et se détaille comme suit :

Désignation	Description	Charge effective	Fournisseur
Atlas 2	Noyau comptable	312	Groupe BNPPARIBAS
Unikix	Licence de l'émulateur (Atlas2)	28	Groupe BNPPARIBAS
Connexis Cash	Outil cash management	1 009	Groupe BNPPARIBAS
Connexis Trade	Outil opérations import/export	277	Groupe BNPPARIBAS
Ivision	Outil commerce extérieur	370	Groupe BNPPARIBAS
BNPiNet	Application permettant la consultation et la réalisation de transactions via Internet	239	Groupe BNPPARIBAS
Swift Sibes	Outil de gestion des flux SWIFT	72	Groupe BNPPARIBAS
SUN	Outil de lutte contre le financement du terrorisme et contre le blanchiment	57	Groupe BNPPARIBAS
Shine	Outil de lutte contre le blanchiment - Contrôle des flux SWIFT	92	Groupe BNPPARIBAS
Kondor +	Outil de back-office salle de marché	282	Groupe BNPPARIBAS

Désignation	Description	Charge effective	Fournisseur
APCE/APCP	Outil de gestion des dossiers de crédit pour la clientèle Entreprise et Professionnel	5	Groupe BNPPARIBAS
AML Netreveal	Outil de lutte contre le blanchiment	231	Groupe BNPPARIBAS
Vinci	Outil de gestion des immobilisations, achats et frais généraux	251	Groupe BNPPARIBAS
Confirming	Outil mis à disposition de la clientèle corporate pour la gestion de leurs créances	34	Groupe BNPPARIBAS
MIB	Outil de gestion de la plateforme de relations clients	113	Groupe BNPPARIBAS
Quick Win	Mobile Banking	53	Groupe BNPPARIBAS
Client first	Intensité relationnelle et cross selling	16	Groupe BNPPARIBAS
SONAR	Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail	164	Groupe BNPPARIBAS
Aquarius	Outil de gestion de l'activité Factoring	151	Groupe BNPPARIBAS
Liens WinKoala	Liaisons téléinformatiques internationales	800	Groupe BNPPARIBAS
Maintenance Boitiers Proxy	Boitier pour la décompression des données	37	Groupe BNPPARIBAS
Maintenance Boitiers Infoblox	Boitier pour l'adressage dynamique	17	Groupe BNPPARIBAS
Maintenance Firewall	Sécurisation des flux avec nos partenaires externes	35	Groupe BNPPARIBAS
Microfocus	Licence	117	Groupe BNPPARIBAS
Oracle Pula & Oracle Siebel	Licence	211	Groupe BNPPARIBAS
SAP Business Object	Licence	113	Groupe BNPPARIBAS
My SAP ERP PRO	Licence VINCI	57	Groupe BNPPARIBAS
Saturne	Workflow des réclamations	1 058	Groupe BNPPARIBAS
TALEO	Outil de gestion de recrutement et mobilité du personnel	25	Groupe BNPPARIBAS
RATAMA	Front Office pour l'octroi des crédits à la consommation	77	Groupe BNPPARIBAS
Différences de change latentes sur un solde créditeur « Fournisseur BNP PARIBAS » libellé en devises		72	
TOTAL EN KDT		6 375	
2,5% du PNB de l'exercice 2019 = 255 009 KDT * 2,5%		6 375	

2. Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès du groupe BNP PARIBAS

Désignation	Description	Valeur Brute	Fournisseur
Licences	Acquisition de licences Microsoft	230	BNP PROCUREMENT TECH
Développement informatique	Développements informatiques des applicatifs	131	BDSI
TOTAL EN KDT		361	

3. Garanties émises par BNP PARIBAS :

- En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture de certains engagements tout au long de l'année. Ces garanties sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. La charge liée au titre de 2020 est de 30 KDT.
- Au cours de 2014, l'UBCI a conclu un contrat de prêt avec la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros remboursable sur sept (7) ans avec deux ans de franchise, bénéficiant d'une couverture de change de Tunis-Ré et garanti par BNP PARIBAS. La commission de garantie en faveur de BNP PARIBAS est calculée au taux de 0,68% sur le montant de l'encours restant dû, et ce conformément à la lettre de garantie signée entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 19 décembre 2014.

La charge totale supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 315 KDT.

B- Opérations avec les filiales du groupe UBCI

La banque est distributrice des actions et/ou dépositaire des actifs des sociétés suivantes : Hannibal SICAV, UBCI Univers actions, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA. En rémunération de ces prestations, la banque a perçu, en 2020, des commissions pour un total de 107 KDT.

La banque met à la disposition de sa filiale UBCI Bourse l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. A ce titre l'UBCI rétrocède à l'UBCI Bourse 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2020 s'élève à 35 KDT.

En 2013 et 2017 l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR des conventions de fonds gérés :

- « UBCI - HSF 2013 » : convention conclue en 2013 portant sur un montant de 2 666 KDT destiné à la prise de participation dans le capital d'HYDROSOL FONDATIONS. Un avenant lié à cette convention a été signé le 17 février 2017, il précise que les dividendes perçus par UCDS dans le cadre du Fonds HSF constituent des produits d'exploitation pour UCDS. Les autres éléments de la convention conclue en 2013 demeurent inchangés.

En 2020, l'UCDS a procédé à la cession de la participation détenue dans le capital de la société HYDROSOL FONDATIONS.

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur un montant de 2 000 KDT destiné à l'acquisition de 44 445 parts sociales dans le capital de la société X-PACK SARL (soit 44,999 DT la part sociale).

- « UBCI-MEDIBO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur un montant de 2 800 KDT destiné à l'acquisition de 9 693 actions dans le capital de la Société MEDIBIO-SA (soit au prix de 191 DT l'action) et à la souscription de 9 520 obligations convertibles en actions (soit au prix de 100 DT l'obligation).

Au cours de l'exercice 2020, l'UCDS a procédé à la cession des 9 693 actions détenues dans le capital de la société MEDIBIO SA.

- « UBCI-RECALL Holding 2017 » : convention conclue en 2017 portant sur un montant de 4 500 KDT et destiné à l'acquisition de 46 actions dans le capital de la société RECALL HOLDING-SA au prix de 10 DT l'action, de 32 certificats d'investissement au prix de 10 DT le certificat et à l'alimentation d'un compte courant actionnaire pour un montant de 4 499 KDT rémunéré au taux de 8% hors taxes l'an.

Selon ces conventions la SICAR est rémunérée comme suit :

- commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement,
- commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

Conformément à ces conventions la charge relative à 2020 s'élève à 250 KDT :

- Fonds géré « UBCI – HSF » : 123 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-XPACK 2017 » : 34 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-MEDIBO 2017 » : 16 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » : 77 KDT.

Certains cadres de la banque occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées au titre de l'exercice 2020 s'élève à 10 KDT.

L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI Bourse en remplacement de celle signée en septembre 2015. Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Elle a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions. Cette convention ne prévoit pas de facturation de frais d'assistance.

L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions. En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1^{er} janvier 2018.

Le montant des produits relatifs à 2020 s'élève à 38 KDT.

En date du 1^{er} avril 2020, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI).

Aux termes de ladite convention, l'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 15 KDT hors Taxes pour l'ensemble des prestations fournies.

Le montant des produits relatifs à 2020 s'élève à 11 KDT.

L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires locales et du groupe BNP PARIBAS avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR.

Cette convention est entrée en vigueur à partir du 1^{er} avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendues par l'UBCI.

C-Transactions avec les sociétés où les administrateurs détiennent une participation :

L'UBCI a fait recours depuis 2011 à une société de transport de fonds « Tunisie Sécurité » dans laquelle l'administrateur « Meninx Holding » du Groupe TAMARZISTE est actionnaire.

A ce titre la charge relative à l'exercice 2020 s'élève à 943 KDT.

D-Engagements des parties liées :

Les engagements des parties liées envers la banque se présentent au 31 décembre 2020 comme suit :

Partie liée	Engagements au 31/12/2020 en KDT
Groupe SELLAMI	12 340
Groupe RIAHI	1 190
Groupe BOURICHA	160
Dépôts chez BNP et filiales de BNP	30 421
Directeur Général Adjoint	268
Total des Engagements des parties liées	44 379

E-Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants

Les obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants se détaillent comme suit :

- La rémunération brute du Président du Conseil d'Administration au titre de ses missions réalisées en 2020 s'élève à 267 KDT. Il bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant et des frais de télécommunication. La charge totale relative à l'exercice 2020 s'élève à 270 KDT.
- La rémunération brute du Directeur Général s'élève à 751 KDT dont une rémunération variable de 105 KDT. Suivant son contrat, il bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction, et de la prise en charge de frais d'utilité. La charge totale au cours de l'exercice 2020 s'élève à 1 469 KDT dont une charge de 119 KDT relative à la couverture du risque de change.

La charge supportée par la banque au titre de 2020 est limitée à 659 KDT suite à la prise en charge par BNP PARIBAS d'un montant de 810 KDT.

- La rémunération brute du Directeur Général Adjoint, au titre de l'exercice 2020 s'élève à 306 KDT dont une rémunération variable de 140 KDT. La banque a mis à sa

disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant. La charge totale supportée par la banque au cours de l'exercice 2020 s'élève à 400 KDT.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 août 2020 a fixé le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 à 475 KDT tenant compte de la décision du Conseil d'administration réuni le 29 août 2018 ayant validé la recommandation de BNP PARIBAS de ne plus verser de rémunération aux mandataires sociaux collaborateurs de BNP PARIBAS conformément à la politique du groupe et avec date d'effet le 1^{er} janvier 2018.

NOTE 5.34 – ÉVENTUALITÉS ET ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

1. Ainsi qu'il est indiqué au niveau de la note « 1. Présentation de la banque », l'UBCI a annoncé en date du 16 mars 2021 qu'elle a été informée par le groupe CARTE et le groupe BNP PARIBAS de la réalisation de l'opération d'acquisition par le groupe CARTE de 7.800.000 actions, représentant une participation de 39% du capital de l'UBCI et ce, conformément à l'accord de cession annoncé par les deux groupes le 28 août 2019. Suite à cette opération, le groupe BNP PARIBAS n'est plus l'actionnaire de référence de l'UBCI.

Préalablement à ladite cession, l'UBCI bénéficie de la mise à disposition du « Core Banking System ATLAS 2 » et d'un nombre de logiciels et d'applications informatiques nécessaires à son exploitation fournis par des sociétés affiliées au groupe BNP PARIBAS et ses tiers.

Suite au changement de l'actionnaire de référence, l'UBCI sera amenée à la mise en œuvre des travaux de remplacement de son système d'information par un nouveau système complètement indépendant de celui du groupe BNP PARIBAS, et d'encourir, par conséquent, des dépenses relatives à des prestations liées à la transition informatique.

A la date d'arrêté des présents états financiers, l'impact financier sur les exercices futurs des dépenses à subir par l'UBCI durant la période de transition, ne peut pas être estimé.

2. La banque a reçu en date du 29 janvier 2021, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2017 à 2019.

A la date d'arrêté des présents états financiers, les travaux de vérification fiscale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

Les présents états financiers sont arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2021. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI »,

I. Rapport sur l'audit des états financiers

1. Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons procédé à l'audit des états financiers de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI », qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, arrêtés par le Conseil d'administration du 31 mars 2021, font ressortir des capitaux propres positifs de 429.592 KDT, un bénéfice net de 42.125 KDT et une trésorerie positive à la fin de la période de 417.545 KDT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « 7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

Questions clés de l'audit	Diligences accomplies
3.1 Couverture du risque de crédit	
<p><i>Risque identifié :</i></p> <p>En tant qu'établissement de crédit, l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie « UBCI » est confrontée au risque de crédit défini comme étant le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de plusieurs contreparties considérées dans leur ensemble comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. Les modalités d'évaluation et de couverture de ce risque sont prévues par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.</p> <p>Conformément à la note des états financiers « 3.1- Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents », la couverture du risque de crédit de la clientèle est effectuée par la constitution de deux types de provisions prévus par ladite circulaire à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les provisions individuelles :<ul style="list-style-type: none">✓ Les provisions individuelles classiques déterminées sur la base de classification individuelle des créances qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs, en tenant compte des garanties considérées déductibles conformément à la réglementation de la BCT.✓ Les provisions individuelles additionnelles ayant pour objet la couverture du risque de non-réalisation des garanties hypothécaires.	<p><i>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</i></p> <p>Dans le cadre de notre appréciation du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle à la date de clôture, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Prendre connaissance des procédures d'évaluation du risque de contrepartie ainsi que du contrôle s'y rattachant mis en place par la banque ;- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des encours des crédits et des provisions ;- Apprécier la conformité de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;- Apprécier la fiabilité du système de classification des créances, de couverture des risques et de réservation des produits ;- Apprécier le bien-fondé des jugements de classification ;- Vérifier la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation durant l'exercice ;- Examiner les garanties retenues pour le calcul des provisions et apprécier leurs valeurs, eu égard aux règles édictées par la BCT ;- Vérifier les calculs arithmétiques des provisions ;

<p>- Les provisions collectives : ayant pour objet la couverture des risques latents sur les engagements courants et les engagements nécessitant un suivi particulier.</p> <p>Comme détaillé au niveau de la note aux états financiers « 5.3 Créances sur la clientèle », le montant des encours bruts des créances sur la clientèle s'élève au 31 décembre 2020 à 2.692.546 KDT. Les montants des agios réservés et des provisions y relatifs s'élèvent à la même date respectivement à 14.899 KDT et à 178.767 KDT.</p> <p>Compte tenu de la complexité du processus d'évaluation et de couverture du risque lié aux créances de la clientèle, qui obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau du jugement élevé, nous avons considéré que l'évaluation du coût du risque des créances de la clientèle est un point clé de l'audit.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.
<p>3.2 Dépenses informatiques liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS</p>	
<p><u>Risque identifié :</u></p> <p>La banque a conclu avec des sociétés du groupe BNP PARIBAS des conventions portant sur des prestations de services informatiques et d'assistance technique, ainsi que sur l'acquisition de logiciels et de licences informatiques.</p> <p>En application desdites conventions, les montants des charges comptabilisées au cours de l'exercice 2020 et présentées au niveau de la Note 5.27 « Charges générales d'exploitation », ainsi que des acquisitions d'immobilisations présentées au niveau de la Note 5.6 « Valeurs immobilisées » s'élèvent respectivement à 6.375 KDT et 361 KDT tel que présenté au niveau de la Note 5.33 « Transactions avec les parties liées ».</p> <p>Du fait de son appartenance au groupe BNP PARIBAS, ces conventions sont considérées pour la banque comme des conventions</p>	<p><u>Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque :</u></p> <p>Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont consisté notamment à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vérifier la réalité des prestations réalisées ; - Vérifier l'existence des avantages économiques futurs générés par les prestations dont les coûts sont comptabilisés en immobilisations ; - Demander la confirmation des soldes auprès des sociétés du groupe ; - Vérifier le respect des dispositions contractuelles notamment en ce qui concerne les modalités de facturation, les tarifs appliqués, les dates de mise en service et de déploiement...etc.

réglementées au sens de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et doivent, par conséquent, faire l'objet de contrôle par les commissaires aux comptes.

Vu l'importance relative des montants facturés, la multitude des conventions signées ainsi que les spécificités tarifaires de certains services et de détermination des dates de mise en service des dépenses immobilisées, nous avons considéré que les dépenses liées aux conventions conclues avec les sociétés du groupe BNP PARIBAS est un point clé de l'audit.

3.3 La prise en compte des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits

Risque identifié

Les revenus des opérations de crédit réalisés en 2020 s'élèvent à 237 313 KDT et représentent la rubrique la plus importante des produits d'exploitation bancaire de l'UBCI.

En raison de leurs compositions, leurs montants et les règles de comptabilisation, telles que décrites au niveau de la Note « *Comptabilisation des revenus sur prêts auprès de la clientèle* », même de légères modifications des taux d'intérêts peuvent avoir un impact considérable sur les produits d'exploitation bancaires et par conséquent sur les capitaux propres de l'UBCI.

C'est pourquoi la prise en compte des revenus des opérations de crédit a constitué un élément important dans notre audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Nos diligences d'audit des intérêts et revenus assimilés des opérations de crédits ont, notamment, consisté à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle mise en place par la banque ;
- Apprécier la pertinence de la méthodologie retenue par la banque par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- Revoir l'environnement de contrôle du système d'information utilisés à l'aide de nos experts informatiques ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution des intérêts ;
- Vérifier le respect de la norme comptable NC 24 « Les engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires » en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- Examiner les politiques, processus et contrôles entourant la reconnaissance des revenus ;
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4. Observations

4.1 Impact de la pandémie COVID-19

Comme présenté au niveau de la note aux états financiers « 4. Impact de la pandémie COVID-19 », la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, son impact sur la situation économique du pays et les mesures de soutien prises par les autorités ont eu des conséquences sur le résultat de la banque au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

L'impact de ladite crise sur le résultat avant impôt de l'exercice 2020 a été estimé par la banque à un montant de 26,5 millions de dinars correspondant à des charges supplémentaires et des manques à gagner détaillés au niveau de la note précitée.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.2 Impact du changement de la méthodologie de détermination des provisions collectives

Ainsi qu'il est indiqué au niveau du paragraphe « b. Provisions collectives » de la note aux états financiers « 3. Méthodes comptables appliquées », en application de la circulaire BCT n° 2021-01 portant sur une nouvelle méthodologie de détermination des provisions collectives et modifiant l'article 10 bis de la circulaire BCT n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, la banque a constitué par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2020, des dotations aux provisions collectives complémentaires pour un montant de 6.852 KDT portant le stock des dites provisions au 31 décembre 2020 à 24.205 KDT. L'application des dispositions de la circulaire BCT n° 91-24 avant modification aurait eu pour effet de reprendre des provisions pour un montant de 2.373 KDT.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.3 Changement de contrôle de l'UBCI et passif éventuel

A la date du 16 mars 2021, la banque a porté à la connaissance de ses actionnaires et du public qu'elle a été informée par le groupe CARTE et le groupe BNP PARIBAS de la réalisation de l'opération d'acquisition par le groupe CARTE de 7.800.000 actions de l'UBCI, représentant une participation de 39% du capital de la banque détenue par le groupe BNP PARIBAS qui conserve une participation de 11,09%, et ce, conformément à l'accord de cession annoncé par les deux groupes le 28 août 2019 ayant obtenu l'agrément de la Banque Centrale de Tunisie au cours du mois de novembre 2020.

Par ailleurs, et ainsi qu'il est indiqué au premier paragraphe de la note « 5.34. Éventualités et événements postérieurs à la date de clôture », l'UBCI bénéficie de la mise à disposition du « Core Banking System ATLAS 2 » et d'un nombre de logiciels et d'applications informatiques nécessaires à son exploitation fournis par des sociétés affiliées au groupe BNP PARIBAS et ses tiers.

Suite au changement de l'actionnaire de référence, l'UBCI sera amenée à la mise en œuvre des travaux de remplacement de son système d'information par un nouveau système complètement indépendant de celui du groupe BNP PARIBAS, et d'encourir, par conséquent, des dépenses relatives à des prestations liées à la transition informatique.

A la date du présent rapport, l'impact financier sur les exercices futurs des dépenses à subir par l'UBCI durant la période de transition, ne peut pas être estimé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4.4 Contrôle fiscal en cours

Ainsi qu'il est indiqué au niveau du deuxième paragraphe de la note aux états financiers « 5.34. Éventualités et événements postérieurs à la date de clôture », la banque a reçu en date du 29 janvier 2021, un avis de vérification fiscale approfondie portant sur les différents impôts, droits et taxes au titre de la période allant de 2017 à 2019.

Jusqu'à la date du présent rapport, les travaux de vérification fiscale ne sont pas encore clôturés. Sur la base des informations disponibles à cette date, il n'est pas possible d'évaluer l'éventuel impact financier lié à ce contrôle.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

5. Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'administration du 31 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis aux responsables de la gouvernance de la banque.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque à la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 31 mars 2021

Les Commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT

Wael KETATA

**Rapport spécial des commissaires aux comptes établi
en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative
aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants et
de l'article 475 du code des sociétés commerciales**

États financiers - exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les actionnaires de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie,

En application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers et de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions conclues avec des parties liées ne faisant pas partie du groupe BNP PARIBAS

I. Conventions conclues en 2020

I.1 Convention conclue avec UBCI Bourse

En date du 1^{er} avril 2020, l'UBCI a conclu avec sa filiale UBCI Bourse une convention de délégation de la fonction de responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne (RCCI).

Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction.

Aux termes de ladite convention, l'UBCI perçoit une rémunération annuelle de 15 KDT hors Taxes pour l'ensemble des prestations fournies.

Le produit relatif à 2020 s'élève à 11 KDT.

I.2 Convention conclue avec UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR

L'UBCI a signé en date du 31 mars 2020 une convention d'assistance en matière de contrôle de la conformité aux dispositions réglementaires locales et du groupe BNP PARIBAS avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR.

Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, entre en vigueur à partir du 1^{er} avril 2020 pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de rémunération en contre partie des services rendus par l'UBCI.

II. Opérations et conventions conclues antérieurement à 2020

Votre Conseil d'administration réuni le 21 juin 2013 (titres II.1.1 et II.1.2), le 15 novembre 2016 (titre II.1.3), le 30 mars 2017 (titres II.1.5 et II.1.7), le 21 juin 2017 (titre II.1.6), le 27 mars 2018 (titre II.1.8), le 14 novembre 2018 (titre II.1.4), le 26 mars 2019 (titre II.1.1) et le 28 août 2019 (titre II.2) a approuvé les opérations et les conventions suivantes conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales. Ces conventions se détaillent comme suit :

II.1 Opérations et conventions conclues avec les filiales de l'UBCI

II.1.1 Conformément aux conventions autorisées par votre Conseil d'administration du 21 juin 2013, la banque assure le dépôt des actifs et la distribution des titres de ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV, UTP SICAF et UBCI FCP-CEA, conformément aux conditions suivantes :

Société	Commission de dépôt	Commission de distribution	Total commissions
Hannibal SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	6 KDT
UBCI Univers actions SICAV	0,1% Actif net TTC	0,9% Actif net TTC	11 KDT
UTP SICAF	0,5% Actif net TTC	0,5% Actif net TTC	26 KDT
UBCI FCP-CEA	0,1% Actif net TTC	1,5% Actif net TTC	64 KDT

Votre Conseil d'administration réuni le 26 mars 2019 a autorisé la mise à jour des conventions de distribution des titres conclues entre l'UBCI et ses filiales Hannibal SICAV, UBCI Univers actions SICAV et UBCI FCP-CEA en y rajoutant l'engagement des distributeurs de se conformer à la réglementation en vigueur :

- En matière de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme ;
- Se rapportant à la loi FATCA relative à la lutte contre l'évasion fiscale des contribuables américains.

La rémunération totale perçue par la banque au titre de ces conventions, s'élève à 107 KDT en 2020.

II.1.2 Certains cadres de l'UBCI occupent des postes de directeurs généraux dans des filiales de la banque. Le montant des indemnités servies à ces cadres, supportées par la banque et refacturées aux filiales concernées, s'élève au titre de l'exercice 2020 à 10 KDT.

II.1.3 Votre Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016 a autorisé la convention conclue entre la banque et sa filiale UBCI Bourse en date du 1^{er} décembre 2016, en vertu de laquelle l'UBCI met à la disposition de sa filiale l'ensemble de son réseau pour recueillir auprès des clients les ordres d'achat et de vente des valeurs mobilières en vue de leur exécution. Ladite convention prévoit la rétrocession à UBCI Bourse de 50% des commissions facturées aux clients. Le montant relatif à 2020 s'élève à 35 KDT.

II.1.4 L'UBCI a signé en date du 16 novembre 2018 une convention avec sa filiale UBCI Bourse en remplacement de celle signée en septembre 2015.

Cette convention définit les conditions d'assistance apportée par l'UBCI à sa filiale, en vue du respect par cette dernière des standards professionnels recommandés par l'UBCI et de son intégration optimale dans le dispositif de contrôle interne de la banque.

Elle élargit le périmètre d'assistance à l'ensemble des structures de support, détaille l'assistance en matière de conformité et garantit la protection des données à caractère personnel des clients de l'UBCI Bourse communiquées à l'UBCI dans le cadre de cette assistance.

Cette convention ayant été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 14 novembre 2018, a été conclue pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction dans les mêmes conditions sans prévoir de facturation de frais d'assistance.

II.1.5 L'UBCI a signé en date du 17 février 2017 un avenant avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR lié à la convention de fonds géré « Fonds HSF 2013 ». Cet avenant a été approuvé par votre Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

Il précise que les dividendes perçus par UCDS dans le cadre du Fonds HSF constituent des produits d'exploitation pour UCDS. Les autres éléments de la convention conclue en 2013, convention de fonds géré pour un montant de 2 666 KDT destiné à la prise de participation dans le capital de la société HYDROSOL FONDATIONS, demeurent inchangés. Selon cette convention la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession des titres.

Au cours de l'exercice 2020, l'UCDS a procédé à la cession de la participation détenue dans le capital de la société HYDROSOL FONDATIONS. La charge supportée par l'UBCI au titre de la commission de succès facturée par UCDS à l'UBCI en 2020 suite au remboursement du fonds géré « Fonds HSF 2013 » s'élève à 123 KDT.

II.1.6 Votre Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017 a approuvé les deux conventions conclues entre la banque et sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR, liées aux deux fonds gérés suivants :

- « UBCI-XPACK 2017 » : convention conclue le 11 février 2017 portant sur un montant de 2 000 KDT destiné à l'acquisition de 44 445 parts sociales dans le capital de la société X-PACK SARL (soit 44,999 DT la part sociale).
- « UBCI-MEDIBO 2017 » : convention conclue le 11 mai 2017 portant sur un montant de 2 800 KDT destiné à l'acquisition de 9 693 actions dans le capital de la Société MEDIBIO-SA (soit au prix de 191 DT l'action) et à la souscription de 9 520 obligations convertibles en actions (soit au prix de 100 DT l'obligation).

Selon ces deux conventions, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après cession de la totalité des titres.

Au cours de l'exercice 2020, l'UCDS a procédé à la cession des 9 693 actions détenues dans le capital de la société MEDIBIO SA.

La charge relative à 2020 au titre des commissions de gestion s'élève à 50 KDT et se détaille comme suit :

- Fonds géré « UBCI-XPACK 2017 » : 34 KDT ;
- Fonds géré « UBCI-MEDIBO 2017 » : 16 KDT.

II.1.7 L'UBCI a signé en date du 14 septembre 2017 un contrat avec sa filiale UBCI Bourse portant sur la location, à partir du 1^{er} octobre 2017, des bureaux de l'immeuble UBCI sis à l'avenue Habib Bourguiba moyennant un loyer annuel de 36 KDT avec une révision bisannuelle de 5%. Le contrat est conclu pour une durée d'une année reconductible pour la même durée et aux mêmes termes et conditions.

Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 30 mars 2017.

En date du 21 novembre 2017, le contrat de location a fait l'objet d'un avenant en vertu duquel, la date d'effet a été portée au 1^{er} janvier 2018. Ledit avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 08 novembre 2017.

Le produit relatif à 2020 s'élève à 38 KDT.

II.1.8 L'UBCI a conclu le 03 octobre 2017 une convention avec sa filiale UBCI CAPITAL DEVELOPPEMENT SICAR liée au fonds géré « UBCI-RECALL 2017 » portant sur un montant de 4 500 KDT et destiné à l'acquisition de 46 actions dans le capital de la société RECALL HOLDING-SA au prix de 10 DT l'action, de 32 certificats d'investissement au prix de 10 DT le certificat et à l'alimentation d'un compte courant actionnaire pour un montant de 4 499 KDT rémunéré au taux de 8% hors taxes l'an.

Selon cette convention, la SICAR est rémunérée comme suit :

- Commission de gestion : 1,5% du montant initial du fonds décompté annuellement et d'avance à partir de janvier 2018 ;
- Commission de succès : 4% de la plus-value à réaliser après remboursement dudit fonds.

La charge relative à 2020 s'élève à 77 KDT.

Cette convention a été approuvée par votre Conseil d'administration réuni le 27 mars 2018.

II.2 Convention conclue avec Tunisie Sécurité

L'UBCI a conclu en date du 06 septembre 2019, un contrat de transport et de traitement de fonds avec la société Tunisie Sécurité, dans laquelle la société MENINX HOLDING (Groupe TAMARZISTE) qui occupe un siège au sein du Conseil d'administration de la banque, est actionnaire.

Cette convention qui a été autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 28 août 2019, prend effet à partir du 1^{er} mai 2018 et est conclue pour une période de 3 ans renouvelable par tacite reconduction d'année en année en remplacement au contrat conclu en date du 20 septembre 2011.

Les prestations fournies dans le cadre de ce contrat, sont facturées mensuellement en fonction de plusieurs critères et tarifs.

Les charges supportées par la banque en 2020, au titre de ce contrat, s'élèvent à 943 KDT.

Par ailleurs, l'UBCI a signé en date du 28 août 2020, un avenant n°1 audit contrat de transport et de traitement des fonds et des valeurs conclu avec la société Tunisie Sécurité en septembre 2019.

Cet avenant, n'ayant pas d'impact financier, a pour objet de modifier certains articles portant notamment sur : la confidentialité, la sécurité informatique et financière, le traitement des données à caractère personnel...etc.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 26 novembre 2020.

B. Conventions et opérations réalisées avec le groupe BNP PARIBAS

I. Conventions liées aux services informatiques et de télécommunication

En vertu de la convention portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés, conclue le 30 décembre 2014 entre la banque et le groupe BNP PARIBAS et des décisions du Conseil d'administration en date des 18 et 29 décembre 2014, la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, des charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que des charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les états financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent. En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet d'avoirs à établir par la société mère.

Les prestations de services rendues par les entités du groupe BNP PARIBAS conformément aux conventions préalablement approuvées et dont la facturation a fait l'objet d'émission d'avoirs au titre de l'exercice 2020, sont présentées dans ce qui suit.

I.1 Contrats d'applications et de prestations de services informatiques conclus avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat cadre avec BNP PARIBAS portant sur des applications et des prestations de services informatiques. Il définit les conditions générales dans lesquelles BNP PARIBAS met à la disposition de l'UBCI, sans aucun transfert de propriété, des applications et/ou des droits d'utilisation d'applications ainsi que des prestations de développement, de maintenance et de production informatique s'y rattachant.

Ce contrat a été initialement conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 21 octobre 2013 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Ce nouveau contrat prévoit certaines modifications portant notamment sur :

- Le non transfert de la propriété intellectuelle des applications ;
- Le changement des durées des contrats d'application et la fixation de l'échéance du contrat cadre en fonction de celles-ci ;
- Les modalités permettant d'assurer la continuité des processus informatiques en cas de changement de contrôle de l'UBCI.

Par référence au contrat cadre conclu avec BNP PARIBAS, l'UBCI a conclu des contrats d'applications ayant fait l'objet d'avenants en octobre 2013 (hormis les contrats d'application signés après cette date).

En date du 15 avril 2019, l'UBCI a conclu un autre contrat cadre MSA avec BNP PARIBAS pour les applications et prestations de services informatiques qui comporte plus de détails sur les services rendus, les reportings, le droit d'audit et en adoptant, particulièrement, le Règlement Général Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGDP) qui est entré en application dans tous les pays de l'Union Européenne. Les contrats d'application signés à partir de la date du 15 avril 2019 se réfèrent à ce contrat.

Ce contrat ayant été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016, a été conclu pour une durée indéterminée avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2016.

1.1.1 Contrat d'application ATLAS 2

L'UBCI a conclu, en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque du « *Corebanking system* » ATLAS2-V400. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Le contrat prévoit, également le droit d'utilisation du logiciel UNIKIX nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2.

Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par les articles 8.1 « *Maintenance applicative et droit d'utilisation* » et 8.2 « *Production informatique* » et vise à insérer dans le contrat d'application les dispositions requises par la loi et la réglementation en vigueur et ce, pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la réglementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de la maintenance applicative, d'un montant fixe et ce à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le montant facturé en 2020, s'élève à 513 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 201 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 312 KDT.

L'utilisation du logiciel UNIKIX, nécessaire à l'utilisation de l'application ATLAS 2 fait l'objet d'une facturation annuelle séparée d'un montant déterminé sur la base d'une répartition des coûts selon les effectifs des filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé au titre de l'année 2020 s'élève à 46 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 18 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 28 KDT.

1.1.2 Contrat d'application CONNEXIS CASH

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de cash management CONNEXIS CASH.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour date d'effet le 1^{er} janvier 2018. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 5.1 « *Prix de mise à disposition de l'application Connexis Cash* » pour tenir compte des exigences de la réglementation fiscale française. Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 440.326 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Droit d'utilisation : 246.583 Euros par an, jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Maintenance applicative : 61.646 Euros par an ;
- Hébergement : 132.097 Euros par an.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2020, s'élève à 1 660 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 651 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014.

La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 1 009 KDT.

1.1.3 Contrat d'application VINCI

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de gestion des frais généraux, des immobilisations et de la logistique achats VINCI. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 5 « *Conditions financières* » pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la réglementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, à titre de maintenance applicative et de droit d'utilisation, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC. Le montant facturé en 2020, s'élève à 270 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 106 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 164 KDT.

Le contrat prévoit également la facturation annuelle, au titre de la production informatique centralisée, d'un montant déterminé en fonction de certains critères de répartition entre les filiales du groupe BNP PARIBAS. Le montant facturé en 2020, s'élève à 143 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 56 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 87 KDT.

1.1.4 Contrat d'application CONNEXIS TRADE

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application d'initiation en ligne des opérations import/export CONNEXIS TRADE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour date d'effet le 1^{er} janvier 2018. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par les articles 5.1 « *Prix de mise à disposition de l'application Connexis Trade* » pour tenir compte des exigences de la réglementation fiscale française.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 121.000 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Droit d'utilisation : 67.760 Euros par an, jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Hébergement : 36.300 Euros par an ;
- Maintenance applicative : 16.940 Euros par an.

Le montant facturé en 2020, s'élève à 456 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 179 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 277 KDT.

1.1.5 Contrat d'application IVISION

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de commerce extérieur IVISION.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS.

Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 5.1 « *Prix de mise à disposition et des prestations d'hébergement d'IVISION* » pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la réglementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 161.463 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Droit d'utilisation : 90.419 Euros par an à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- Hébergement : 48.439 Euros par an ;
- Maintenance applicative : 22.605 Euros par an.

Le montant facturé en 2020 s'élève à 609 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 239 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 370 KDT.

1.1.6 Contrat d'application SUN

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de lutte contre le financement du terrorisme et de la prévention du blanchiment SUN. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du nombre de clients.

Le montant facturé en 2020 s'élève à 94 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 37 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 57 KDT.

1.1.7 Contrat d'application SHINE

L'UBCI a conclu en date du 29 mai 2012, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de contrôle des flux de messages SWIFT SHINE. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction du volume des messages SWIFT échangés.

Le montant facturé en 2020, s'élève à 151 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 59 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014.

La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 92 KDT.

1.1.8 Contrat d'application KONDOR

L'UBCI a conclu en date du 22 avril 2013, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application de back-office salle des marchés KONDOR. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'une année.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour date d'effet le 1^{er} janvier 2018. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par les articles 5.1 « *Prix de mise à disposition de l'application KONDOR* » pour tenir compte des exigences de la réglementation fiscale française.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 123.000 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Droit d'utilisation : 68.880 Euros par an, jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Maintenance applicative : 17.220 Euros par an ;
- Hébergement : 36.900 Euros par an.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 464 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 182 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 282 KDT.

1.1.9 Contrat d'application APCE/APCP

L'UBCI a conclu, en date du 18 février 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application d'automatisation et de la gestion des dossiers de crédits pour les clientèles « Entreprises » et « Professionnels » APCE/APCP. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°2 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 6.1 « *Prix de la mise à disposition, du support et de l'hébergement de l'application APCE/APCP* » pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la réglementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°2 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 8.000 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Maintenance applicative : 5.600 Euros par an, jusqu'au 31 décembre 2019 ;
- Hébergement : 2.400 Euros par an, à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 9 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 4 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 5 KDT.

1.1.10 Contrat d'application SWIFT SIBES

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application centralisée de gestion des flux SWIFT (SWIFT SIBES). Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition, d'un montant déterminé en fonction d'une répartition des coûts centraux entre les filiales du groupe BNP PARIBAS sur la base du nombre des messages SWIFT entrants et sortants.

Le montant facturé au titre de l'exercice 2020, s'élève à 119 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 47 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 72 KDT.

1.1.11 Contrat d'application INFOCENTRE

L'UBCI a conclu, en date du 22 janvier 2013, un contrat portant sur la mise à disposition de l'application de centralisation des données provenant des différentes applications bancaires et de génération de rapports d'analyse et de contrôle INFOCENTRE.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2010. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans.

Aux termes dudit contrat, la concession du droit d'utilisation de cette application ne donne pas lieu à une facturation de la part de BNP PARIBAS.

1.1.12 Contrat d'application BNPINET

L'UBCI a conclu, en date du 14 mai 2013, un contrat avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application de consultation et de réalisation d'opérations via internet BNPINET. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 5 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2011. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives de 3 ans. Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle, au titre de cette mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le contrat d'application prévoit également la facturation de prestations de production informatique centralisée dont le montant est déterminé en fonction de certains critères notamment le nombre de clients BNPINET et de connexions à ce service.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 224 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 88 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 136 KDT.

1.1.13 Contrat d'application CONFIRMING

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application CONFIRMING permettant de gérer pour le compte de la clientèle « Grandes Entreprises » un service de règlement fournisseurs à échéance avec possibilité de paiement anticipé. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°1 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 5.1 « *Prix de mise à disposition de l'application* » pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la réglementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°1 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la maintenance applicative de cette application, d'un montant fixe de 15.000 Euros.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 56 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 22 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 34 KDT.

1.1.14 Contrat d'Application MIB Alternatif CRC Assistance à la mise en place d'un centre de Relations Clients

L'UBCI a conclu, en date du 22 octobre 2013, un contrat portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application MIB Contact Center Alternative V1.0 donnant l'accès à une plateforme de relations clients permettant d'offrir des services téléphoniques. Le contrat est conclu pour une période de 3 ans avec entrée en vigueur rétroactive au 1^{er} janvier 2013. La durée de ce contrat pourra être prorogée tacitement pour des périodes successives d'un an.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°1 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par l'article 6.1 « *Prix des prestations de support* » pour tenir compte à la fois des exigences de la Banque Centrale de Tunisie et des exigences de la réglementation fiscale française avec une date de prise d'effet au 1^{er} janvier 2016.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°1 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition et la maintenance de cette application, d'un montant fixe de 49.231 Euros.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 186 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 73 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 113 KDT.

1.1.15 Contrat d'application CLIENT FIRST

L'UBCI a conclu, en date du 26 octobre 2015, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « *CLIENT FIRST* » permettant aux chargés de la clientèle de documenter un certain nombre d'informations relatives à leurs clients. Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 19 novembre 2015.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une période de 3 ans à partir de la date de sa signature avec entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

En date du 30 octobre 2019, l'UBCI a conclu un avenant n°1 au contrat d'application avec BNP PARIBAS ayant pour date d'effet le 1^{er} janvier 2018. Il a pour objet de modifier les conditions financières du contrat d'application prévues par les articles 5.1 « *Prix de mise à disposition de l'application Client First* » pour tenir compte des exigences de la réglementation fiscale française.

Toutes les dispositions dudit contrat d'application qui ne sont pas modifiées par l'avenant n°1 demeurent inchangées et restent en vigueur.

Cet avenant a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 13 novembre 2019.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle d'un montant de 7.000 Euros détaillé par prestation de service comme suit :

- Maintenance applicative : 4.900 Euros par an ;
- Hébergement : 2.100 Euros par an.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 26 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 10 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 16 KDT.

I.1.16 Contrat d'application QUICK WIN

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition et la maintenance de l'application « QUICK WIN » permettant aux clients de l'UBCI, dans le cadre de l'exploitation de l'application BNPINET, un accès via Smartphones.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition et de la maintenance applicative, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

Le montant facturé à ce titre en 2020, s'élève à 87 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 34 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 53 KDT.

I.1.17 Contrat d'application NetReveal

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur le droit d'utilisation de l'application NetReveal, plateforme de surveillance anti-blanchiment qui analyse les transactions et les profils clients et détecte à posteriori les comportements suspects.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation annuelle au titre de la mise à disposition, d'un montant forfaitaire fixe révisé selon les conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

A ce titre, le montant facturé en 2020 s'élève à 380 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 149 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 231 KDT.

I.1.18 Contrat d'application SONAR

L'UBCI a conclu, en date du 15 avril 2019, un contrat d'application avec BNP PARIBAS portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « SONAR », Système Opérationnel de Notation Anti-blanchiment Retail, qui permet l'amélioration des processus d'entrée en relation en matière de lutte anti-blanchiment d'argent. Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible.

Ce contrat, ayant été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 17 mars 2016, est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature, avec entrée en vigueur rétroactive au 1er janvier 2016. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Le contrat d'application prévoit la facturation d'une redevance annuelle au titre de la mise à disposition pour un montant de 71.633 Euros dont une première partie s'élevant à 34.640 Euros est facturée durant les cinq premières années seulement. La deuxième partie correspondant au « Run » et s'élevant à 36.993 Euros, est devenue fixe à partir de 2018 et pourrait être révisée selon des conditions d'indexation sur l'indice SYNTEC.

A ce titre, le montant facturé en 2020 s'élève à 270 KDT.

Cette facture a fait l'objet d'un avoir pour un montant de 106 KDT conformément à la convention d'amendement conclue entre l'UBCI et BNP PARIBAS en date du 30 décembre 2014. La charge effective supportée par la banque au titre de 2020 s'élève à 164 KDT.

I.2 Prestations d'assistance informatique et de services de télécommunication fournies par le groupe BNP PARIBAS

I.2.1 Maintenance de logiciels

L'UBCI a conclu, en date du 10 mars 2020, un contrat avec BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH relatif aux conditions particulières de distribution de logiciels, services de maintenance, market data et services d'informations, en vue de formaliser les conditions de distribution des produits et services par PROC TECH au profit de l'UBCI.

Les conditions particulières prennent effet à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

Par ailleurs, la fin des conditions particulières pour quelque cause que ce soit ne mettra pas fin aux prises fermes qui continueront à s'appliquer jusqu'à leurs échéances sur la base des dispositions des conditions particulières, sauf dispositions contraires des parties.

Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020.

Les factures émises par BNP PARIBAS PROCURMENT TECH au nom de l'UBCI en 2020 relatives aux prestations de maintenance de logiciels se détaillent comme suit :

- Maintenance logiciels Oracle Siebel (Call reports financial services CRM base) pour un montant de 56 KDT ;
- Maintenance logiciels Oracle Pula (DB Metric Core, Java Metric FTE) pour un montant de 155 KDT ;
- Maintenance logiciel Microfocus pour un montant de 117 KDT ;
- Maintenance logiciel My SAP ERP PRO pour un montant de 57 KDT ;
- Outil SAP Business Object (Premium et Deski) pour un montant de 113 KDT ;

Ainsi, le montant total facturé à ce titre en 2020 s'élève à 498 KDT.

I.2.2 Maintenance de matériel informatique et Redevances de télécommunication

L'UBCI a conclu, en date du 18 novembre 2011, un contrat cadre avec BNP PARIBAS NET LIMITED portant sur des prestations de services de télécommunication et de services accessoires.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu le 14 avril 2020 avec BNP PARIBAS NET LIMITED, deux contrats avec date d'effet le 1^{er} janvier 2020 portant sur les prestations de services de télécommunication et services accessoires fournis par cette dernière.

Ces deux contrats ayant été autorisés par votre Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020, se détaillent comme suit :

- Contrat Win Data : liaisons téléinformatiques, liaison principale et back-up. A ce titre, le montant facturé en 2020 par BNP PARIBAS NET LIMITED à l'UBCI s'élève à 800 KDT.
- Contrat Global Telecoms – INET Support Services : mise à disposition de matériels, de logiciels et de services (Firewall, Proxy, Infoblox, INET support). Le montant total facturé au titre de 2020 s'élève à 192 KDT et se détaille par prestation comme suit :
 - ✓ Maintenance matériel Win Firewall pour un montant de 35 KDT ;
 - ✓ Maintenance boîtiers Infoblox pour un montant de 17 KDT ;
 - ✓ Maintenance boîtiers PROXY pour un montant de 37 KDT ; et
 - ✓ Maintenance Logiciels et supports liés à l'administration des services (Inet Support) pour un montant de 103 KDT.

I.3 Acquisition d'immobilisations incorporelles auprès de BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH

L'UBCI a conclu en date du 10 mars 2020 et du 26 octobre 2020 avec BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH deux contrats « MICROSOFT 2019-2020 » et « MICROSOFT 2020-2021 » relatifs aux conditions particulières de distribution de logiciels, en vue de formaliser et détailler les conditions de distribution des logiciels MICROSOFT par PROC TECH au profit de l'UBCI.

Ces deux contrats couvrent les périodes respectives du 1^{er} janvier 2019 jusqu'au 31 mars 2020 et du 1^{er} avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021, et ont été autorisés respectivement par les Conseil d'administration réunis le 31 mars 2020 et le 26 novembre 2020.

Au titre de 2020, et par référence à ces deux contrats, BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH a facturé à l'UBCI un montant global de 230 KDT.

I.4 Contrats de prestation de services informatiques conclus avec la société BDSI, filiale de BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu en date du 30 janvier 2012, un contrat cadre avec la société BDSI filiale de BNP PARIBAS qui définit les conditions générales de fourniture de prestations et de services visés dans un contrat d'application (présenté ci-dessous).

Ce contrat cadre a été initialement conclu pour une durée d'une année à compter de sa date de signature, renouvelable par tacite reconduction. Il a été annulé et remplacé par un nouveau contrat cadre signé le 1^{er} janvier 2017 qui est entré en vigueur à partir de cette date. Le nouveau contrat porte notamment sur :

- L'interprétation, les définitions et la structure contractuelle ;
- Services rendus, catalogues de services et obligation d'information ;
- Frais, facturation, paiement et intérêts de retard ;
- Protection des données personnelles (contrôle des modifications, protection des données, conflits d'intérêts, droit d'audit, confidentialité, continuité de l'activité, gouvernance...etc.) ;
- Durée et résiliation.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu, en date du 1^{er} janvier 2017 les deux contrats suivants :

- Un contrat d'application en vertu duquel l'UBCI bénéficie des prestations de services de BDSI dans le domaine applicatif « Standard et Spécifique » et le domaine « Infra et télécom » ;
- Un contrat d'application pour la prestation de service « SATURNE », l'outil de réclamation mutualisé pour les sites IRB Afrique. Selon les termes de ce contrat, BDSI assure pour le compte de l'UBCI des prestations sur l'application « SATURNE » dont notamment la création, la maintenance évolutive, le déploiement...etc.

Ces deux contrats sont entrés en vigueur à la date de leur signature et ont été approuvés par votre Conseil d'administration réuni le 21 juin 2017.

Les prestations de la BDSI sont facturées en fonction du temps passé et en se basant sur un taux journalier de 242 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Opérationnel », de 321 Euros hors taxes au titre de l'intervention d'un profil « Expert » et de 761 Euros hors taxes pour un profil « Management ».

Les prestations facturées par la BDSI au titre de 2020, totalisent 1 189 KDT et se détaillent comme suit :

- Frais d'assistance informatique : 1 058 KDT ;
- Frais de développement informatique : 131 KDT.

I.5 Contrats conclus avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR

L'UBCI a conclu, en date du 1^{er} juin 2016, un contrat cadre avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR portant sur des applications et prestations de services informatiques.

Par référence à ce contrat cadre, l'UBCI a conclu avec BNP PARIBAS FORTIS FACTOR en date du 1^{er} juin 2016, un contrat d'application portant sur la mise à disposition au profit de la banque de l'application « AQUARIUS » et la fourniture des prestations liées permettant la gestion de l'activité de Factoring.

Ces contrats ont été autorisés par votre Conseil d'administration réuni le 3 mai 2016.

Le contrat d'application prévoit une facturation annuelle au titre de la mise à disposition de cette application. En cas de changement majeur de la version de l'application installée chez le bénéficiaire, BNP PARIBAS FORTIS FACTOR se réserve la possibilité de faire évoluer les prix prévus par le contrat à travers la signature d'un avenant.

La charge relative à 2020 s'élève à 151 KDT.

I.6 Contrat conclu avec BNP PARIBAS Group Service Center – GSC SA

L'UBCI a conclu, en date du 1^{er} mai 2017, un contrat de sous-licence avec BNP PARIBAS GSC Group Service Center portant sur la concession du droit d'utilisation de la sous-licence sur le logiciel RATAMA. Ce contrat est conclu pour une durée d'un an avec entrée en vigueur à la date de signature. La durée initiale est renouvelable par tacite reconduction par périodes successives d'un an. Le contrat prévoit que l'UBCI ne bénéficie aucunement du droit d'octroyer ou de céder la sous-licence et/ou les droits qui en découlent.

Ce contrat a été autorisé par votre Conseil d'administration réuni le 20 mars 2017.

Le contrat de sous-licence prévoit une facturation forfaitaire au titre de droit d'utilisation de la sous-licence ainsi que des frais de la maintenance de la configuration de la solution.

La charge relative à 2020 s'élève à 77 KDT.

I.7 Contrat d'application Taléo conclu avec BNP PARIBAS PROCUREMENT TECH

L'UBCI a conclu en 2017 un contrat d'application « Taléo » portant sur la gestion des recrutements et des mobilités internes.

Le droit d'utilisation concédé est non exclusif, personnel, non transférable et non cessible. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans à partir de la date de sa signature. La durée initiale est prorogeable tacitement par périodes successives d'un an.

Selon les termes du contrat, il est prévu une facturation calculée par effectif sur une base annuelle à savoir six (6) Euros par effectif.

Le montant facturé au titre des frais de maintenance en 2020, s'élève à 25 KDT.

I.8 Contrat d'amendement à la convention d'assistance technique et aux contrats cadres des applications et prestations de services informatiques ainsi que les contrats d'application y afférents

Le Conseil d'administration du 29 décembre 2014 a autorisé la conclusion d'un contrat avec BNP PARIBAS portant amendement à la convention d'« Assistance technique - prestations ponctuelles », aux contrats cadres « Applications et prestations de services informatiques » et aux contrats d'applications liés. Ce contrat, signé le 30 décembre 2014, prévoit que la somme des charges liées à la maintenance évolutive/applicative des applications régies par les contrats cadres et contrats y afférents, des charges régies par la convention d'assistance technique prestations ponctuelles ainsi que des charges relatives à l'assistance informatique et aux services de télécommunication ne saurait dépasser 2,5% du Produit Net Bancaire de l'UBCI, tel que présenté dans les Etats Financiers approuvés de l'UBCI au titre de l'exercice précédent.

En effet, le montant dépassant ce seuil fait l'objet de factures d'avoir à établir par la société mère.

Les dispositions dudit contrat sont applicables pour l'exercice 2020.

I.9 Convention autorisée par le Conseil d'administration et non encore signée

En date du 08 novembre 2017 votre Conseil d'administration a autorisé une convention régissant l'externalisation intra-groupe BNP d'une partie de la gestion des alertes générées par l'outil de filtrage des sanctions au sein de SHINE (l'application de contrôle des flux de messages SWIFT).

Cette convention qui ne prévoit pas de coûts supplémentaires, n'a pas produit d'effets au cours de l'exercice 2020.

Tableaux récapitulatifs des dépenses relatives aux prestations de services informatiques
(Les montants des dépenses sont exprimés en KDT en hors taxes majorés de la partie non récupérable de la TVA)

1. Dépenses comptabilisées en charges de l'exercice 2020				
Fournisseurs	Désignation	Montant facture	Montant facture d'avoir	Montant net de la charge
BNP PARIBAS - IRB	Atlas 2	513	(201)	312
BNP PARIBAS - IRB	Unikix	46	(18)	28
BNP PARIBAS - IRB	Connexis Cash	1 660	(651)	1 009
BNP PARIBAS - IRB	Vinci (maint. applicative)	270	(106)	164
BNP PARIBAS - IRB	Vinci (Prod. informatique)	143	(56)	87
BNP PARIBAS - IRB	Connexis Trade	456	(179)	277
BNP PARIBAS - IRB	Ivision	609	(239)	370
BNP PARIBAS - IRB	SUN	94	(37)	57
BNP PARIBAS - IRB	Shine	151	(59)	92
BNP PARIBAS - IRB	Kondor	464	(182)	282
BNP PARIBAS - IRB	APCE/APCP	9	(4)	5
BNP PARIBAS - IRB	Swift Sibes	119	(47)	72
BNP PARIBAS - IRB	BNPiNet	224	(88)	136
BNP PARIBAS - IRB	Confirming	56	(22)	34
BNP PARIBAS - IRB	MIB	186	(73)	113
BNP PARIBAS - IRB	Client first	26	(10)	16
BNP PARIBAS - IRB	Quick Win	87	(34)	53
BNP PARIBAS - IRB	NetReveal	380	(149)	231
BNP PARIBAS - IRB	SONAR	270	(106)	164
BNP PROCUREMENT TECH	Oracle Pula	155	-	155
BNP PROCUREMENT TECH	Oracle Siebel	56	-	56
BNP PROCUREMENT TECH	Microfocus	117	-	117
BNP PROCUREMENT TECH	My SAP ERP PRO	57	-	57
BNP PROCUREMENT TECH	SAP Business Object	113	-	113
BNP NET LIMITED	Liens WinKoala	800	-	800
BNP NET LIMITED	Firewall	35	-	35
BNP NET LIMITED	Boitiers Infoblox	17	-	17
BNP NET LIMITED	Boitiers Proxy	37	-	37
BNP NET LIMITED	Inet Support	103	-	103
BDSI	BDSI & Saturne	1 058	-	1 058
BNP PARIBAS FORTIS FACTOR	Aquarius	151	-	151
GSC Group Service Center	RATAMA	77	-	77
BNP PROCUREMENT TECH	TALEO	25	-	25
Différences de change latentes sur solde créditeur « Fournisseur BNP PARIBAS » libellé en devises		-	-	72
TOTAL EN KDT		8 564	(2 261)	6 375
2,5 % du PNB de l'exercice 2019 = 255 009 KDT * 2,5%				6 375

2. Dépenses comptabilisées en immobilisations incorporelles en 2020				
Fournisseurs	Désignation	Montant facture	Montant facture d'avoir	Montant net
BNP PROCUREMENT TECH	Acquisition de licences Microsoft	230	NA	230
BDSI	Développements informatiques des applicatifs	131	NA	131
TOTAL EN KDT		361	NA	361

II. Conventions non liées aux services informatiques et de télécommunication

II.1 Convention d'assistance technique conclue avec BNP PARIBAS

L'UBCI a conclu, en date du 21 octobre 2013, une convention d'assistance technique avec BNP PARIBAS portant sur certaines prestations ponctuelles susceptibles d'être fournies directement par BNP PARIBAS ou à travers les sociétés qui lui sont affiliées. Ces prestations ponctuelles peuvent concerner notamment :

- L'appui à la gestion des risques ;
- L'appui logistique des ressources humaines ;
- L'organisation, la maîtrise d'ouvrage et de Process ;
- Les Services et Produits bancaires ;
- Les prestations mutualisées Groupe ; et
- D'autres services faisant bénéficier la banque de l'expertise du groupe dans certains domaines.

Selon les termes dudit contrat, les prestations ponctuelles sont facturées sur la base des coûts réels avec un mark-up de 6% hors taxes. Le montant annuel desdites prestations est plafonné à un pourcentage du Produit Net Bancaire. Il est révisé annuellement après approbation du Conseil d'administration de l'UBCI.

Aucune charge au titre de cette convention n'a été supportée par la banque en 2020.

II.2 Garanties pour la couverture des engagements

En vue de respecter les ratios de division des risques prévus par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 juillet 1991 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents, la BNP PARIBAS a émis au profit de la banque des garanties en couverture des engagements du Groupe POULINA et de l'Office des céréales. L'encours desdites garanties s'élève, au 31 décembre 2020, à 10 millions de dinars.

Les garanties accordées sont rémunérées au taux de 0,2% l'an. La charge supportée par la banque au titre de ces garanties en 2020, s'élèvent à 30 KDT et sont détaillées comme suit :

Montants en KDT

Période	Bénéficiaire	Encours garanties	Commissions
1 ^{er} trimestre 2020	Office des Céréales	15 000	10
	Groupe Poulina	5 000	
2 ^{ème} trimestre 2020	Office des Céréales	10 000	15
	Groupe Poulina	20 000	
3 ^{ème} trimestre 2020	-	-	-
4 ^{ème} trimestre 2020	Office des Céréales	10 000	5
Total des commissions			30

II.3 Lettre de garantie relative à l'emprunt BERD

Le Conseil d'administration réuni le 14 décembre 2014 a autorisé l'obtention d'un emprunt auprès de la BERD pour un montant de 40 millions d'Euros remboursable sur sept (7) ans avec deux ans de franchise garanti par BNP PARIBAS.

Conformément à la lettre de garantie signée avec BNP PARIBAS en date du 19 décembre 2014, la commission de garantie à payer par l'UBCI est calculée au taux de 0,68% du montant de l'encours restant dû.

La charge supportée par la banque au titre de l'exercice 2020 s'élève à 315 KDT.

C. Obligations et engagements de la banque envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales et approuvés par le Conseil d'administration, se détaillent, pour l'exercice 2020, comme suit :

- Votre Conseil d'administration réuni le 03 juin 2016 a nommé Monsieur Fethi MESTIRI en qualité de Président du Conseil d'administration. Son mandat de président a été renouvelé par le Conseil du 24 avril 2019.

La rémunération brute, hors jetons de présence, du Président du Conseil d'administration se rattachant à l'exercice 2020 telle qu'autorisée par votre Conseil d'administration du 31 mars 2020 s'élève à 267 KDT.

Le Président du Conseil bénéficie également d'une voiture de fonction et de la prise en charge du carburant et des frais de télécommunication.

Le montant total des avantages accordés au Président du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2020 s'élève à 270 KDT.

- Votre Conseil d'administration réuni le 03 juin 2016 a nommé Monsieur Pierre BEREGOVY en qualité de Directeur Général.

La rémunération de Monsieur Pierre BEREGOVY, Directeur Général de la banque, est déterminée selon les termes de son contrat. Lors de sa réunion du 15 novembre 2016, le Comité de Nomination et de Rémunération a fixé sa rémunération brute hors variable à 593 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni la même date.

Par ailleurs, lors de sa réunion du 26 mars 2019, le Comité de Nomination et de Rémunération a porté sa rémunération brute hors variable à 619 KDT avec date d'effet le 1^{er} mars 2019. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni la même date.

Lors de sa réunion du 30 mars 2020, le Comité de Nomination et de Rémunération a porté sa rémunération brute hors variable à 646 KDT avec date d'effet le 1^{er} mars 2020. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni le 31 mars 2020.

Le Comité de Nomination et de Rémunération du 31 mars 2021 a fixé son bonus au titre de 2020 à un montant brut de 105 KDT. Cette décision a été validée par le Conseil d'administration réuni la même date.

Suivant son contrat, le Directeur Général bénéficie d'un logement de fonction, d'une voiture de fonction et de la prise en charge de frais d'utilité.

La charge totale relative à l'exercice 2020 s'élève à 1 469 KDT dont 447 KDT de charges fiscales et sociales.

Le coût supporté par l'UBCI a été limité à 659 KDT suite à la prise en charge par BNP PARIBAS d'un montant de 810 KDT conformément à la convention de prise en charge partielle de la rémunération du M. Pierre BEREGOVOY autorisée par votre Conseil d'administration réuni le 15 novembre 2016.

- Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 20 janvier 2015, le Conseil d'administration du 04 février 2015 a décidé de nommer un Directeur Général Adjoint.

Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 02 avril 2015, le Conseil d'administration du 07 mai 2015 a décidé d'allouer au Directeur Général Adjoint un salaire annuel brut de 130 KDT, une rémunération variable dont le montant pour la première année ne pourra être inférieur à 30 KDT et de mettre à sa disposition une voiture de fonction avec la prise en charge des frais de carburant dans la limite de 5 KDT par an.

Au titre de l'exercice 2020 et sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération du 31 mars 2021, le Conseil d'administration réuni la même date a porté sa rémunération variable à un montant brut de 140 KDT.

Au titre de l'exercice 2020, et compte tenu des augmentations décidées par le Conseil d'administration (réunions du 27 mars 2018 et du 26 mars 2019) sa rémunération brute totale s'est élevée à un montant de 306 KDT.

La charge totale supportée par la banque s'élève à 400 KDT, dont 85 KDT de charges fiscales et sociales.

- Les membres du Conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence fixés par l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les états financiers annuels.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 26 août 2020 a fixé le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2020 à 475 KDT compte tenu de la décision du Conseil d'administration réuni le 29 août 2018 qui a validé la recommandation de BNP PARIBAS de ne plus verser de rémunération aux mandataires sociaux collaborateurs de BNP PARIBAS conformément à la politique du groupe et avec date d'effet le 1^{er} janvier 2018.

2. Les obligations et engagements de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie «UBCI» envers ses dirigeants, tels qu'autorisés par votre Conseil d'administration, se présentent comme suit (en KDT) :

Libellé	Président du Conseil d'administration		Directeur Général		Directeur Général Adjoint		Membres du Conseil d'administration (**)	
	Charge 2020	Passifs au 31.12.2020	Charge 2020	Passifs au 31.12.2020 (*)	Charge 2020	Passifs au 31.12.2020 (*)	Charge 2020	Passifs au 31.12.2020
Avantages à court terme	270	-	659	105	400	140	475	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	270	-	659	105	400	140	475	-

(*) Ces montants sont présentés en brut.

(**) Y compris le Président du Conseil d'administration

Tunis, le 31 mars 2021

Les commissaires aux comptes

Cabinet Mourad GUELLATY et Associés

Mourad GUELLATY

DELTA CONSULT

Wael KETATA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R »

Siège social : Avenue Habib Bourguiba, Immeuble COMAR, 1001 Tunis

La Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « CO.M.A.R » publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 23 avril 2021. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Mr Mohamed Hedi KAMMOUN (ECC MAZARS) et M Karim DEROUCHE (FINOR).

ACTIF DU BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF	Note	2020			2019
		Montant Brut	Amort & Prov	Montant Net	Montant Net
AC1 Actifs incorporels					
AC11 Investissements de recherche et développement		1 399 011	0	1 399 011	1 458 628
AC12 Concessions, Brevets, licences, Marques		16 780 215	13 904 105	2 876 110	3 484 350
AC13 Fonds commercial		15 000		15 000	15 000
	AC1	18 194 226	13 904 105	4 290 121	4 957 978
AC2 Actifs corporels d'exploitation					
AC21 Installations techniques et machines		22 488 302	17 198 089	5 290 213	4 372 658
AC22 Autres installations, outillage et mobilier		976 601	922 871	53 730	50 883
	AC2	23 464 903	18 120 960	5 343 943	4 423 541
AC3 Placements					
AC31 Terrains et constructions					
AC311 Terrains et constructions d'exploitation		13 824 541	8 292 626	5 531 915	5 907 179
AC312 Terrains et constructions hors exploitation		59 900 362	9 302 336	50 598 026	51 080 184
		73 724 904	17 594 963	56 129 941	56 987 363
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations					
AC321 Parts dans les entreprises liées		106 252 363	9 073 830	97 178 533	89 082 956
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation		210 725 126	9 503 335	201 221 791	196 718 856
AC324 Bons et obligations émis par les entreprises avec lien de participation		16 359 295	0	16 359 295	59 082 695
		333 336 784	18 577 165	314 759 619	344 884 507
AC33 Autres placements financiers					
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		48 833 355	2 117 863	46 715 492	35 967 639
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		167 609 172	250 000	167 359 172	154 640 320
AC334 Autres prêts		7 843 642	40 064	7 803 578	5 939 868
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaire et financiers		31 200 000	0	31 200 000	2 650 000
AC336 Autres		3 152	0	3 152	3 152
		255 489 321	2 407 926	253 081 394	199 200 979
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes					
		16 276 438		16 276 438	14 610 148
	AC3	678 827 446	38 580 054	640 247 392	615 682 997
AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques					
AC510 Provisions pour primes non acquises		7 960 215	0	7 960 215	10 403 036
AC530 Provisions pour sinistres (vie)		254 090	0	254 090	418 409
AC531 Provisions pour sinistres (non vie)		66 569 804	0	66 569 804	50 781 892
	AC5	74 784 109	0	74 784 109	61 603 337
AC6 Créances					
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe					
AC611 Primes acquises et non émises et primes à annuler		4 836 205	0	4 836 205	3 975 306
AC612 Autres créances nées d'opérations d'assurance directe		85 671 868	50 598 052	35 073 816	32 388 262
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		18 865 402	0	18 865 402	21 118 458
		109 373 475	50 598 052	58 775 423	57 482 026
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance					
		48 976 643	769 812	48 206 831	11 568 299
AC63 Autres créances					
AC631 Personnel		146 916	0	146 916	204 740
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		6 206 910	0	6 206 910	6 523 034
AC633 Débiteurs divers		2 392 689	0	2 392 689	2 142 111
	AC6	167 096 633	51 367 864	115 728 769	77 920 210
AC7 Autres éléments d'actifs					
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse					
		6 393 209	0	6 393 209	3 543 608
AC72 Charges reportées					
AC721 Frais d'acquisitions reportés		10 242 885	0	10 242 885	11 127 222
		10 242 885	0	10 242 885	11 127 222
AC73 Comptes de régularisation Actif					
AC731 Intérêts et loyers acquis non échus		7 625 245		7 625 245	6 224 115
AC733 Autres comptes de régularisation		3 920 262		3 920 262	4 210 540
		11 545 507	0	11 545 507	10 434 655
AC75 Autres					
	AC7	43 315	0	43 315	23 852
		28 224 916	0	28 224 916	25 129 337
TOTAL DE L'ACTIF		990 592 233	121 972 983	868 619 250	789 717 400

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF AU 31 DECEMBRE 2020

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Note	2020	2019
		Montant Net	Montant Net
CAPITAUX PROPRES			
CP1 Capital social ou fonds équivalent		50 000 000	50 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital		151 574 613	128 398 038
CP4 Autres capitaux propres		20 988 180	32 330 687
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		222 562 792	210 728 725
CP6 Résultat de l'exercice		25 372 130	25 834 068
Total Capitaux propres avant affectation	CP1	247 934 922	236 562 793
PASSIF			
PA2 Provisions pour autres risques et charges			
PA23 Autres provisions		1 326 156	1 308 656
		1 326 156	1 308 656
PA3 Provisions techniques brutes			
PA310 Provisions pour primes non acquises		61 876 558	61 911 077
PA320 Provisions d'assurance vie		2 367 297	2 952 486
PA330 Provision pour sinistres (vie)		3 771 532	3 482 635
PA331 Provision pour sinistres (non vie)		353 638 148	334 680 976
PA340 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (vie)		3 235	16 120
PA341 Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes (non vie)		8 138 460	6 001 870
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		33 548 650	27 245 445
PA361 Autres provisions techniques (non vie)		15 751 190	16 491 933
	PA3	479 095 070	452 782 542
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		75 743 042	52 570 358
		75 743 042	52 570 358
PA6 Autres dettes			
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		8 820 554	8 825 840
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		29 476 396	20 061 218
PA63 Autres dettes		16 750 629	8 727 307
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		3 461 320	3 400 523
PA632 Personnel		71 103	82 739
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques		11 972 281	3 837 936
PA634 Créanciers divers		1 245 926	1 406 109
	PA6	55 047 579	37 614 365
PA7 Autres passifs			
PA71 Compte de régularisation Passif		9 472 481	8 869 466
PA712 Autres comptes de régularisation Passif		9 472 481	8 869 466
PA73 Concours Bancaires		0	9 220
	PA7	9 472 481	8 878 686
Total du Passif		620 684 327	553 154 607
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		868 619 250	789 717 400

RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE AU 31 DECEMBRE 2020

	Note	2020		2019	
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRNV1 Primes acquises					
PRNV11 Primes émises et acceptées		217 892 755	-36 661 763	181 230 992	174 200 320
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises		34 519	-2 442 821	-2 408 302	-185 561
	PRNV1	217 927 274	-39 104 584	178 822 690	174 014 759
PRNV3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat					
		13 450 517	0	13 450 517	19 858 703
	PRNV3	13 450 517	0	13 450 517	19 858 703
PRNV2 Autres produits techniques					
		115 875	0	115 875	116 380
	PRNV2	115 875	0	115 875	116 380
CHNV1 Charges de sinistres					
CHNV11 Montants payés		-146 225 682	43 136 882	-103 088 800	-104 478 277
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres		-21 093 763	15 787 912	-5 305 851	-10 163 479
	CHNV1	-167 319 445	58 924 794	-108 394 651	-114 641 756
CHNV2 Variation des autres provisions techniques					
		740 734	0	740 734	-768 613
	CHNV2	740 734	0	740 734	-768 613
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes					
		-1 168 190	0	-1 168 190	-685 851
	CHNV3	-1 168 190	0	-1 168 190	-685 851
CHNV4 Frais d'exploitation					
CHNV41 Frais d'acquisition		-34 748 013	0	-34 748 013	-35 947 742
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		-884 337	0	-884 337	-496 166
CHNV43 Frais d'administration		-19 864 604	0	-19 864 605	-23 514 685
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs			9 845 541	9 845 541	9 307 320
	CHNV4	-55 496 954	9 845 541	-45 651 413	-50 651 273
CHNV5 Autres charges techniques					
		-386 971	0	-386 971	-390 145
	CHNV5	-386 971	0	-386 971	-390 145
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation et équilibrage					
		-5 556 811	0	-5 556 811	-9 600 295
	CHNV6	-5 556 811	0	-5 556 811	-9 600 295
RTNV : RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE		2 306 029	29 665 751	31 971 780	17 251 909

ETAT DE RESULTAT DE L'ASSURANCE VIE AU 31 DECEMBRE 2020

	Note	2020			2019
		Opérations Brutes	Cessions et/ou Rétrocessions	Opérations Nettes	Opérations Nettes
PRV1 Primes					
PRV11 Primes émises et acceptées		5 077 543	-124 592	4 952 951	4 430 085
	PRV1	5 077 543	-124 592	4 952 951	4 430 085
PRV2 Produits de placements					
		471 441	0	471 441	714 425
	PRV2	471 441	0	471 441	714 425
CHV1 Charges de sinistres					
CHV11 Montants payés		-751 997	0	-751 997	-961 979
CHV12 Variation de la provision pour sinistres		-276 012	-164 319	-440 331	-338 418
	CHV1	-1 028 009	-164 319	-1 192 328	-1 300 397
CHV2 Variation des autres provisions techniques					
CHV21 Provision d'assurance vie		585 190	0	585 190	771 184
CHV22 Autres provisions techniques (V°Prov.pour égalisation)		-746 394	0	-746 394	-1 943 115
	CHV2	-161 204	0	-161 203	-1 171 931
CHV4 Frais d'exploitation					
CHV41 Frais d'acquisition		-454 380	0	-454 380	-503 142
CHV43 Frais d'administration		-323 104	0	-323 104	-378 146
CHV45 Commissions reçues des réassureurs		0	18 689	18 689	57 247
	CHV4	-777 484	18 689	-758 795	-824 041
RTV : RESULTAT TECHNIQUES DE L'ASSURANCE VIE		3 582 287	-270 222	3 312 065	1 848 141

ETAT DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2020

	Note	2020	2019
RTNV Résultat technique de l'assurance non vie		31 971 780	17 251 909
	RTNV	31 971 780	17 251 909
RTV Résultat technique de l'assurance vie		3 312 065	1 848 141
	RTV	3 312 065	1 848 141
PRNT1 Produits des placements (assurance non vie)			
PRNT11 Revenus des placements		26 832 582	36 955 423
PRNT13 Reprise de corrections de valeur sur placements		5 826 374	6 224 149
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements		1 894 482	2 268 674
	PRNT1	34 553 438	45 448 246
CHNT1 Charges des placements (assurance non vie)			
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts		-4 294 965	-4 370 242
CHNT12 Correction de valeur sur placements		-9 572 792	-8 073 944
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements		-296 302	-2 856 027
	CHNT1	-14 164 058	-15 300 213
CHNT2 Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique			
CHNT21 Produits des placements transférés non vie		-13 450 517	-19 858 703
CHNT22 Produits des placements transférés vie		-471 441	-714 425
	CHNT2	-13 921 958	-20 573 128
PRNT2 Autres produits non techniques		1 363 781	652 549
	PRNT2	1 363 781	652 549
CHNT3 Autres charges non techniques		-5 563 593	-1 539 126
	CHNT3	-5 563 593	-1 539 126
Résultat provenant des activités ordinaires		37 551 455	27 788 378
CHNT4 Impôt sur le résultat 2019		-11 491 523	-1 954 310
	CHNT4	-11 491 523	-1 954 310
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		26 059 932	25 834 068
PRNT4 Gains extraordinaires		0	0
	PRNT4	0	0
CHNT5 Pertes extraordinaires		-687 800	0
	CHNT5	-687 800	0
Résultat extraordinaire		-687 800	0
Résultat net de l'exercice		25 372 131	25 834 068
Effets des modifications comptables (nets d'impôts)		0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		25 372 131	25 834 068

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 31 DECEMBRE 2020

	2020	2019
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
* Encaissements des primes reçues des assurés	228 026 199	208 830 716
* Encaissements des primes reçues (Acceptations)	10 518 676	0
* Décaissements des primes pour les cessions	-29 979 903	-24 655 438
* Sommes versées pour paiement des sinistres	-133 322 313	-94 988 299
* Sommes versées pour les sinistres (Acceptations)	-7 043 880	0
* Encaissements des sinistres pour cessions	35 972 439	9 239 068
* Commissions versées aux intermédiaires	-25 950 610	-22 339 331
* Commissions reçues sur les cessions	7 893 925	5 204 901
* Commissions versées sur les acceptations	-995 404	0
* Somme versées aux fournisseurs et au personnel	-22 727 374	-20 616 112
* Variation des dépôts auprès des cédantes	-2 819 295	0
* Variation des espèces reçues des cessionnaires	-1 269 513	7 325 893
* Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-140 826 738	-198 238 881
* Encaissements liés à la cession de placements financiers	95 725 991	187 955 138
* Produits financiers reçus	21 741 470	30 021 043
* Taxes sur les assurances versées au Trésor	-28 045 745	-29 601 742
* Impôts sur les bénéfices payés	-3 616 874	-6 440 991
* Autres mouvements	-3 542 412	-14 798 535
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	-261 360	36 897 430
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissements		
* Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-4 255 618	-5 446 834
* Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	627 773	0
* Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		0
* Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	90 458	0
* Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	-289 000 000	-265 000 000
* Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	307 500 000	242 500 000
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	14 962 613	-27 946 834
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
* Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
* Dividendes et autres distributions	-11 842 432	-2 669 146
* Encaissements provenant d'emprunts	0	0
* Remboursements d'emprunts	0	0
* Variation des ressources spéciales		0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-11 842 432	-2 669 146
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	0	0
Variation de Trésorerie	2 858 821	6 281 450
Trésorerie de début d'exercice	3 534 388	-2 747 062
Trésorerie de fin d'exercice	6 393 209	3 534 388

Etat des engagements reçus et donnés
(Exprimé en dinars)

	2020	2019
Engagements reçus		
Avals, cautions et garanties reçus	0	0
Engagements de rachat de titres et d'actifs	0	0
Engagements donnés		
Avals, cautions et garanties de crédit donnés	1 974 481	2 471 288
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	0	0

Notes aux états financiers

I. Présentation de la société

- Raison sociale : Compagnie méditerranéenne d'assurances et de réassurances (CO.M.A.R)
- Siège social : Immeuble COMAR Avenue Habib BOURGUIBA1001 - Tunis
- Date de création : 1969
- Activité : Assurance et réassurance toutes branches
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : Cinquante millions de dinars entièrement libérés
- Référence RNE : 0000301L
- Matricule fiscal : 0000301LAM000
- Effectif au 31/12/2020 :

Catégories professionnelles	Nombre
Cadres	225
Employés	50
Personnel contractuel	40

II. Principes et méthodes comptables

Les principes et méthodes retenus pour la préparation et la présentation des états financiers de la société au 31/12/2020 sont ceux définis par le Système Comptable des Entreprises et notamment par les normes NCT 26 à NCT 31.

Les mouvements et les positions comptables sont exprimés en dinar tunisien. Les opérations traitées au cours de l'exercice et ayant pour contrepartie une devise étrangère (principalement les opérations de réassurance), sont constatées sur la base du cours de change du jour de l'opération.

❖ Postes du bilan

➤ 3.1 - Actifs incorporels

Ce poste enregistre les investissements de recherche et de développement, les concessions, brevets, licences, logiciels et marques ainsi que les fonds commerciaux acquis par la société.

➤ 3.2 - Actifs corporels d'exploitation

Ce poste enregistre les installations, agencements et aménagements, le matériel de transport, le matériel de bureau et informatique ainsi que le mobilier de bureau. En application de la norme comptable NCT 5, les actifs corporels d'exploitation font l'objet d'amortissements annuels aux taux suivants :

Actifs corporels	Taux
Matériel de transport	20%
Mobilier et matériel de bureau	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Matériel informatique	33,33%
Logiciels	33,33%

➤ 3.3 – Placements

▪ 3.3.1 - Placements immobiliers

Les placements immobiliers regroupent :

- Les terrains non construits,
- Les immeubles bâtis d'exploitation (siège social, centre d'archives, etc.),
- Les immeubles hors exploitation (immeubles de rapport),
- Les parts des sociétés à objet foncier non cotées,
- Les parts et actions des sociétés immobilières non cotées.

Les placements immobiliers sont inscrits au bilan à leur coût de revient, hors frais d'acquisition, d'impôts et taxes récupérables et augmentés des travaux de construction et d'amélioration, à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits.

Contrairement aux immeubles hors exploitation, les travaux d'agencement, d'aménagement et d'installation des immeubles d'exploitation sont exclus des placements immobiliers et figurent au niveau des actifs corporels d'exploitation.

Les placements immobiliers ont été évalués à leur coût de revient, minoré des amortissements (pour les biens amortissables), des provisions pour dépréciation, lorsque la dépréciation présente un caractère durable mais pas irréversible et d'une correction de valeur, lorsque la dépréciation est irréversible.

Pour ces placements immobiliers amortissables, et en application de la norme comptable NCT 5, la société a retenu les modalités d'amortissement suivantes :

Élément	Taux
Terrain	Non Amortissable
Immeubles d'exploitation	5%
Immeuble hors exploitation	5%

▪ **3.3.2 - Placements dans les entreprises liées et participations**

Les placements dans les entreprises liées et dans les entreprises dans lesquelles il existe un lien de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition, hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

▪ **3.3.3 - Autres placements**

- **Actions et autres titres à revenus variables**

Cette catégorie de placements comprend les titres dont le revenu dépend directement ou indirectement du résultat ou de l'un des éléments du résultat de l'émetteur. A ce titre, sont considérées comme titres à revenus variables les actions ordinaires, les actions à dividende prioritaire sans droit de vote, les certificats d'investissement ainsi que les parts des organismes de placement collectifs (SICAV et FCP).

Les actions et autres titres à revenu variables sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables.

A l'inventaire, ces placements sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport à leur coût d'entrée font l'objet d'une dotation aux provisions inscrites en charges de l'exercice. Les plus-values par rapport à ce coût ne sont pas constatées.

La valeur d'inventaire retenue pour chacune des catégories est la suivante :

Catégorie	Valeur d'inventaire
Actions cotées	Cours moyen du mois de décembre
Actions non cotées	Valeur mathématique au 31 décembre N-1
Parts d'OPCVM (SICAV ; FCP)	Valeur liquidative du 31 décembre

- **Obligations et autres titres à revenu fixe**

Les obligations et autres titres à revenu fixe sont enregistrés à leur prix d'acquisition hors frais d'acquisition, impôts, droits et taxes récupérables et hors intérêts courus à l'achat.

Lorsqu'un risque de recouvrement du principal et/ou des intérêts est constaté, une provision est constatée à due concurrence.

- **Prêts et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique comporte les prêts de toute nature, accordés aux entreprises ou au personnel ainsi que les avances sur contrats vie.

Une provision pour dépréciation est constatée dès lors qu'un risque de défaillance du débiteur apparaît.

➤ **3.4 – Créances**

Cette rubrique comporte les créances nées d'opération d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances.

- **3.4.1 - Créances nées d'opération d'assurance directe**

Les créances nées d'opération d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises brutes ainsi que les créances nées de la subrogation de la compagnie dans les droits de l'assuré.

▪ **3.4.2 - Créances nées d'opération de réassurance**

Les créances nées d'opérations de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes, les créances sur les courtiers de réassurance ainsi que la part des réassureurs dans les primes non acquises et les primes à annuler.

▪ **3.4.3 - Autres créances**

Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance. Tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes de sécurité sociale et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée pour les créances lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

➤ **3.5 - Autres éléments d'actif**

Ce poste recense les liquidités et équivalents de liquidités (avoirs en banques, chèques et effets à l'encaissement, CCP, caisse, etc. ainsi que les comptes de régularisation actif (les frais d'acquisition reportés, les produits à recevoir, les charges à répartir, les charges constatées d'avance, l'écart de conversion actif ainsi que les différences sur prix de remboursement à percevoir).

▪ **3.5.1 - Frais d'acquisition reportés**

Il s'agit de la fraction des frais d'acquisition (commissions et frais internes liés à l'établissement des contrats) constatés en charges de l'exercice et qui n'est pas imputable à la période comptable.

▪ 3.5.2 - Différences sur prix de remboursement à percevoir

Si la valeur de remboursement des obligations et autres titres à revenus fixes est différente de la valeur d'acquisition, la différence, pour chaque ligne de titres, est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres par la comptabilisation, soit d'une charge (surcote) soit d'un produit (décote).

➤ 3.6 - Capitaux propres

Les capitaux propres représentent les apports en capital, les réserves et primes liées au capital, les résultats reportés ainsi que le résultat de la période.

L'impact des changements de méthodes comptables ainsi que les corrections d'erreurs fondamentales sont inscrits en ajustement des résultats reportés.

➤ 3.7 - Provisions techniques

▪ 3.7.1 - Provision pour primes non acquises

La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Cette provision est calculée police par police et au prorata temporis.

▪ 3.7.2 - Provision mathématiques (vie)

Cette provision représente, pour chaque contrat d'assurance vie, la valeur actuelle des engagements réciproques de l'assureur et de l'assuré.

Elle comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'assureur, y compris les participations aux bénéficiaires, déductions faites de la valeur actuarielle des primes futures.

▪ 3.7.3 - Provision pour sinistres

La provision pour sinistres représente la valeur estimée des dépenses, en principal et en frais tant internes qu'externes, relatives au règlement des sinistres survenus, déclarés ou non, et non encore payés à la date d'arrêt des comptes.

Cette provision est calculée dossier par dossier. Les dépenses sont estimées à leur coût futur (non actualisé) augmenté d'une provision pour frais de gestion des sinistres et diminué des prévisions de sauvetages et recours à encaisser.

Le taux de chargement de gestion retenu est déterminé en fonction des taux de frais de règlement des sinistres réellement observés.

▪ **3.7.4 - Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes**

La provision pour participation aux bénéfiques et ristournes enregistre à la date d'arrêté des comptes, l'engagement de la compagnie qui résulte des clauses contractuelles de participations aux bénéfiques et ristournes et ce, pour chacune des catégories d'assurance.

▪ **3.7.5 - Provision pour égalisation et équilibrage**

Cette provision permet d'égaliser les fluctuations de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux tel que la grêle et l'assurance-crédit caution.

▪ **3.7.6 - Autres provisions techniques**

- **Provision mathématique des rentes**

Cette provision correspond à la valeur actuelle des engagements de la compagnie en ce qui concerne les indemnités servies sous forme d'annuités (rentes) et accessoires des rentes, calculés sur la base de méthodes actuarielles.

- **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques**

Destinée à faire face à une insuffisance de la liquidité des placements, notamment en cas d'accélération du rythme de règlement des sinistres, cette provision est dotée lorsque, pour l'ensemble des placements, la compensation entre les plus-values latentes et les moins-values latentes résultant de la comparaison de la valeur comptable des placements à leur valeur d'inventaire, fait apparaître une moins-value latente

- **Provision pour risques en cours**

Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge des sinistres et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises.

❖ **Poste des états de résultat**

➤ **Produits des placements transférés et alloués**

Le résultat de la gestion des placements est ventilé en deux parties :

- Les produits nets provenant du placement des provisions techniques, figurant dans l'état de résultat technique,
- Les produits nets provenant du placement des capitaux propres, figurant dans l'état de résultat non technique.

A l'inventaire, une écriture comptable est passée pour transférer de l'état de résultat non technique vers l'état de résultat technique, la part des produits nets des placements alloués au prorata des provisions techniques nettes dans le total constitué par les capitaux propres et les provisions techniques nettes de réassurance.

➤ **Les charges par destination**

Les frais généraux sont présentés par destination. Les destinations regroupent les postes suivants :

- Frais de règlement des sinistres (frais des services règlement),
- Frais d'acquisition (commissions d'acquisition, frais commerciaux),
- Frais d'administration (frais des services chargés du « terme », commissions de gestion),
- Frais de gestion des placements (frais des services de gestion des placements, courtages, etc.),
- Autres charges techniques (charges de direction générale).

❖ **Exemption à la présentation des états financiers consolidés**

Au sens du paragraphe 4 de la NCT 35, COMAR est une société mère. En application des paragraphes 5 et 6 de la même norme, une société mère doit présenter des états financiers consolidés à l'exception du cas où cette société mère soit une filiale d'une autre entreprise établie en Tunisie et qui présente des états financiers consolidés et que des intérêts minoritaires représentant 5% du capital ne s'y opposent pas. La compagnie n'a pas présenté des états financiers consolidés puisqu'elle se trouve dans le champ d'application de cette exemption.

En effet, la COMAR est une filiale de la société PGI holding (société de participation et de gestion des investissements) qui détient directement et indirectement 77,71% du pourcentage de contrôle de la compagnie. La société PGI est une entreprise établie en Tunisie et prépare annuellement des états financiers consolidés conformément au référentiel comptable tunisien. De plus, des minoritaires représentant 5% du capital de la COMAR ne se sont pas opposés au fait que la compagnie ne prépare et présente des états financiers consolidés.

❖ **Contrôle interne**

Le programme d'Audit pour l'année 2020 a été établi en fonction des priorités arrêtées par la Direction Générale et le Comité Permanent d'Audit. Ce programme porte sur les fonctions et processus suivants :

- La Gestion des résiliations
- La souscription des contrats Automobile sur ASSURNET.
- La gestion de la trésorerie
- La Gestion des contrats automobile sur ASSURNET
- L'audit du processus de comptabilisation en réassurance
- L'évaluation du système de contrôle interne mis en place par la compagnie dans le cadre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
- Suivi des recommandations des Commissaires Aux Comptes.

- Suivi des plans d'action des fonctions auditées et couvrant les domaines suivants :
 - Gestion des dossiers recours.
 - Inspection et gestion du réseau.
 - Gestion du transfert des contrats.
 - Gestion des contrats de maintenance.
 - Prestation assurance des personnes.
 - Prestation auto matériels.
 - Prestation auto corporels.
 - Prestation IRDS.
 - Gestion du contentieux auto, incendie et risques divers.

III. Notes sur les postes du bilan

❖ Mouvements ayant affectés les éléments d'actif

➤ AC1 : Actifs incorporels

Les actifs incorporels s'élèvent au 31/12/2020 à **18 194 226 Dinars** contre **16 280 338 Dinars** au 31/12/2019.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2019	Mouvement 2020	Brut au 31/12/2020	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2020
Investissement de recherche et développement	1 458 628	-59 617	1 399 011	0	1 399 011
Concessions, Brevets, Licences et Marques	14 806 710	1 973 505	16 780 215	13 904 105	2 876 110
fonds commercial	15 000	0	15 000	0	15 000
Actifs incorporels	16 280 338	1 913 888	18 194 226	13 904 105	4 290 121

➤ AC2 : Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels d'exploitation s'élèvent au 31/12/2020 à **23 464 903 Dinars** contre **21 328 946 Dinars** au 31/12/2019.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2019	Mouvement 2020	Brut au 31/12/2020	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2020
Installations techniques et machines	20 377 429	2 110 873	22 488 302	17 198 089	5 290 213
Autres installations outillage et mobilier	951 517	25 084	976 601	922 871	53 730
Actifs corporels d'exploitation	21 328 946	2 135 958	23 464 903	18 120 960	5 343 943

Les actifs corporels se détaillent comme suit :

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2020	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2020
Agencements Aménagements & installations	11 793 646	7 925 211	3 868 435
Matériel de transport	1 091 127	476 535	614 592
Matériel Mobilier de Bureau	1 341 948	1 128 575	213 373
Matériel Informatique	9 238 182	8 590 639	647 543
Actifs corporels	23 464 903	18 120 960	5 343 943

➤ **AC3 : Placements**

Les placements bruts s'élèvent au 31/12/2020 à **678 827 446 Dinars** contre **648 480 227 Dinars** au 31/12/2019.

Nature de l'actif	Brut au 31/12/2019	Mouvement 2020	Brut au 31/12/2020	Amortissement et provisions	Net au 31/12/2020
Terrains et constructions d'exploitation	13 824 541	0	13 824 541	8 292 626	5 531 915
Terrains et constructions hors exploitation	59 893 067	7 295	59 900 362	9 302 336	50 598 026
Terrains et constructions	73 717 608	7 295	73 724 904	17 594 963	56 129 941
Placements dans les entreprises liées	90 862 871	15 389 492	106 252 363	9 073 830	97 178 533
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	208 356 596	2 368 530	210 725 126	9 503 335	201 221 791
Bons, Obligations et dépôts dans les entreprises avec lien de participation	59 082 695	-42 723 400	16 359 295	0	16 359 295
Placements dans les entreprises liées et participations	358 302 162	-24 965 378	333 336 784	18 577 165	314 759 619
Actions et autres titres a revenus variable	38 326 905	10 506 450	48 833 355	2 117 863	46 715 492
Obligations et autres titres à revenu fixe	154 890 320	12 718 852	167 609 172	250 000	167 359 172
Autres prêts	5 979 932	1 863 710	7 843 642	40 064	7 803 578
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers (CAT)	2 650 000	28 550 000	31 200 000	0	31 200 000
Autres	3 152	0	3 152	0	3 152
Autres placements financiers	201 850 309	53 639 011	255 489 321	2 407 926	253 081 394
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	14 610 148	1 666 290	16 276 438	0	16 276 438
Placements	648 480 228	30 347 218	678 827 446	38 580 054	640 247 392

▪ **Autres placements**

Nature de l'actif	Valeur Brute	Correction de Valeur	Valeur Nette 2020	Valeur Nette 2019
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	73 724 904	17 594 963	56 129 941	56 987 363
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	13 076 854	1 555 699	11 521 156	11 897 170
SICAV	11 410 567	14 814	11 395 753	5 430 796
FCP	18 664 024	345 773	18 318 251	13 164 454
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	5 681 910	201 577	5 480 333	5 475 219
Obligations et autres titres à revenu fixe	167 609 172	250 000	167 359 172	154 640 321
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	31 200 000	0	31 200 000	2 650 000
Autres Prêts	7 846 794	40 064	7 806 730	5 943 020
Dépôts auprès des entreprises cédantes	16 276 438	0	16 276 438	14 610 148
Total	345 490 662	20 002 889	325 487 773	270 798 492

▪ **Participations et entreprises liées**

- **Entreprises liées**

Les entreprises liées (ou filiales) sont les entreprises dans lesquelles la société détient (directement ou indirectement) la majorité des droits de vote ou dans lesquelles elle détient un intérêt important dans les droits de vote ($\geq 40\%$) et y exerce le pouvoir de direction de la politique financière et managériale de l'entreprise. Il s'agit d'entreprises dépendantes, contrôlées par la société.

Entreprises liées	Nombre d'actions	Capital	Nombre	%	Montant Brut	Correction de valeur	Montant net
AMEN SANTE	9 482 175	94 821 750	7 365 468	77,68%	73 860 190	7 615 171	66 245 019
CLINIQUE EL AMEN BEJA	332 673	8 982 171	1	0,00%	100	84	16
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	3 416 400	17 082 000	1	0,00%	10	7	3
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	106 000	4 770 000	1	0,00%	100	66	34
CLINIQUE EL AMEN LA MARSALA	49 350	4 935 000	1	0,00%	103	22	81
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	1 784 860	17 848 600	1	0,00%	10	5	5
CLINIQUE EL AMEN TUNIS	112 840	11 284 000	805	0,71%	83 362	35 344	48 017
COMAR CI	666 668	6 666 680 000	300 003	45,00%	11 938 370	877 260	11 061 111
COMAR INVEST S.I.C.A.F	30 000	150 000	24 540	81,80%	134 155		134 155
GMA	9 000	189 000	1 355	15,06%	135 500	118 671	16 829
ASSURANCES HAYETT	150 000	15 000 000	100 643	67,10%	8 100 137		8 100 137
HAYETT_DA_1_06			4	0,00%	77		77
HAYETT_DA_1_3_07			2	0,00%	125		125
HAYETT_DA_1_4_03			2	0,00%	114		114
HEAVY SA	4 005 000	40 050 000	2 400 000	59,93%	12 000 000	427 200	11 572 800
HOPITAL PRIVE EL AMEN	840 000	8 400 000	1	0,00%	10		10
Total					106 252 363	9 073 830	97 178 533

- **Entreprises avec lien de participation**

Les entreprises avec lien de participation sont les entreprises sur lesquelles la société exerce une influence notable (participation aux décisions de la politique financière et opérationnelle) sans pour autant en avoir le contrôle.

Entreprises avec lien de participation (au 31/12/2020)

	CAPITAL		NOMBRE	%	BRUT	PROVISIONS 2019	DOTATIONS 2020	REPRISE 2020	PROVISION 2020	NET
	NOMBRE	VALEUR								
AMEN CAPITAL	58 823	588 230	2 499	4,25%	24 990	0	0	0	0	24 990
AMEN BANK	26 481 000	132 405 000	8 140 268	30,74%	87 169 769	0	0	0	0	87 169 769
AMEN FINANCE COMPANY	1 000 000	88 000 000	192 859	19,29%	16 875 163	0	0	0	0	16 875 163
AMEN INSVEST	20 000	2 000 000	4 000	20,00%	251 724	0	0	0	0	251 724
AMEN PROJECT SICAF	200 000	200 000	75 310	37,66%	42 806	0	0	0	0	42 806
COTUNACE	265 000	26 500 000	2 965	1,12%	300 000	0	0	0	0	300 000
EL AMANA TAKAFUL	1 410 151	14 101 510	270 000	19,15%	2 700 000	349 650	0	105 570	244 080	2 455 920
ENNAKL	30 000 000	30 000 000	3 367 412	11,22%	40 257 892	1 331 922	0	1 331 922	0	40 257 892
GENERAL DRINKS	260 000	260 000	72 798	28,00%	72 798	0	0	0	0	72 798
HOTEL MAJESTIC	330 000	3 300 000	100 642	30,50%	1 826 751	345 804	692 920	0	1 038 724	788 027
KAWARIS	33 000	3 300 000	8 947	27,11%	942 861	0,000	0,000	0,000	0,000	942 861
MEDITRAC	2 000 000	20 000 000	382 132	19,11%	3 887 293	0,000	0,000	0,000	0,000	3 887 293
SNB	130 200	13 020 000	26 040	20,00%	2 300 000	0,000	0,000	0,000	0,000	2 300 000
SPCS	3 555 000	35 550 000	62 500	1,76%	625 000	0,000	0,000	0,000	0,000	625 000
STLV	100 000	10 000 000	2	0,00%	125	0,000	0,000	0,000	0,000	125
SUNAGRI-SA	80 000	800 000	24 000	30,00%	240 000	125 352	0	8 376	116 976	123 024
TAYSIR MICROFINANCE	120 000	12 000 000	1 983	1,65%	198 300	0	0	0	0	198 300
TUNIS RE	20 000 000	100 000 000	3 187 607	15,94%	29 222 404	4 512 055	921 237	0	5 433 292	23 789 111
TUNISIE LEASING	8 300 000	41 500 000	2 158 607	26,01%	23 079 891	4 972 956	0	2 302 694	2 670 262	20 409 629
TUNISYS	150 000	1 500 000	59 843	39,90%	707 359	0	0	0	0	707 359
TOTAL					210 725 126	11 637 739	1 614 157	3 748 562	9 503 335	201 221 791

Au 31/12/2020, la COMAR a conclu diverses transactions avec des parties liées ces opérations ont été réalisées aux conditions du marché.

Obligation :

Société	Brut au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Brut au 31/12/2020	Produits au 31/12/2020
AMEN BANK	9 682 695	3 000 000	1 623 400	11 059 295	795 096
TUNISIE LEASING	5 900 000	0	600 000	5 300 000	534 087
Total	15 582 695	3 000 000	2 223 400	16 359 295	1 329 183

Certificats de dépôts :

Société	Brut au 31/12/2019	Entrées 2020	Sorties 2020	Brut au 31/12/2020	Produits au 31/12/2020
TUNISIE LEASING	5 000 000	0	5 000 000	0	117 145
AMEN BANK	38 500 000	253 000 000	291 500 000	0	5 410 611
Total	43 500 000	253 000 000	296 500 000	0	5 527 756

➤ **AC5 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques**

▪ **Parts des réassureurs dans les primes non acquises**

La part des réassureurs dans les primes non acquises s'élève à **7 960 215 Dinars** au 31/12/2020 contre **10 403 036 Dinars** au 31/12/2019.

Branche	2020	2019	Variation
Incendie	3 788 979	3 787 296	1 683
Risques divers	3 031 382	4 865 404	-1 834 022
Transport	850 462	1 372 100	-521 638
Aviation	289 392	378 236	-88 844
TOTAL	7 960 215	10 403 036	-2 442 821

▪ **Sinistres à la charge des réassureurs**

La provision pour sinistre à payer vie et non vie s'élèvent à **66 823 894 Dinars** au 31/12/2020 contre **51 200 301 Dinars** au 31/12/2019.

Branche	2020	2019	Variation
Vie	254 090	418 409	-164 319
Incendie	34 381 626	26 039 575	8 342 050
Risques divers	24 662 884	14 175 721	10 487 163
Automobile	2 263 607	2 521 579	-257 972
Transport	4 310 089	6 753 497	-2 443 408
Aviation	951 598	1 291 520	-339 922
TOTAL	66 823 894	51 200 301	15 623 593

➤ **AC6 : Créances**

Le montant brut des autres créances s'élève à **167 096 633 Dinars** au 31/12/2020 contre **125 792 243 Dinars** au 31/12/2019.

Libellé	2020			2019		
	Brut	Provisions	Net	Brut	Provisions	Net
Primes à annuler	-2 771 752	0	-2 771 752	-2 128 447	0	-2 128 447
Primes acquises et non émises	7 607 957	0	7 607 957	6 103 754	0	6 103 753
Autres Créances nées d'opérations directes	85 671 868	50 598 052	35 073 816	79 490 482	47 102 220	32 388 262
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	18 865 402	0	18 865 402	21 118 458	0	21 118 458
Créances née d'opérations de Réassurance	48 976 643	769 812	48 206 831	12 338 112	769 813	11 568 299
Prêts au personnel	146 916	0	146 916	204 740	0	204 740
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	6 206 910	0	6 206 910	6 523 034	0	6 523 034
Débiteurs divers	2 392 689	0	2 392 689	2 142 111	0	2 142 111
TOTAL	167 096 633	51 367 864	115 728 769	125 792 243	47 872 033	77 920 210

+Pour évaluer la PAA, la prévision d'annulation est le montant obtenu en sommant les estimations d'annulations obtenues à partir des cadences d'annulation de chaque exercice.

Les cadences d'annulation sont calculées à partir des moyennes des taux de cadencements historiques, des différentes années de développement.

Les estimations d'annulation seront calculées pour chaque exercice en appliquant le taux de cadencement au chiffre d'affaire.

+ Pour la provision sur créance assuré, nous avons appliqué les nouveaux taux édictés par la circulaire du CGA N° 24 du 29/03/2017.

➤ **AC7 : Autres éléments d'actif**

Les autres éléments d'actifs s'élèvent à **28 224 916 Dinars** au 31/12/2020 contre **25 129 337 Dinars** au 31/12/2019.

Libellé	2020	2019
Avoirs en banque	6 295 250	3 384 503
CCP	95 939	153 075
caisse	2 020	6 030
Frais d'acquisition reportés	10 242 885	11 127 222
Intérêts courus et non échus	7 625 245	6 224 115
Autres comptes de régularisation	3 920 262	4 210 540
Autres	43 315	23 852
TOTAL	28 224 916	25 129 337

❖ Mouvements ayant affectés les éléments du passif

➤ CPI : Capitaux propres

	Capital Social	Réserves Légales	Prime d'Emission	Réserves pour Fonds Social	Autres Réserves pour toutes éventualités	Réserve Spécial d'investissement	Réserves pour toutes éventualités	Réserve Spécial de réévaluation	Résultat de la période	Total
Solde 31/12/2019	50 000 000	5 000 000	250 000	3 301 022	119 830 051	31 661 825	16 965	668 862	25 834 068	236 562 792
Affectation du Résultat 2019										0
Réserve légale										0
Réserve investissement exonérée						5 000 000			-5 000 000	0
Réserve investissement exonérée					16 342 507	-16 342 507				0
Autre réserve pour toute éventualité					6 834 068				-6 834 068	0
Dividende distribués									-14 000 000	-14 000 000
Résultat 31/12/2020									25 372 130	25 372 130
Solde 31/12/2020	50 000 000	5 000 000	250 000	3 301 022	143 006 626	20 319 318	16 965	668 862	25 372 130	247 934 922

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élèvent au 31/12/2020 à 34 663 901 TND et se détaillent comme suit :

- Réserves pour fonds social	3 301 022
- Réserves pour toutes éventualités	16 965
- Réserves spéciales de réinvestissement	31 095 914 (*)
- Prime d'émission	250 000

(*) ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur.

Au 31/12/2020 :

- La société ne détient aucune action propre et n'a acheté ni vendu aucune action propre au cours de l'exercice.
- Aucun actif détenu par la société ne fait l'objet d'une clause de réserve de propriété.
- La société n'a procédé à l'émission d'aucun titre à revenu fixe.

Le capital de la COMAR est composé de 2 500 000 actions dont le nominal s'élève à 20 dinars. Le capital est totalement libéré et il est détenu par les actionnaires suivants :

Actionnaires	Nombre d'Action	Montant	%
SICOF	1 237 123	24 742 460	49,48%
PGI HOLDING	692 135	13 842 700	27,69%
AXA	384 923	7 698 460	15,40%
MUNICH RE	75 521	1 510 420	3,02%
PARENIN	72 103	1 442 060	2,88%
AUTRES	38 195	763 900	1,53%
Total	2 500 000	50 000 000	100,00%

➤ **PA3 : Provisions techniques**

Les provisions techniques s'élèvent à **479 095 070 Dinars** au 31/12/2020 contre **452 782 542 Dinars** au 31/12/2019.

Libellé	2020	2019	Variation
Provisions pour primes non acquises	61 876 558	61 911 077	-34 519
Provisions pour sinistres	399 100 025	371 427 046	27 672 978
Provisions mathématiques Vie	2 367 297	2 952 486	-585 190
Autres Provisions Techniques (non vie)	15 751 190	16 491 933	-740 742
TOTAL	479 095 070	452 782 542	26 312 528

▪ **Provisions pour primes non acquises**

Les provisions pour primes non acquises s'élèvent à **61 876 558 Dinars** au 31/12/2020 contre **61 911 077 Dinars** au 31/12/2019.

Branche	2020	2019	Variation
Incendie	4 964 319	5 287 166	-322 847
Risques divers	14 236 961	16 093 439	-1 856 478
Automobile	37 944 105	35 348 585	2 595 520
Transport	971 054	1 477 950	-506 897
Groupe	406 272	243 857	162 415
Aviation	289 555	444 305	-154 750
Acceptation	3 064 292	3 015 775	48 516
TOTAL	61 876 558	61 911 077	-34 519

▪ **Provisions pour sinistres**

Les provisions pour sinistres s'élèvent à **399 100 025 Dinars** au 31/12/2020 contre **371 427 046 Dinars** au 31/12/2019.

Branche	2020	2019	Variation
Vie	3 771 532	3 482 635	288 896
Incendie	46 217 603	40 829 129	5 388 475
Risques divers	71 283 589	52 025 043	19 258 546
Automobile	240 547 227	240 326 390	220 836
Transport	10 371 708	12 813 765	-2 442 057
Groupe	3 519 837	2 364 588	1 155 249
Aviation	118 562	7 028 615	-6 910 054
Acceptation	12 175 586	10 441 359	1 734 227
Prévisions pour recours à encaisser	-30 595 963	-31 147 913	551 950
Sous-Total 1	357 409 681	338 163 609	19 246 068
Provision pour Egalisation vie	10 081 577	9 335 184	746 393
Provision pour Egalisation non vie	22 753 050	16 905 932	5 847 118
Provision pour Equilibrage	714 022	1 004 330	-290 307
Sous-Total 2	33 548 649	27 245 445	6 303 204
Provision pour PB à distribuer vie	3 235	16 120	-12 885
Provision pour PB à distribuer non vie	8 138 460	6 001 870	2 136 590
Sous-Total 3	8 141 695	6 017 990	2 123 706
Total	399 100 025	371 427 046	27 672 978

➤ **PA6 : Autres dettes**

Les autres dettes s'élèvent à **55 047 579 Dinars** au 31/12/2020 contre **37 614 365 Dinars** au 31/12/2019.

Libellé	2020	2019
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	8 820 554	8 825 840
Dettes nées d'opérations de Réassurance	29 476 396	20 061 218
Dépôts et cautionnement reçus	3 461 320	3 400 523
Personnel	71 103	82 739
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	11 972 281	3 837 936
Créiteurs divers	1 245 926	1 406 109
TOTAL	55 047 579	37 614 365

➤ **PA7 : Autres élément de passif**

Les autres éléments de passif s'élèvent à **9 472 481 Dinars** au 31/12/2020 contre **8 878 686 Dinars** au 31/12/2019.

Libellé	2020	2019
Charges à payer	9 071 185	8 206 666
Produits constatés d'avance	186 939	245 229
Autres	214 357	417 571
Concours Bancaires	0	9 220
TOTAL	9 472 481	8 878 686

IV. Notes sur les postes du résultat

➤ RTNV : Résultat technique non-vie

Branche	Incendie	A T	Risques divers	Automobile	Transport	Groupe	Aviation	Acceptation	TOTAL
Primes acquises et acceptées	22 687 372	0	32 773 167	114 974 321	8 148 891	33 526 633	0	5 782 371	217 892 755
Variation des primes non acquises	322 847	0	2 300 783	-2 595 520	217 341	-162 415	0	-48 516	34 519
Primes cédées	-18 398 426	0	-11 783 994	-1 049 844	-3 770 703	-1 212 761	-396 034	-50 000	-36 661 763
part des réassureurs dans la variation PPNA	1 683	0	-1 834 022	0	-521 638	0	-88 844	0	-2 442 821
Sous-Total 1	4 613 475	0	21 455 934	111 328 956	4 073 892	32 151 456	-484 878	5 683 855	178 822 690
Produits de placements	2 108 260	244 403	2 781 292	7 458 560	507 417	350 585	0	0	13 450 517
Autres produits techniques	0	0	0	115 875	0	0	0	0	115 875
Sous-Total 2	2 108 260	244 403	2 781 292	7 574 435	507 417	350 585	0	0	13 566 392
Prestations payées	-39 314 486	-585 863	-11 740 559	-63 774 583	-2 535 221	-21 406 426	0	-6 868 545	-146 225 682
Variation des provisions pour sinistres	-5 311 270	0	-12 286 407	-1 390 484	1 075 101	-1 446 476	0	-1 734 227	-21 093 763
Prestations à la charge des réassureurs	37 231 277	0	5 358 549	0	141 913	405 142	0	0	43 136 882
Variation des provisions à la charge des réassureurs	8 342 050	0	10 487 164	-257 972	-2 443 408	0	-339 922	0	15 787 912
Sous-Total 3	947 572	-585 863	-8 181 252	-65 423 038	-3 761 615	-22 447 760	-339 922	-8 602 772	-108 394 651
Variation des autres provisions techniques	-1 925 488	0	-490 154	3 153 015	0	3 360	0	0	740 734
Sous-Total 4	-1 925 488	0	-490 154	3 153 015	0	3 360	0	0	740 734
Participation aux bénéfices et ristournes	1 049	0	-29 742	0	-348 115	-791 382	0	0	-1 168 190
Sous-Total 5	1 049	0	-29 742	0	-348 115	-791 382	0	0	-1 168 190
Frais d'acquisition	-3 954 671	0	-6 875 678	-17 627 911	-2 877 323	-3 412 430	0	0	-34 748 013
Variation des frais d'acquisitions reportés	-137 634	0	-571 871	-88 120	-111 397	24 685	0	0	-884 337
Frais d'administration	-1 779 896	0	-3 974 906	-10 589 773	-1 470 037	-2 049 992	0	0	-19 864 604
Commissions sur Acceptation	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs	5 714 876	0	2 894 500	0	881 259	326 494	28 413	0	9 845 541
Sous-Total 6	-157 325	0	-8 527 955	-28 305 803	-3 577 499	-5 111 245	28 413	0	-45 651 413
Autres charges techniques	0	0	-386 971	0	0	0	0	0	-386 971
Sous-Total 7	0	0	-386 971	0	0	0	0	0	-386 971
Variation de provisions pour égalisation	-4 264 323	0	-619 500	0	0	-963 296	0	0	-5 847 118
Variation de provisions pour équilibrage	0	0	292 307	0	0	0	0	0	290 307
Sous-Total 8	-4 264 323	0	-327 192	0	0	-963 296	0	0	-5 556 811
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	1 323 222	-341 460	6 293 959	28 327 565	-3 105 920	3 191 718	-796 387	-2 918 917	31 971 780

➤ **PRNT1 : Produits des placements**

Les produits de placements s'élèvent à **34 553 438 Dinars** au 31/12/2020 contre **45 448 246 Dinars** au 31/12/2019.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Revenus des placements immobiliers	1 203 025	2 194 520	3 397 545	3 033 824
Revenus des participations	1 362 203	11 675 464	13 037 667	6 634 947
Revenus des autres placements	9 789 483	2 502 369	12 291 852	25 995 839
Autres revenus et reprises de provisions pour dépréciations	3 749 891	2 076 483	5 826 374	9 783 636
Total produits de Placements	16 104 602	18 448 836	34 553 438	45 448 246

➤ **CHNT1 : Charges des placements**

Les charges de placements s'élèvent à **14 164 059 Dinars** au 31/12/2020 contre **15 300 213 Dinars** au 31/12/2019.

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total 31/12/2020	Total 31/12/2019
Intérêts et rémunération des dépôts des réassureurs	0	-1 968 097	-1 968 097	-1 063 137
Frais externes	0	-360 777	-360 777	-301 949
Frais internes, pertes sur titres et provisions pour dépréciation	-9 543 484	-2 291 701	-11 835 185	-13 935 127
Total Charges de Placements	-9 543 484	-4 620 575	-14 164 059	-15 300 213

➤ **Charges du personnel**

Les charges du personnel s'élèvent à **21 047 294 Dinars** au 31/12/2020 contre **21 832 546 Dinars** au 31/12/2019.

Charges	2020	2019
Salaires	15 478 059	15 515 622
Charges sociales	3 081 195	4 901 650
Autres	2 488 040	1 415 274
Total	21 047 294	21 832 546

➤ **Charges de commissions**

Les commissions de toute nature, allouées aux agents généraux et courtiers, afférentes à l'assurance directe et comptabilisées au cours de l'exercice 2020 s'élèvent à **25 887 786 dinars** contre **24 517 195 dinars** en 2019.

➤ **Décompte fiscal**

RESULTAT COMPTABLE	37 468 470
REINTEGRATIONS	
47 711 034	
- Provisions non déductibles	
- provisions pour dépréciation des actions non cotées	8 003 611
- provisions pour dépréciation des SICAV, FCPR, OBLIGATIONS, Autres	21 935
- provisions pour créances douteuses	32 408 426
- Provisions déductibles	
- provisions pour dépréciation des actions cotées	1 544 876
- provisions pour créances douteuses	1 957 544
- Moins-value de cession des titres des organismes de placements collectifs en valeurs mobilières provenant de la distribution des bénéfices	14 239
- Transactions, amendes, confiscations et pénalités non déductibles	20 995
- Abandon de créances non déductibles	38 017
- Frais de cadeaux et réceptions	188 633
- Contribution Conjoncturelle Exceptionnelle 2019	82 983
-PAR 2019/Revenus de capitaux mobiliers soumis à la RAS libératoire en 2020	115 689
-RAS libératoires de 35% payées en 2020	1 789 037
-RAS libératoires de 20% à payer	1 525 049
DEDUCTIONS	
44 078 836	
- Reprise sur provisions réintégrées au résultat fiscal de l'année de leur constitution	31 315 447
-Revenus de capitaux mobiliers soumis à la RAS libératoire	5 111 535
-PAR/ Revenus de capitaux mobiliers	7 625 245
-Rectifs IS 2019	26 608
Résultat fiscal après déduction des provisions	41 100 669
- Déduction des provisions dans la limite de 50% du résultat fiscal	
3 502 420	
- provisions pour titres cotés	1 544 876
- provisions pour créances douteuses	1 957 544
Résultat fiscal après déduction des bénéfices au titre de l'exploitation	37 598 249
- Déduction des bénéfices ou revenus exceptionnels non imposables	
7 357 398	
Dividendes et assimilés	6 357 805
Plus-value de cession des actions cotées à la bourse des valeurs mobilières de Tunis acquises avant le 1er janvier 2011 ou	999 593
Résultat imposable	30 240 851
Impôts sur les Sociétés	10 584 298
Contribution Sociale de Solidarité	907 226
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	604 817
Impôts Avancés	
Impôts à payer	
RESULTAT NET	25 372 130

V. Autres notes aux états financiers

➤ Transactions avec les sociétés du groupe

• Primes et prestations

Sociétés	Primes	Règlements
AMEN BANK	4 330 137	2 103 435
AMEN INVEST	64 100	18 146
AMEN SANTE	142 739	27 508
CLINIQUE EL AMEN	160 916	4 128
CLINIQUE EL AMEN BEJA	77 809	967
CLINIQUE EL AMEN BIZERTE	107 253	1 152
CLINIQUE EL AMEN GAFSA	74 584	77
CLINIQUE EL AMEN NABEUL	115 395	-3 827
CLINIQUE EL AMEN LA MARSA	74 339	30 941
COMAR IMMOBILIERE	13 182	0
EL IMRANE	88 975	10 018
GFCO	173 793	40 244
HAYETT	14 670	0
KAWARIS	97 313	6 963
PARENIN	1 002 231	388 752
SNB	329 405	82 888
TUNISIE LEASING ET FACTORING	3 097 863	3 643 669
TUNISYS	57 410	35 421
AUTRES	887 412	207 405
	10 909 527	6 597 886

• Loyers encaissés

Société	Montant
HAYETT	129 171
TUNISYS	92 572
EL IMRANE	107 379
CAFES BONDIN	36 627
AMEN SANTE	220 002
Total	585 751

• Dividendes encaissés

Société	Montant
ENNAKL AUTOMOBILES	837 050
AMEN CAPITAL	2 974
AMEN FINANCE COMPANY	462 862
AMEN PROJECT	15 062
KAWARIS	89 470
MEDITRAC	697 391
SNB	90 200
TUNISYS	53 859
AMEN TRESOR SICAV	40 615
COMAR IMMOBILIERE	246 908
EL IMRANE	956 117
Hayett	2 012 860
Total	5 505 367

ANNEXE 8 : MOUVEMENTS AYANT AFFECTES LES ELEMENTS D'ACTIF AU 31 DECEMBRE 2020

Désignation	Valeur Brute				Amortissements et Provisions								VCN à la clôture
	A l'ouverture	Acquisition	Cessions et/ou Reclassement	A la clôture	A l'ouverture		Augmentation		Diminutions		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Frais de recherche et développement	1 458 628	1 885 822	1 945 439	1 399 011	0	0	0	0	0	0	0	0	1 399 011
Concessions, Brevets, licences, marques	14 806 710	1 973 505	0	16 780 215	11 322 360	0	6 313 953	0	3 732 208	0	13 904 105	0	2 876 110
Fonds de commerce	15 000	0	0	15 000	0	0	0	0	0	0	0	0	15 000
Total des actifs incorporels	16 280 339	3 859 326	1 945 439	18 194 226	11 322 360	0	6 313 953	0	3 732 208	0	13 904 105	0	4 290 121
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	20 377 429	2 190 179	79 305	22 488 302	16 004 771	0	3 030 695	0	1 837 378	0	17 198 089	0	5 290 213
Autres installations outillage et mobilier	951 517	25 084	0	976 600	900 634	0	52 172	0	29 935	0	922 871	0	53 730
Total des actifs corporels d'exploitation	21 328 945	2 215 262	79 305	23 464 903	16 905 405	0	3 082 867	0	1 867 312	0	18 120 960	0	5 343 943
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	73 717 608	620 554	613 259	73 724 904	16 677 232	53 013	3 783 602	106 026	2 865 871	159 040	17 594 963	0	56 129 942
Placements dans les entreprises liées													
Parts	90 862 871	16 162 202	772 710	106 252 363	0	1 779 915	0	12 025 623	0	4 731 708	0	9 073 830	97 178 533
Bons et Obligation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Placements dans les entreprises liées	90 862 871	16 162 202	772 710	106 252 363	0	1 779 915	0	12 025 623	0	4 731 708	0	9 073 830	97 178 533
Placements dans les entreprises avec un lien de participation													
Parts	208 356 596	2 402 534	34 005	210 725 126		11 637 740				20 484 620	0	9 503 335	201 221 791
Bons et Obligation	59 082 695	256 000 000	298 723 400	16 359 295						0	0	0	16 359 295
Total Placements dans les entreprises avec un lien de participation	267 439 291	258 402 534	298 757 405	227 084 421	0	11 637 740	0	18 350 216	0	20 484 620	0	9 503 335	217 581 086
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable	38 326 905	85 811 552	75 305 102	48 833 355	0	2 359 266	0	4 052 940	0	4 294 343	0	2 117 863	46 715 493
Obligations et autres titres à revenu fixe	154 890 320	54 002 052	41 283 200	167 609 172	0	250 000	0	0	0	0	0	250 000	167 359 172
Autres Prêts	5 979 932	4 703 859	2 840 149	7 843 642	0	40 064	0	0	0	0	0	40 064	7 803 578
Dépôt auprès des Etablissement bancaires et financiers (CAT)	2 650 000	33 350 000	4 800 000	31 200 000	0	0	0	0	0	0	0	0	31 200 000
Autres	3 152	0		3 152	0	0	0	0	0	0	0	0	3 152
Total Autres placements financiers	201 850 309	177 867 462	124 228 451	255 489 321	0	2 649 330	0	4 052 940	0	4 294 343	0	2 407 926	253 081 394
Créances pour espèces déposées	14 610 148	15 730 972	14 064 682	16 276 438	0	0	0	0	0	0	0	0	16 276 438
Total Placements	648 480 227	468 783 724	438 436 506	678 827 446	16 677 232	16 119 997	3 783 602	34 534 805	2 865 871	29 669 711	17 594 963	20 985 092	640 247 392
Total Général	686 089 511	474 858 313	440 461 250	720 486 575	44 904 997	16 119 997	13 180 421	34 534 805	8 465 391	29 669 711	49 620 027	20 985 092	649 881 456

ANNEXE 9 : ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS AU 31 DECEMBRE 2020

	31/12/2020			31/12/2019
	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE	VALEUR NETTE
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	73 724 904	17 594 963	56 129 941	56 987 363
Actions et autres titres à revenu variable (cotés)	192 806 811	9 659 253	183 147 557	179 241 689
SICAV	11 410 567	14 814	11 395 753	5 430 796
FCP	18 664 024	345 773	18 318 251	13 164 454
Actions et autres titres à revenu variable (non cotés)	142 929 442	10 675 187	132 254 255	123 932 513
Obligations et autres titres à revenu fixe	183 968 467	250 000	183 718 467	213 723 015
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	31 200 000	0	31 200 000	2 650 000
Dépôts auprès des entreprises cédantes	16 276 438	0	16 276 438	14 610 148
Autres Prêts	7 846 794	40 064	7 806 730	5 943 020
Total	678 827 446	38 580 054	640 247 392	615 682 997

ANNEXE 10 : ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER AU 31/12/2020

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2016	N-3: 2017	N-2: 2018	N-1:	N:
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	74 957 401	68 966 409	47 862 850		
Provisions pour sinistres	30 052 475	60 321 710	89 888 588		
Total charges des sinistres	105 009 876	129 288 119	137 751 438		
Primes acquises	164 608 653	181 197 079	199 940 387		
% sinistres / primes acquises	63,79%	71,35%	68,90%		

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2016	N-3: 2017	N-2: 2018	N-1: 2019	N:
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	80 208 152	79 688 092	84 861 532	45 222 723	
Provisions pour sinistres	19 814 052	43 177 814	63 431 779	72 811 086	
Total charges des sinistres	100 022 204	122 865 906	148 293 311	118 033 809	
Primes acquises	164 608 653	181 197 079	199 940 387	206 860 145	
% sinistres / primes acquises	60,76%	67,81%	74,17%	57,06%	

Année d'inventaire:	Exercice de survenance				
	N-4: 2016	N-3: 2017	N-2: 2018	N-1: 2019	N: 2020
Inventaire N					
Règlements cumulés	81 997 485	83 504 150	101 055 645	77 349 567	77 030 536
Provisions pour sinistres	14 754 536	33 200 085	42 619 426	68 038 885	69 740 011
Total charges des sinistres	96 752 021	116 704 235	143 675 071	145 388 452	146 770 547
Primes acquises	164 608 653	181 197 079	199 940 387	206 860 145	217 927 274
% sinistres / primes acquises	58,78%	64,41%	71,86%	70,28%	67,35%

ANNEXE 11 : VENTILATION DES PRODUITS ET DES CHARGES DE PLACEMENT AU 31/12/2020

	Placements dans des entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des Placements Immobiliers	1 203 025	2 194 519	3 397 544
Revenus des Participations	1 362 203	12 849 525	14 211 728
Revenus des autres placements	13 539 374	3 404 792	16 944 166
Total Produits de Placements	16 104 602	18 448 836	34 553 438
Interêts	0	-1 968 097	-1 968 097
Frais externes	0	-360 777	-360 777
Autres Frais	-9 543 484	-2 291 701	-11 835 185
Total charges de placements	-9 543 484	-4 620 575	-14 164 059

**ANNEXE 12 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE AU 31
DECEMBRE 2020**

	Vie	Total
Primes acquises		
-Primes Emises	5 077 543	5 077 543
-Variation des primes non acquises	0	0
Charges de Prestations		
-Prestations et frais payés	-751 997	-751 997
-charges des provisions pour prestations diverses	-437 215	-437 216
Solde souscription	3 888 330	3 888 330
-Frais d'acquisition	-454 380	-454 380
-Autres charges de gestion nettes	-323 104	-323 104
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-777 484	-777 484
-Produits de placements	471 441	471 441
-Autres produits techniques	0	0
Solde financier	471 441	471 441
Part des réassureurs dans les primes acquises	-124 592	-124 592
Part des réassureurs dans les prestations payées	0	0
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-164 319	-164 319
Commissions reçues des réassureurs	18 689	18 689
Solde de Réassurance	-270 222	-270 222
RESULTAT TECHNIQUE VIE	3 312 065	3 312 065

Informations complémentaires	
-Provisions pour sinistres à payer - Année N	3 771 532
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	3 482 635
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	3 235
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	16 120
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	10 081 577
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	9 335 184
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N	2 367 297
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N-1	2 952 486

ANNEXE 13 : RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU 31 DECEMBRE 2020

	Incendie	Accident Travail	RC	Automobile	Transport	Groupe	Dommmages aux Biens	Risques Agricoles	Construction	Perte d'Exploitation	Caution	Assistance	Accident Corporel	Acceptation	Total
Primes Acquis															
Primes Emises	22 687 372	0	6 877 509	114 974 321	8 148 891	33 526 633	6 073 909	1 163 602	2 537 751	1 513 933	338 748	6 315 329	7 952 385	5 782 371	217 892 755
Variation des primes non acquises	322 847	0	117 902	-2 595 520	217 341	-162 415	444 305	-199 917	1 938 493	0	0	0	0	-48 516	34 519
Charges de prestations															
Prestations et frais payés	-39 314 486	-585 863	-1 273 470	-63 774 583	-2 535 221	-21 406 426	-1 358 454	-3 173 198	-2 143 675	-210 307	-71 065	-2 712 676	-797 715	-6 868 545	-146 225 682
Charges des provisions pour prestations diverses	-11 501 080	0	-4 417 897	1 762 532	1 075 101	-2 406 412	919 590	1 234 652	-10 805 754	-1 000	101 590	484 826	-621 761	-1 734 227	-25 909 840
Solde de souscription	-27 805 347	-585 863	1 304 044	50 366 749	6 906 113	9 551 379	6 079 351	-974 862	-8 473 184	1 302 626	369 273	4 087 480	6 532 910	-2 868 917	45 791 752
Frais d'acquisition	-4 092 305	-80 704	-1 795 273	-17 716 031	-2 988 720	-3 387 746	-1 008 552	-247 825	-1 061 449	-287 666	-135 669	-1 190 435	-1 639 975	0	-35 632 350
Autres charges de gestion nettes	-1 778 847	0	-625 516	-10 589 773	-1 818 152	-2 841 374	-605 285	-181 522	-637 604	-172 920	-81 506	-1 102 198	-985 070	0	-21 419 766
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-5 871 151	-80 704	-2 420 789	-28 305 803	-4 806 873	-6 229 120	-1 613 838	-429 346	-1 699 053	-460 586	-217 175	-2 292 633	-2 625 044	0	-57 052 115
Produits nets de placements	2 108 260	244 403	1 589 440	7 458 560	507 417	350 584	176 530	279 798	679 578	10 083	1 598	20 893	23 371	0	13 450 517
Autres produits techniques	0	0	0	115 875	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	115 875
Solde financier	2 108 260	244 403	1 589 440	7 574 435	507 417	350 584	176 530	279 798	679 578	10 083	1 598	20 893	23 371	0	13 566 392
Part des réassureurs dans les primes acquises	-18 396 743	0	-10 828 041	-1 049 844	-4 292 340	-1 212 761	-534 878	-908 664	-1 340 491	0	-202 852	-337 968	0	0	-39 104 584
Part des réassureurs dans les prestations payées	37 231 277	0	966 772	0	141 913	405 142	0	2 992 725	1 399 050	0	3	0	0	0	43 136 882
Part des réassureurs dans les charges de provisions	8 342 050	0	2 198 026	-257 972	-2 443 408	0	-339 922	-2 270 871	10 566 773	0	-6 764	0	0	0	15 787 912
Commissions reçues des réassureurs	5 714 876	0	2 302 826	0	881 259	326 494	28 413	254 589	252 671	0	52 503	31 911	0	0	9 845 541
Solde de réassurance	32 891 460	0	-5 360 418	-1 307 816	-5 712 577	-481 125	-846 387	67 779	10 878 003	0	-157 111	-306 057	0	0	29 665 751
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE	1 323 222	-422 165	-4 887 722	28 327 565	-3 105 920	3 191 718	3 795 655	-1 056 631	1 385 344	852 124	-3 414	1 509 683	3 931 237	-2 868 917	31 971 780

Informations Complémentaires															
Provisions pour primes non acquises - Année N	4 964 319	0	0	37 944 105	1 260 609	406 272	0	9 317 258	4 919 703	0	0	0	0	3 064 292	61 876 558
Provisions pour primes non acquises - Année N-1	5 287 166	0	117 902	35 348 585	1 477 950	243 857	444 305	9 117 341	6 858 196	0	0	0	0	3 015 775	61 911 077
Provisions pour sinistres à payer - Année N	46 217 603	0	44 324 056	240 547 227	10 371 708	3 519 837	6 309 964	346 302	18 496 551	347 000	55 000	719 000	804 278	12 175 585	384 234 111
Provisions pour sinistres à payer - Année N-1	40 829 128	0	40 439 105	240 326 390	12 813 765	2 364 588	7 028 615	1 546 054	7 660 797	346 000	50 000	1 203 826	779 261	10 441 358	365 828 889
Prévisions de recours à encaisser - Année N	-377 842	0	-17 000	-27 597 319	-2 303 836	0	-235 066	-34 900	-30 000	0	0	0	0	0	-30 595 963
Prévisions de recours à encaisser - Année N-1	-361 070	0	0	-26 946 377	-3 806 338	0	-34 128	0	0	0	0	0	0	0	-31 147 913
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N	574 977	0	405 883	5 776 750	636 089	744 761	0	0	0	0	0	0	0	0	8 138 460
Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1	635 410	0	185 130	3 956 161	771 635	453 534	0	0	0	0	0	0	0	0	6 001 870
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N	8 322 701	0	7 750 614	0	0	7 393 758	0	0	0	0	0	0	0	0	23 467 072
Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1	4 058 378	0	7 421 421	0	0	6 430 462	0	0	0	0	0	0	0	0	17 910 262
Provisions Mathématiques de Rente - Année N	0	7 571 358	0	0	6 254 346	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 825 704
Provisions Mathématiques de Rente - Année N-1	0	7 677 947	0	5 657 603	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 335 550
Provisions pour risques en cours - Année N	1 925 488	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 925 488
Provisions pour risques en cours - Année N-1	0	0	0	3 153 023	0	3 360	0	0	0	0	0	0	0	0	3 156 383

**ANNEXE 15 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE
PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE AU 31/12/2019**

	Poste	Montant
Primes acquises		
-Primes Emises	PRV1	5 077 543
-Variation des primes non acquises	CHV1	0
Charges de Prestations		
-Prestations et frais payés	CHV2	-1 028 009
-charges des provisions pour prestations diverses	CHV10-PRV3	-161 204
Solde souscription		3 888 330
-Frais d'acquisition	CHV41+CHV42	-454 380
-Autres charges de gestion nettes	CHV43+CHV5-PRV4	-323 104
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-777 484
-Produits de placements	PRV2-CHV9	471 441
-Autres produits techniques	CHV3	0
Solde financier		471 441
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRV1	-124 592
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV1	-164 319
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV2	0
Commissions reçues des réassureurs	CHV3	18 689
Solde de Réassurance	CHV45	-270 222
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		3 312 065

Informations complémentaires		
-Provisions pour sinistres à payer - Année N		3 771 532
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1		3 482 635
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N		3 235
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1		16 120
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N		10 081 577
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1		9 335 184
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N		2 367 297
-Provisions Mathématiques - Vie - Année N-1		2 952 486

**ANNEXE 16 : TABLEAU DE RACCORDEMENT DU RESULTAT TECHNIQUE PAR
CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE AU 31/12/2019**

		Montant
Primes acquises		
-Primes Emises	PRNV11	217 892 755
-Variation des primes non acquises	PRNV12	34 519
Charges de Prestations		
-Prestations et frais payés	CHNV11	-146 225 682
-charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12+CHNV6+CHNV2	-25 909 840
Solde souscription		45 791 752
-Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	-35 632 349
-Autres charges de gestion nettes	CHNV43+CHNV5+PRNV2	-20 135 700
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-55 768 049
-Produits de placements	PRNT3	13 450 517
-Autres produits techniques	CHNV3	-1 168 190
Solde financier		12 282 327
Part des réassureurs dans les primes acquises	PRNV1	-39 104 584
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11	43 136 882
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV12+CHNV2+CHNV6	15 787 912
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44	9 845 541
Solde de Réassurance		29 665 751
RESULTAT TECHNIQUE NON VIE		31 971 781

Informations complémentaires		
-Provisions pour primes non acquises - Année N		61 876 558
-Provisions pour primes non acquises - Année N-1		61 911 077
-Provisions pour sinistres à payer - Année N		384 234 111
-Provisions pour sinistres à payer - Année N-1		365 828 889
-Prévisions de recours à encaisser - Année N		-30 595 963
-Prévisions de recours à encaisser - Année N-1		-31 147 913
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N		8 138 460
-Provisions pour participations aux bénéfices - Année N-1		6 001 870
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N		23 467 072
-Provisions pour égalisation et équilibrage - Année N-1		17 910 262
-Provisions Mathématiques - Rente - Année N		13 825 704
-Provisions Mathématiques - Rente - Année N-1		13 335 550
-Provisions pour risques en cours - Année N		1 925 488
-Provisions pour risques en cours - Année N-1		3 156 383

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les Actionnaires

De la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances COMAR

Avenue Habib Bourguiba 1001, Tunis

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat qui nous a été confié par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances « COMAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 247 934 922 dinars, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 25 372 130 dinars.

Ce rapport a été établi sur la base des éléments disponibles pour l'arrêté des comptes, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au « Covid-19 ». Par conséquent, les sujets présentés dans ce rapport ne tiennent pas compte des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de l'évolution de la crise liée au « Covid-19 ».

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « COMAR », au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport.

Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport de gestion du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration du 23 mars 2021.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions

s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et la mise en œuvre en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe au Conseil d'Administration.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Karim DEROUCHE

ECC MAZARS

Mohamed Hedi KAMMOUN

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2020

Messieurs les Actionnaires

De la Compagnie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances COMAR

Avenue Habib Bourguiba 1001, Tunis

Messieurs,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher, spécifiquement et de façon étendue, l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- En date du 29 décembre 2020, la COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (détenue à hauteur de 56,26%) une convention de placement de 2 MD rémunéré au taux de 12% et ce, dans le cadre d'un prêt en « compte courant associé ».

Les produits constatés à ce titre en 2020 s'élèvent à 1 KTND.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation à posteriori par le Conseil d'Administration du 23 mars 2021.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs :

L'exécution des opérations suivantes, conclues et approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

- La COMAR a cédé en janvier 2020 77.271 actions de la société "Clinique EL AMEN NABEUL" à la société AMEN SANTE (détenue à hauteur 77,68% par la COMAR) pour un total de 773 KTND.

Cette convention a fait l'objet d'une autorisation du Conseil d'Administration du 18 juin 2019.

- La COMAR a engagé divers frais et achats pour le compte de COMAR Côte d'Ivoire (détenue à hauteur de 45%). Ces frais qui s'élèvent au 31 décembre 2020 à 458 KTND, ont été inscrit en tant que créances à encaisser de la COMAR Cote d'Ivoire.
- Au cours de l'exercice 2018, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,9% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 15 KTND.
- Au cours de l'exercice 2008, la COMAR a conclu avec la société TUNISYS (dans laquelle elle détient 39,9% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 93 KTND.
- Au cours de l'exercice 2018, la COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (détenue à hauteur de 56,26%) une convention de placement de 1.5 MD rémunéré au taux de 12% et ce, dans le cadre d'un prêt en « compte courant associé ».

Les produits constatés à ce titre en 2020 s'élèvent à 160 KTND.

- Au cours de l'exercice 2017, la COMAR a conclu avec la société AMEN SANTE un contrat de location portant sur des bureaux à usage bureautique.

Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 212 KTND.

- La COMAR a conclu avec la société PGI Holding (détenant directement et indirectement 77,71% du capital de la COMAR) une convention portant sur la mise en œuvre des moyens matériels, humains et informatiques par la holding dans l'objectif d'assister la compagnie dans le domaine de développement, du reporting, de l'audit et de l'inspection ainsi qu'en matière juridique.

En contrepartie de ces services, PGI Holding perçoit une rémunération égale à 0,5% du chiffre d'affaires avec un plafond de 150 KTND hors taxes. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2011.

Le Conseil d'Administration du 20 décembre 2016 a autorisé l'avenant à ladite convention qui a porté le plafond de la rémunération de 150 KTND à 160 KTND.

Le montant comptabilisé à ce titre en charge de l'exercice 2020 s'élève à 190 KTND toutes taxes comprises.

- Au cours de l'exercice 2013, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) deux contrats de location, portant sur des locaux à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2020, les loyers facturés par HAYETT s'élèvent respectivement par contrat à 36 KTND et 10 KTND.
- Au cours de l'exercice 2014, la COMAR a conclu avec la société HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location, portant sur un local à usage professionnel. Au titre de l'exercice 2020, les loyers facturés par HAYETT à ce titre s'élèvent à 15 KTND.

- Au cours de l'exercice 2009, la COMAR a conclu avec HAYETT (dans laquelle elle détient 67,10% du capital) un contrat de location portant sur des locaux à usage professionnel. Le montant des loyers facturés par la COMAR, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 129 KTND hors taxes.
Le même contrat prévoit la prise en charge par HAYETT des charges communes proportionnellement à la surface louée. Le montant correspondant facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2020, s'élève à 73 KTND.
- Au cours de l'exercice 2004, la COMAR a conclu avec la société CAFES BONDIN SARL, un contrat de location portant sur un local à usage commercial. Le montant du loyer facturé par la COMAR, au titre de l'exercice 2020, est de 37 KTND.
- La COMAR a conclu avec la société EL-IMRANE (dans laquelle elle détient 56,25% du capital) deux contrats de locations, au cours des exercices 2009 et 2011, portant sur des locaux à usages professionnels. Au titre de l'exercice 2020, les loyers facturés par contrat s'élèvent, respectivement, à 61 KTND et 46 KTND.

III. Obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants :

Le Conseil d'Administration réuni le 05 juin 2020 a renouvelé le mandat de Monsieur Slaheddine Ladjimi en tant que Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Le comité de rémunération du 22 mai 2017 a arrêté la rémunération du président du Conseil d'Administration pour un montant brut s'élevant à 250 KTND à compter du 12 mai 2017.

Le comité de rémunération du 23 juin 2020 a porté la rémunération du président du Conseil d'Administration à un montant brut de 300 KTND et ce, à compter du 1^{er} mai 2020.

En outre, il bénéficiera d'une voiture de fonction, d'un chauffeur et d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Par ailleurs, les comités de rémunération du 22 mai 2017 et du 23 juin 2020 ont arrêté la rémunération et les avantages à accorder au Directeur Général et au Directeur Général Adjoint comme suit :

- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général est fixée à 180 KTND. A compter du 1^{er} mai 2020, sa rémunération est portée à 200 KTND.
- La rémunération annuelle brute accordée au Directeur Général Adjoint est fixée à 160 KTND. A compter du 1^{er} mai 2020, sa rémunération est portée à 190 KTND.

En outre, le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient chacun d'une voiture de fonction, d'un quota de carburant mensuel de 200 litres ainsi que du remboursement de frais de téléphone.

Autres rémunérations :

- Le comité de rémunération du 23 juin 2020 a décidé d'accorder les primes de bilan suivantes :
 1. Le Directeur Général, M Hakim Ben Yedder : Une prime de bilan de 235 KTND au titre de l'année 2019 ;
 2. Le Directeur Général Adjoint, M Lotfi Ben Haj Kacem : Une prime de bilan de 220 KTND au titre de l'année 2019.
- Les membres du Conseil d'Administration perçoivent des jetons de présence fixés à un total de 160 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2020.
- Les membres du Comité Permanent d'Audit bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 36 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2020.
- Les membres du Comité des Risques bénéficient d'une rémunération forfaitaire fixée à un total de 30 KTND par l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 juin 2020.
- Les obligations et engagements de la COMAR envers ses dirigeants (hors Charges sociales et fiscales et hors avantage en nature), tels qu'ils ressortent des états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, se présentent comme suit (en dinars) :
 - Président du Conseil d'Administration :

	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Rémunération	283 333	-
Total	283 333	-

- Directeur Général et Directeur Général Adjoint :

	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Rémunération	194 286	-	181 429	-
Primes 2020 (provision)	235 000	235 000	220 000	220 000
Total	429 286	235 000	401 429	220 000

- Membres du Conseil d'Administration, du Comité d'Audit et du Comité des Risques :

Membres du Conseil d'Administration, du comité d'Audit et du comité des risques		
	Charge de l'exercice	Passif au 31/12/2020
Jetons de présence et autres rémunérations	226 000	232 857
Total	226 000	232 857

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions à l'exception des opérations et transactions de placement et d'exploitation rentrant dans le cadre des activités courantes de la COMAR réalisées avec les sociétés apparentées.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice et visée aux articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 30 mars 2021

Les Commissaires aux Comptes

FINOR

Karim DEROUICHE

ECC MAZARS

Mohamed Hedi KAMMOUN

FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE
PHENICIA FUND
SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020



F.M.B.Z KPMG TUNISIE
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG
Les Berges du Lac - 1053 Tunis
Tél : + (216) 71 19 43 44
Fax : + (216) 71 19 43 20
www.kpmg.com/tn

**Messieurs les membres du conseil d'administration
de la société de gestion « alternative Capital Partners »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES ETATS FINANCIERS CLOS
AU 31 DECEMBRE 2020**

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Messieurs,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers audités font ressortir un actif net de **5 154 633** Dinars et une valeur liquidative égale à **916,379** Dinars par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » au 31 décembre 2020, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserves.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du gestionnaire du fonds et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux souscripteurs

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de

l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND »

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les

informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « PHENICIA FUND ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND » des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 15% autorisé a été respecté.

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR « PHENICIA FUND » des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 30% autorisé a été respecté.

Moncef Boussanouga Zammouri
Commissaire aux comptes

FMBZ KPMG Tunisie

Immeuble KPMG
6, Rue du Riyal
Tunis, le 25/02/2021

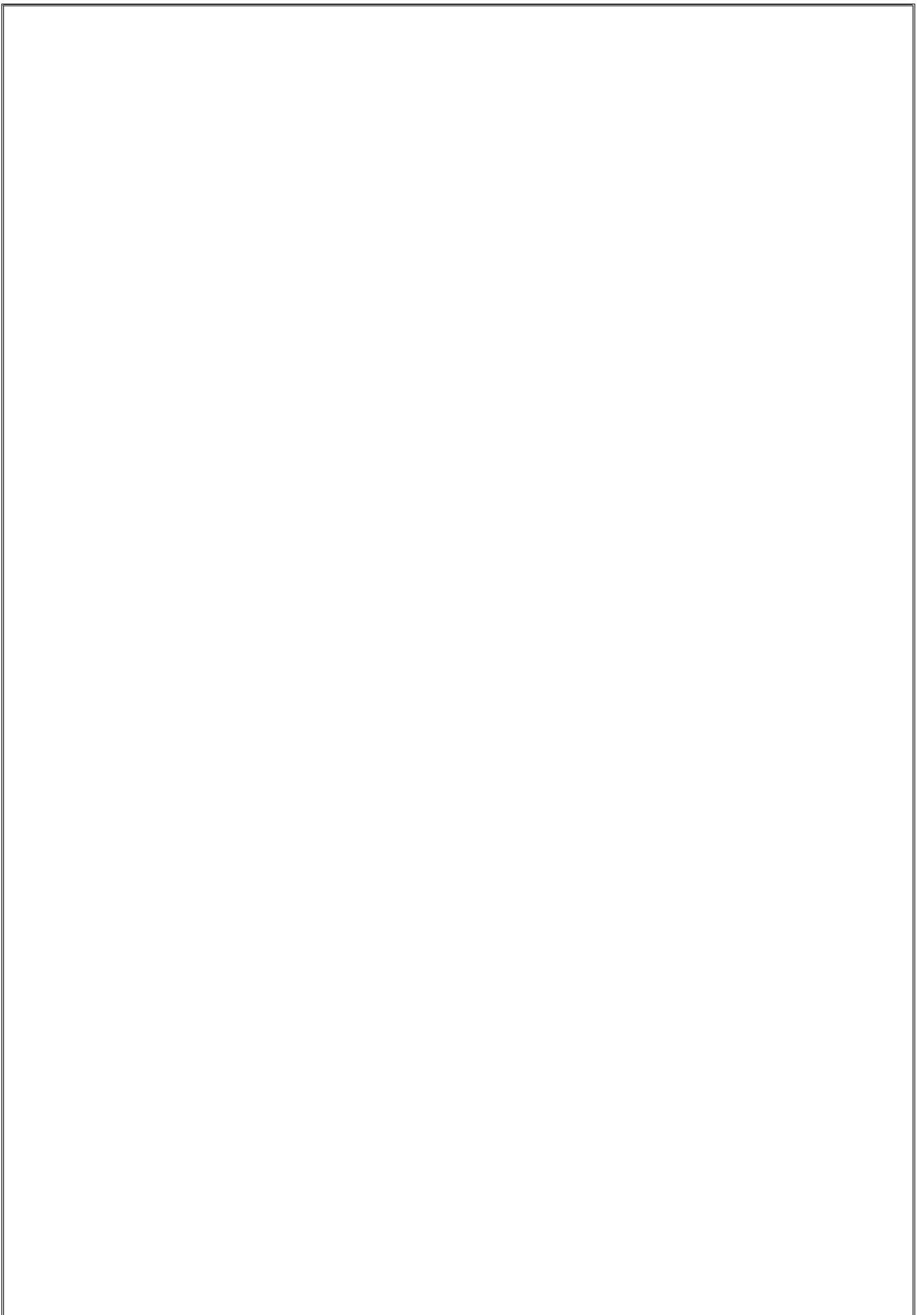


FMBZ KPMG TUNISIE
IMMEUBLE KPMG
6, Rue de Riyal-Les Berges du Lac II-1053-Tunis
NF:9102537/47/4000 - RC:314960002
Tel:71.194.344 / Fax:71.194.320
E-mail:tn.fmbz@kpmg.com

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2020 du fonds «PHENICIA FUND»

BILANS
(exprimé en Dinars Tunisiens)

<i>ACTIFS</i>	Note	<u>Au 31/12/2020</u>	<u>Au 31/12/2019</u>
AC 1 - Portefeuille titres		5 128 574	4 767 337
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	4 709 857	4 709 857
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	418 717	57 480
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		39 511	534 861
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	39 511	534 861
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIF		5 168 085	5 302 198
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-4	13 452	6 440
PA 2 - Autres créditeurs divers		0	0
TOTAL PASSIF		13 452	6 440
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-5	5 705 405	5 703 974
a - Capital		5 630 700	5 630 700
b- Réserves non distribuables		74 705	73 274
CP 2 - Résultats Cumulés		-550 772	-408 216
a - Résultat net des exercices antérieurs		-409 647	-293 320
b- Résultat de l'exercice		-141 125	-114 896
ACTIF NET		5 154 633	5 295 758
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 168 085	5 302 198



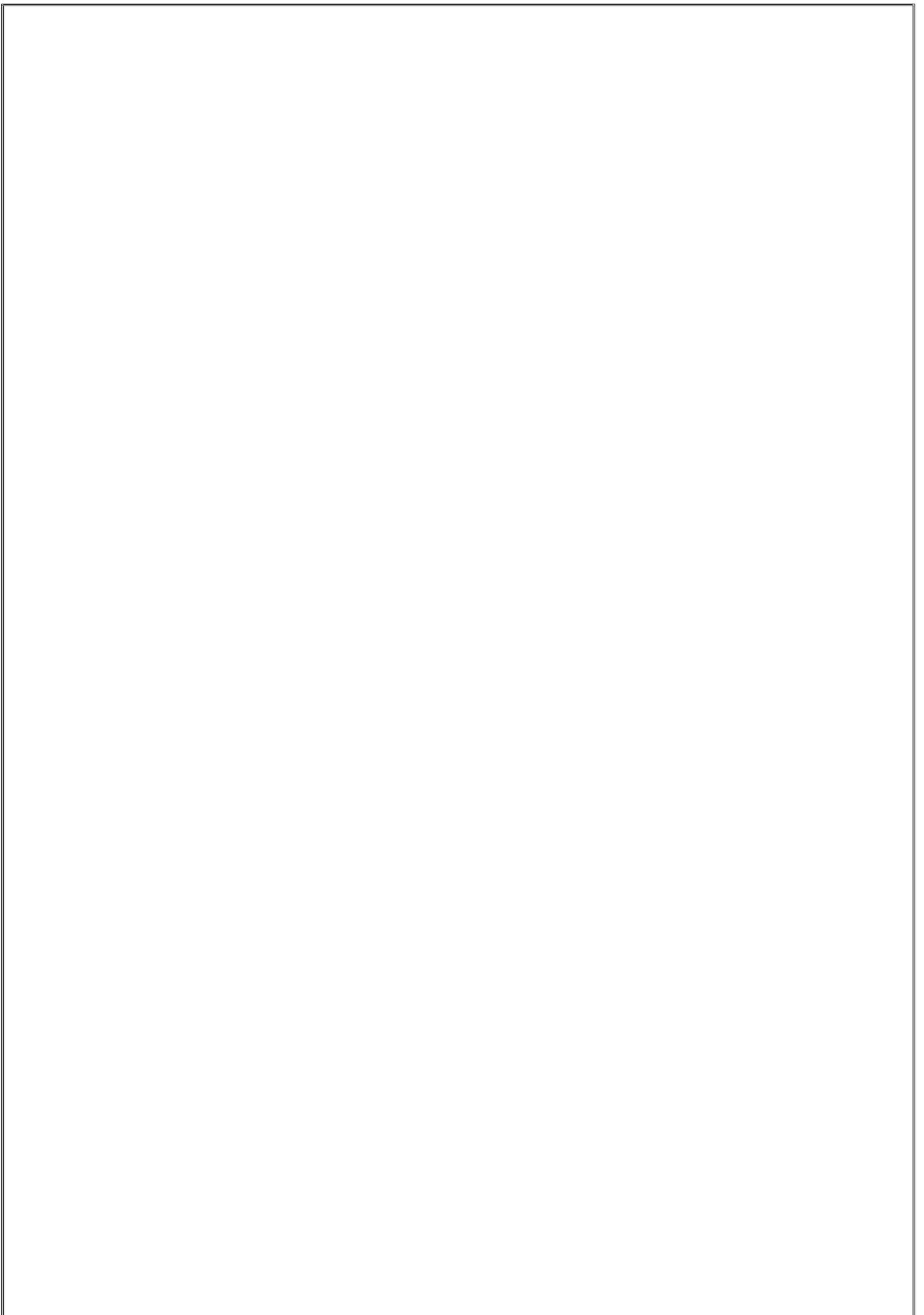
ETAT DE RESULTAT POUR LA PERIODE CLOSE LE

(exprimés en Dinars Tunisiens)

	Note	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		1 007	6 911
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-1	1 007	6 911
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-2	16 406	47 363
Total des revenus des placements		17 412	54 274
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-3	171 943	168 918
Revenu net des placements		-154 530	-114 644
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-4	144	252
Résultat d'exploitation		-154 674	-114 896
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Sommes distribuables de l'exercice		-154 674	-114 896
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		13 549	-1 430
Résultat net de l'exercice		-141 125	-116 327

ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET AU

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	-141 125	-116 327
a - Résultat d'exploitation	-154 674	-114 896
b - Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	13 549	-1 430
d - Frais de négociation de titres	0	0
AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	0	0
AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	0	0
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
VARIATION DE L'ACTIF NET	-141 125	-116 327
AN 4 - ACTIF NET		
a - en début d'exercice	5 295 758	5 412 085
b - en fin d'exercice	5 154 633	5 295 758
AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS		
a - en début d'exercice	5 625	5 625
b - en fin d'exercice*	5 625	5 625
VALEUR LIQUIDATIVE	916,379	941,468
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	-2,66%	-2,15%



Notes aux états financiers

(a) Présentation du fonds :

Le fonds « **Phenicia Fund** » est un fond commun de placement collectif à risque. Il est régi par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et par la loi n°2005-105 du 19 décembre 2005 relative à la création des fonds communs de placement à risque.

Les libérations afférentes au montant du fonds ont porté sur un total **5.630.700 DT**, divisé en **5.625 parts A** d'un montant nominal de **1.000 DT** chacune et en **57 Parts B** d'un montant nominal de **100 DT** chacune, pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

Désignation	Montant libéré
Assurances COMAR	500 000
Arab Tunisian Bank	1 500 000
Arab Tunisian Lease	500 000
Caisse des Dépôts et des Consignations	1 125 000
Assurances MAGHREBIA	1 000 000
Assurances MAGHREBIA VIE	1 000 000
Total Parts A	5 625 000
Alternative Capital Partners	5 700
Total Parts B	5 700
Total Général des Parts A et B	5 630 700

Le fonds « **Phenicia Fund** » a réalisé son closing le 10 décembre 2014, sa durée est de 10 ans. Cette période peut être prorogée d'une durée maximum de deux périodes d'un an.

Il a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°22/2014 du 29 Mai 2014.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **Alternative Capital Partners S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

(b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **Phenicia Fund** » a pour objet d'investir au moins 80% du montant du fonds dans les entreprises en Tunisie, en création ou en développement, non cotées (y compris les émissions de nouvelles actions admises sur le marché alternatif et ce, dans la limite de 30% de cette proportion).

Au moins 65% du montant du fonds (compte non tenu des montants souscrits par des non-résidents ou provenant du budget de l'Etat) sera investi dans la souscription d'actions ou de parts sociales ou d'OCA dans:

- des entreprises implantées dans les zones de développement, telles que fixées par les articles 23 et 24 du code d'incitation aux investissements ;
- des entreprises qui réalisent des investissements de lutte contre la pollution et de protection de l'environnement prévus par l'article 37 du code d'incitation aux investissements,
- des projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- des entreprises procédant à des investissements de promotion de l'innovation;
- des entreprises admises à bénéficier des avantages fiscaux dans le cadre d'une opération de transmission;
- des entreprises entament des programmes de mise à niveau.

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2020 du fonds «PHENICIA FUND»

(C) Régime fiscal applicable au Fonds « Phénicia Fund » :

C-1) Pour les titulaires des parts :

i) Souscripteurs des parts du Fonds :

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

ii) Revenus des parts du fonds :

Les revenus provenant des parts du fonds sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

iii) Plus values de cession des parts du fonds :

La plus value provenant de la cession des parts du fonds est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon le code des organismes de placement collectif, le fonds «Phénicia Fund» n'a pas de personnalité morale et est en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt.

De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds communs de placement à risque sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

(D) Rémunération du gestionnaire du fonds :

La gestion du fonds « Phénicia Fund » a été confiée à la société « **Alternative Capital Partners S.A** ». Sa rémunération est fixée à :

- 1,67% HT l'an, pour la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements ;
- 0,83% HT l'an, pour la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière.

(E) Rémunération du dépositaire du fonds :

Le dépôt des actifs du fonds « Phénicia Fund » a été confié à l'Arab Tunisian Bank. Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 5.000 TND HT.

Note 2. Faits marquants de la période :

Néant.

Note 3. Référentiel comptable :

Les états financiers du fonds « Phénicia Fund », arrêtés, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996 et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999, ainsi que la norme comptable n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure :

Les éléments d'actif et de passif du fonds « Phénicia Fund » sont évalués à la valeur de réalisation.

(b) Unité monétaire

Les états financiers du fonds « Phénicia Fund » sont libellés en Dinar Tunisien.

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2020 du fonds «PHENICIA FUND»

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit:

i- Prise en compte des placements

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements

Les intérêts courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les intérêts précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

iii- Évaluation à la date d'arrêt des situations :

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérées et la valeur mathématique des titres.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

iiii Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2020 du fonds «PHENICIA FUND»

Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

5-1- Notes au bilan :

5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées s'élèvent au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 à une valeur nette de 4.709.857 DT.

Ils sont afférents à des participations au capital de:

- la société PRISMA SA pour un montant de 749.867 DT;
- la société CYTOPHARMA SA pour un montant de 839.995 DT;
- la société ECOMAT SA pour un montant de 840.000 DT;
- la société AURASOL SA pour un montant de 840.000 DT;
- la société SUDPOTASSE SA pour un montant de 840.000 DT; et
- la société SBA WORKFORCE SA pour un montant de 599.995 DT.

5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les placements monétaires du fonds « Phénicia Fund », sont afférents aux acquisitions de titres SICAV ainsi que les produits courus à la date d'arrêt.

Ils totalisent au 31 décembre 2020 une valeur brute de 418.717 DT contre 57.480 DT au 31 décembre 2019 et peuvent être détaillés comme suit :

Désignation	Solde 31/12/2020	Solde 31/12/2019
ANADETT SICAV AFC	418 401	57 480
AFC SALAMET CAP	316	0
Total	418 717	57 480

5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds ainsi que les placements en certificats de dépôt, qui s'élèvent au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 respectivement à la somme de 39.511 DT et à la somme de 534.861 DT.

5-1-4- Opérateurs Crédeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes envers le dépositaire du fonds s'élèvent à 13.452 DT au 31 décembre 2020 contre 6.440 DT et au 31 décembre 2019.

5-1-5- Capital (montant du fonds) :

Le capital du fonds « Phénicia Fund » est fermé. Aucune opération de rachat ou de vente de parts A n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2020 du fonds «PHENICIA FUND»

Capital	Parts A	Parts B
Montant	5 625 000	5 700
Nombre de titres	5 625	57
Nombre de souscripteurs	6	1
Souscriptions réalisées 2020		
Montant	0	0
Nombre de titres émis	0	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2020	0	0
Rachats effectués 2020		
Montant	0	0
Nombre de titres rachetés 2020	0	0
Nombre de souscripteurs sortants 2020	0	0
Autres mouvements 2020		
Plus ou moins values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	0	0
Régularisation des sommes non distribuables 2020	0	0
Capital au 31-12-2020		
Montant	5 625 000	5 700
Nombre de titres	5 625	57
Nombre des souscripteurs	6	1

Etats Financiers arrêtés au 31 décembre 2020 du fonds «PHENICIA FUND»

5-2- Notes à l'état de résultat :

5-2-1- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements correspondent aux revenus des placements en Bons de Trésor Assimilables et des plus values des actions SICAV et qui s'élèvent à 1.007 DT au 31 décembre 2020 contre 6.911 DT au 31 décembre 2019.

5-2-2- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2020 à 16.406 DT contre 47.363 DT au 31 décembre 2019.

5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent au 31 décembre 2020 à la somme de 171.943 DT contre 168.918 DT au 31 décembre 2019.

Elles comprennent essentiellement les charges directement liées à l'activité du fonds, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres et avoirs du fonds.

La rémunération revenant au gestionnaire est afférente à des honoraires au titre de la mission de conseil pour l'identification, l'étude et la réalisation des investissements et des désinvestissements pour 108.584 DT (contre 106.871 DT en 2019) et à la mission de suivi et de gestion courante, administrative, commerciale, comptable et financière pour 55.617 DT (contre 55.617 DT en 2019) ainsi que la commission du dépositaire du fonds s'élève à la somme de 6.302 DT au 31 décembre 2020 (contre 6.429 DT en 2019) et la redevance et la publication des états financiers du conseil du marché financier s'élève à une somme de 710 DT au 31 décembre 2020.

5-2-4- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé essentiellement, les diverses charges affectées au fonds **dont essentiellement** les minimums de perception au titre des déclarations fiscales pour 60 DT au 31 décembre 2020 contre 90 DT au 31 décembre 2019 ainsi que diverses commissions bancaires pour 53 DT au 31 décembre 2020 contre 108 DT en 2019.

Note 6. Engagements hors bilan:

Néant.

UBCI- FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX

COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **UBCI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5 389 315 dinars et un résultat net déficitaire de l'exercice de <354 270> dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **UBCI FCP CEA** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Les disponibilités représentent 4,57% de l'actif total au 31 décembre 2020. Cette proportion est supérieure au seuil de 2% fixé par le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 Juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 Juillet 2005 Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette observation.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à l'**UBCI Bourse** en tant que gestionnaire de l'**UBCI FCP CEA**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants

suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 11 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	5 143 143,858	5 373 638,796
	a- Actions et droits rattachés		5 143 143,858	5 373 638,796
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		0,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	246 171,107	96 949,383
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		246 171,107	96 949,383
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		5 389 314,965	5 470 588,179
<u>PASSIF</u>			<u>57 092,166</u>	<u>44 943,697</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	35 913,055	26 156,024
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	21 179,111	18 787,673
	<u>ACTIF NET</u>		<u>5 332 222,799</u>	<u>5 425 644,482</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	5 362 311,372	5 324 795,481
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>-30 088,573</u>	<u>100 849,001</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		35,099	23,857
	b- Sommes distribuables de l'exercice		-30 123,672	100 825,144
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 389 314,965	5 470 588,179

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2020	31/12/2019
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>87 153,375</u>	<u>223 941,960</u>
	Dividendes		87 153,375	223 941,960
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>		<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>87 153,375</u>	<u>223 941,960</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-96 905,688</u>	<u>-105 906,454</u>
	<u>Revenu net des placements</u>		<u>-9 752,313</u>	<u>118 035,506</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	<u>-16 767,140</u>	<u>-19 768,401</u>
	<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>-26 519,453</u>	<u>98 267,105</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-3 604,219</u>	<u>2 558,039</u>
	<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>-30 123,672</u>	<u>100 825,144</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		3 604,219	-2 558,039
	<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		-190 568,302	-469 886,674
	<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		-130 766,146	-154 953,282
	<u>Frais de négociation des titres</u>		-6 415,698	-4 566,667
	<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>-354 269,599</u>	<u>-531 139,518</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2020 en (DT)

Libellé	31/12/2020	31/12/2019
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-354 269,599</u>	<u>-531 139,518</u>
a- Résultat d'exploitation	-26 519,453	98 267,105
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-190 568,302	-469 886,674
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-130 766,146	-154 953,282
d- Frais de négociation de titres	-6 415,698	-4 566,667
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-95 569,920</u>	<u>-36 801,784</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>356 417,836</u>	<u>643 080,754</u>
a- Souscriptions	1 281 318,818	1 235 888,887
- Capital	1 437 500,000	1 197 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-159 203,393	28 820,187
- Régularisation des sommes distribuables	3 022,211	9 168,700
b- Rachats	924 900,982	592 808,133
- Capital	991 500,000	564 700,000
- Régularisation des sommes non distribuables	-78 469,430	23 097,999
- Régularisation des sommes distribuables	11 870,412	5 010,134
VARIATION DE L'ACTIF NET	-93 421,683	75 139,452
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	5 425 644,482	5 350 505,030
b- En fin de l'exercice	5 332 222,799	5 425 644,482
<u>AN5-Nombre de parts</u>		
a- En début de l'exercice	55 091	48 759
b- En fin de l'exercice	59 551	55 091
VALEUR LIQUIDATIVE	89,540	98,485
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	-7,22%	-9,59%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-2020

1- PRESENTATION DU FCP

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte de type distribution, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par l'UBCI Bourse.

L'UBCI et l'UBCI Bourse ont été désignées distributeurs des titres d'UBCI FCP CEA.

L'UBCI a été désignée dépositaire des titres et des fonds d'UBCI FCP CEA.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 22 Septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte :

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2020 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2020 d'actions. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% l'Actif
Actions				
ARTES	15 000	95 647,039	61 410,000	1,14%
ATL	88 245	275 900,353	143 398,125	2,66%
ATTIJARI BANK	11 835	530 748,240	328 728,960	6,10%
ATTIJARI LEASING	15 519	284 855,988	176 280,321	3,27%
BIAT	4 200	485 867,380	393 506,400	7,30%
CARTHAGE CEMENT	100 000	192 551,100	186 700,000	3,46%
OTH	26 910	457 948,100	323 108,370	6,00%
POULINA GP HOLD	16 000	182 748,494	165 904,000	3,08%
SAH	37 000	414 386,341	454 323,000	8,43%
SAMI	84 599	250 839,540	229 178,691	4,25%
SFBT	25 608	292 440,413	486 808,080	9,03%
SOMOCER	126 231	165 145,050	125 094,921	2,32%
SOTIPAPIER	70 000	421 789,710	321 510,000	5,97%
SOTUVER	54 850	180 198,047	383 182,100	7,11%
SOTUVER NG	14 681	95 830,880	96 160,550	1,78%
TELNET	47 520	411 073,350	398 787,840	7,40%
TPR	74 000	256 049,638	307 988,000	5,71%
UIB	17 500	367 149,992	298 742,500	5,54%
UNIMED	27 000	253 916,710	262 332,000	4,87%
TOTAL		5 615 086,365	5 143 143,858	95,43%

Les revenus du portefeuille titre correspondent aux dividendes des actions s'élèvent au 31-12-2020 à 87 153,375 DT

- Les entrées en portefeuille titres durant la période de 01/01/2020 au 31/12/ 2020 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	1 530 173,440
Total	1 530 173,440

- Les sorties du portefeuille titres durant la période de 01/01/2020 au 31/12/2020 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values réalisés
Actions et droits	1 570 100,076	1 439 333,930	-130 766,146
TOTAL	1 570 100,076	1 439 333,930	-130 766,146

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2020 à 246 171,107DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2020	31/12/2019	% de l'actif
Disponibilités	246 171,107	96 949,383	4,57%
Total	246 171,107	96 949,383	4,57%

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
PA 1	Opérateurs créditeurs	35 913,055	26 156,024
	Frais de gestionnaire	5 005,291	5 231,329
	Frais de dépositaire	1 251,324	1 307,833
	Frais des distributeurs	29 656,440	19 616,862

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2020	31/12/2019
PA 2	Autres créditeurs divers	21 179,111	18 787,673
	Etat, retenue à la source	9 254,119	9 387,423
	Redevance CMF	431,913	438,856
	Charges à payer sur l'exercice	11 493,079	8 961,394

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	5 509 100
* Nombre de titres	55 091
* Nombre de porteurs de parts	255
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	1 437 500
* Nombre de titres émis	14 375
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	991 500
* Nombre de titres rachetés	9 915
<u>Capital au 31/12/2020</u>	
* Montant en nominal	5 955 100
* Nombre de titres	59 551
* Nombre de porteurs de parts	120

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2020 au 31/12/2020 s'élève à -93 421,683 dinars.

Le nombre de parts de UBCI FCP CEA au 31/12/2020 est de 59 551 contre 55 091 au 31/12/2019.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2019</u>	<u>5 324 795,481</u>	<u>5 324 795,481</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>1 437 500,000</u>	<u>1 437 500,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-991 500,000</u>	<u>-991 500,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-408 484,109</u>	<u>-438 572,682</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-190 568,302	-190 568,302
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-130 766,146	-130 766,146
- Frais de négociation des titres	-6 415,698	-6 415,698
- Régularisation des sommes non distribuables	-80 733,963	-80 733,963
- Sommes distribuables		-30 088,573
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2020</u>	<u>5 362 311,372</u>	<u>5 332 222,799</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2020 s'élèvent à -30 088,573 DT contre 100 849,001 DT au 31/12/2019 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2020	31/12/2019
Somme distribuables des exercices antérieurs	35,099	23,857
Résultat d'exploitation	-26 519,453	98 267,105
Régularisation du résultat d'exploitation	-3 604,219	2 558,039
Total	-30 088,573	100 849,001

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion et de distribution conclues entre UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	31/12/2020	31/12/2019
CH 1 Charges de gestion des placements	96 905,688	105 906,454
Rémunération du gestionnaire	19 381,144	21 181,303
Rémunération du dépositaire	4 845,293	5 295,331
Rémunération des distributeurs	72 679,251	79 429,820

3.8 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	31/12/2020	31/12/2019
CH 2 Autres charges	16 767,140	19 768,401
Redevance CMF	4 845,293	5 295,331
Services bancaires et assimilés	2 074,251	5 329,820
Abonnement des charges budgétisées	9 847,596	9 143,250

Les charges budgétisées se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.20 au 31.12.20	Période du 01.01.19 au 31.12.19
Abonnement des charges budgétisées	9 847,596	9 143,250
Frais bancaires	124,530	121,130
Publication BO CMF(*)	501,800	-198,800
Honoraires CAC	6 780,600	6 780,200
ALPHA MENA	2 380,600	2 380,700
Autres	60,066	60,020

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UBCI BOURSE est le gestionnaire d'UBCI FCP CEA et sa mission couvre :

- * La constitution et la gestion du portefeuille d'UBCI FCP CEA,
- * la gestion administrative et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI BOURSE, gestionnaire d'UBCI FCP CEA, a conclu avec l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt et de gestion aux termes de laquelle elle confie à l'UBCI la mission de dépositaire de titres et de fonds d'UBCI FCP CEA.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI ont pour mission la commercialisation et la distribution des parts d'UBCI FCP CEA auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une commission de distribution au taux de 1,5% TTC l'an de l'actif net d'UBCI FCP CEA partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

5. Données par parts et ratios pertinents :

Données par parts	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016
Revenus des placements	1,464	4,065	3,073	3,125	3,683
Charges de gestion des placements	-1,627	-1,922	-2,023	-1,788	-1,747
Revenu net des placements	-0,164	2,143	1,050	1,337	1,936
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,282	-0,359	-0,374	-0,267	-0,598
Résultat d'exploitation	-0,445	1,784	0,676	1,069	1,338
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,061	0,046	0,046	0,021	-0,017
Somme distribuables de l'exercice	-0,506	1,830	0,722	1,090	1,322
Variation des (+) ou (-) values potentielles sur titres	-3,200	-8,529	0,171	9,006	6,871
(+) ou (-) values réalisées sur cession de titres	-2,196	-2,813	5,590	0,554	-3,058
Frais de négociation de titres	-0,108	-0,083	-0,402	-0,139	-0,272
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	-5,504	-11,425	5,359	9,421	3,541
Résultat net de l'exercice	-5,949	-9,641	6,034	10,490	4,879
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-5,504	-11,425	5,359	9,421	3,541
Régularisation du résultat non distribuable	-1,105	-0,931	1,986	0,627	0,917
Sommes non distribuables de l'exercice	-6,609	-12,356	7,344	10,048	4,458
Distribution de dividendes	1,830	0,722	1,090	1,206	0,000
Valeur liquidative	89,540	98,485	109,733	102,757	92,825
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion de placements /actif net moyen	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%	2,00%
Autres charges/actif net moyen	0,35%	0,37%	0,37%	0,30%	0,69%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	-0,55%	1,86%	0,67%	1,20%	1,53%
Actif net moyen	4 845 003,857	5 294 863,652	4 935 060,461	3 539 463,525	3 030 097,838
Nombre de parts	59 551	55 091	48 759	39 582	34 698

FCP HELION ACTIONS PROACTIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Etats financiers - Exercice clos le 31 Décembre 2020

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers du fonds *FCP HELION ACTIONS PROACTIF*, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir un actif net de 317 644 DT, y compris des sommes distribuables de l'exercice négatives s'élevant à 3 818 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration du gestionnaire Helion Capital.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du Code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport du gestionnaire par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du gestionnaire et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du gestionnaire semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction du gestionnaire est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

2. Autres obligations légales et réglementaires

Par référence à l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 en matière de composition du portefeuille des fonds portant application de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous signalons ce qui suit :

- Au 31 décembre 2020, l'actif de FCP HELION ACTIONS PROACTIF a été employé en des titres émis par un même émetteur CEREALIS à un taux de 12,38% se situant au-dessus de la limite de 10% prévue par la réglementation.

Tunis, le 31 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

AMC ERNST & YOUNG

Noureddine HAJJI

BILAN
Exercice clos le 31 décembre 2020
 (Unité : en DT)

	Note	31/12/2020	31/12/2019
<u>ACTIF</u>			
AC 1 - Portefeuille titres		246 248	266 656
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	4.1	246 248	266 656
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		74 839	118 564
Placements monétaires	4.3	31 389	-
Disponibilités	4.4	43 449	118 564
TOTAL ACTIF		321 087	385 220
<u>PASSIF</u>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	4.5	998	1 069
PA 2 - Autres créditeurs divers	4.5	2 444	2 760
TOTAL PASSIF		3 442	3 829
<u>ACTIF NET</u>			
CP 1 - Capital	4.6	322 425	382 523
CP 2 - Sommes distribuables		(4 781)	(1 132)
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		(962)	(2 131)
b - Sommes distribuables de l'exercice		(3 818)	999
ACTIF NET		317 644	381 391
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		321 087	385 220

ETAT DE RESULTAT
Exercice clos le 31 décembre 2020
 (Unité : en DT)

	Note	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Période Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
PR 1 - Revenus du portefeuille titres	4.7	4 152	10 501
Dividendes		4 152	10 501
PR 2 - Revenus des placements monétaires	4.8	3 422	3 262
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		7 574	13 763
CH 1 - Charges de gestion des placements	4.9	(9 691)	(10 142)
REVENUS NET DES PLACEMENTS		(2 117)	3 621
PR 3 - Autres produits		-	-
CH 2 - Autres charges	4.10	(2 321)	(2 535)
RESULTAT D'EXPLOITATION		(4 438)	1 086
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		620	(87)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		(3 818)	999
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(620)	87
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		(6 766)	24 688
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		2 834	(29 308)
Frais de négociation de titres		(22)	(39)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		(8 393)	(3 573)

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Exercice clos le 31 décembre 2020
(Unité : en DT)

	Période Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Période Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations	(8 393)	(3 573)
Résultat d'exploitation	(4 438)	1 086
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(6 766)	24 688
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 834	(29 308)
Frais de négociation de titres	(22)	(39)
AN 2 - Distribution de dividendes	-	-
AN 3 - Transactions sur le capital	(55 354)	21 083
a - Souscriptions	457	21 083
Capital	484	21 192
Régularisation des sommes non distribuables	(22)	96
Régularisation des sommes distribuables	(5)	(205)
Droits d'entrée	-	-
b- Rachats	(55 811)	-
Capital	(57 741)	-
Régularisation des sommes non distribuables	1 135	-
Régularisation des sommes distribuables	795	-
Droits de sortie	-	-
Variation de l'actif net	(63 747)	17 510
AN 4 - Actif net		
Début de l'exercice	381 391	363 881
Fin de l'exercice	317 644	381 391
AN 5 - Nombre de parts		
Début de l'exercice	3 160	2 987
Fin de l'exercice	2 687	3 160
Valeur liquidative	118,215	120,693
AN 6 - Taux de rendement	-2,05%	-0,93%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

AU 31-12-2020

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP HELION ACTIONS PROACTIF :

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des OPC promulgué par la loi n° 2001-83 du 24-07-2001 et ayant obtenu l'agrément du CMF le 03 novembre 2010 n° 41/2010.

Le capital initial s'élève à 100 000 DT divisé en 1000 parts de 100 DT chacune. Sa durée de vie a été fixée à 99 ans.

FCP HELION ACTIONS PROACTIF est un fonds commun de placement de distribution. Le dépositaire de ce fonds est la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT).

Le gestionnaire est HELION CAPITAL.

L'ouverture au public de ce fonds a eu lieu le 31-12-2010.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2020 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2020 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative au 31-12-2020 pour les titres OPCVM.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3- Traitement des opérations de pensions livrées

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste «AC1-Portefeuille-titres ».

A la date d'arrêté, ces titres restent évalués à leur coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle.

La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pension livrée » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date.

Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC 2-Placements monétaires et disponibilités ».

A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont individualisés et présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR 2-Revenus des placements monétaires ».

3.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 décembre 2020 à 246 248 dinars, détaillé comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
Actions cotées et droits		249 314	234 188	72,94%
BIAT	197	22 310	18 457	5,75%
ADWYA	1 670	7 158	7 393	2,30%
AMEN BANK	1 040	24 816	22 221	6,92%
ASSAD	2 501	24 815	11 104	3,46%
MONOPRIX	1 051	21 279	6 431	2,00%
SFBT	1585	24 315	30 131	9,38%
SOTUVER	3 744	13 382	26 156	8,15%
TPR	7 164	31 989	29 817	9,29%
TUNISIE LEASING ET FACTORING	1 282	26 611	12 746	3,97%
UIB	1 441	20 650	24 599	7,66%
CEREALIS	4 320	29 016	39 735	12,38%
DA BIA20 1/20	8	45	34	0,01%
NG SOTUV J01012021	819	2 927	5 364	1,67%
Titres des OPCVM		11 837	12 060	3,76% (*)
FCP HELION MONEO	114	11 837	12 060	3,76%
Total		261 151	246 248	76,69%

(*) 3,80% par rapport à l'actif net.

4.2- Note sur les mouvements du portefeuille :

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2020 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) valeurs latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) valeurs réalisées
Soldes au 31 décembre 2019	274 794	-	(8 138)	266 656	
Acquisitions de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	24 390			24 390	
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Actions SICAV	-			-	
Parts OPCVM	6 183			6 183	
Droits d'attribution	-			-	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions admises à la cote de la bourse	(31 437)			(31 437)	2 684
Bons de trésor assimilables (BTA)	-			-	
Actions SICAV	-			-	
Parts OPCVM	(12 779)			(12 779)	149
Droits d'attribution	-			-	
Variation des plus ou moins-values latentes			(6 766)	(6 766)	
Variation des intérêts courus		-		-	
Soldes au 31 décembre 2020	261 151	-	(14 903)	246 248	2 834

4.3- Note sur les placements monétaires :

Les placements monétaires affichent un solde de 31 389 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
Prise en pension			
PL BTE 6.8% 60J 230221	31 348	31 389	9,78%
TOTAL	31 348	31 389	9,78%

4.4- Note sur les disponibilités :

Le total des disponibilités au 31 décembre 2020 s'élève à 43 449 DT et se détaille comme suit :

DÉSIGNATION	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif
DISPONIBILITES			
- AVOIRS EN BANQUE	43 449	43 449	13,53%
TOTAL	43 449	43 449	13,53%

4.5- Note sur les passifs :

Le total des passifs au 31 décembre 2020 s'élève à 3 442 DT et se détaille comme suit :

Libellé	Valeur au 31/12/2020	Valeur au 31/12/2019
Gestionnaire	699	769
Dépositaire	299	300
Commissions de gestion variables	-	-
Total PA1- Opérateurs créditeurs	998	1 069
Commissaire aux comptes	2 008	2 217
Publications CMF	300	400
Impôt à payer	107	110
Redevance CMF	29	32
Total PA2- Autres créditeurs divers	2 444	2 760
Total	3 442	3 829

4.6- Capital :

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à (63 747) DT et se détaille comme suit :

Variation de la part Capital	(60 098)
Variation de la part Revenu	(3 649)
Variation de l'Actif Net	(63 747)

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice 2020 se détaillent ainsi :

Capital au 01-01-2020

Montant:	382 523
Nombre de titres :	3 160
Nombre de porteurs de parts :	6

Souscriptions réalisées

Montant:	484
Nombre de titres émis :	4
Nombre de porteurs de parts nouveaux :	-

Rachats effectués

Montant:	57 741
Nombre de titres rachetés :	477
Nombre de porteurs de parts sortants :	1

Capital au 31-12-2020

Montant:	325 266*
Nombre de titres :	2 687
Nombre de porteurs de parts :	5

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital en fin de l'exercice est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi, la valeur du capital en fin de l'exercice peut être déterminée ainsi :

Capital sur la base part de capital en début de l'exercice	325 266
Variation des + ou- values potentielles sur titres	(6 766)
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	2 834
Régularisation des SND	1 113
Frais de négociation de titres	(22)
Droits de sortie	-
Capital en fin de l'exercice	322 425

4.7- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Dividendes		
Des actions cotées	3 259	9 636
Des titres OPCVM	893	865
Total	4 152	10 501

4.8- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31-12-2020 à 3 422 DT et s'analysent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Intérêts sur les avoirs bancaires	317	236
Revenus des dépôts à terme	0	1 022
Revenus des prises de pension	3 105	2 005
Total	3 422	3 262

4.9- Note sur les charges de gestion des placements :

Le total de ces charges s'élève à 9 691 DT au 31-12-2020 et elles se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération Fixe du gestionnaire	8 501	8 952
Rémunération Variable du gestionnaire	-	-
Rémunération du Dépositaire	1 190	1 190
Total	9 691	10 142

4.10- Autres charges :

Le solde de ce poste s'élève au 31-12-2020 à 2 321 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019
Rémunération CAC	1 836	1 847
Redevance CMF	357	376
Autres charges	127	312
Total	2 321	2 535

5- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS :

5.1- Données par parts et ratios pertinents :

Données par part	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus des placements	2,819	4,355	7,538	4,258	4,767
Charges de gestion des placements	-3,607	-3,210	-7,410	-2,841	-4,190
Revenu net des placements	-0,788	1,146	0,128	1,418	0,577
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,864	-0,802	-1,110	-0,560	-0,391
Résultat d'exploitation (1)	-1,652	0,344	-0,982	0,858	0,186
Régularisation du résultat d'exploitation	0,231	-0,028	0,307	-0,025	-0,012
Somme distribuables de l'exercice	-1,421	0,316	-0,675	0,833	0,174
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-2,518	7,813	12,386	4,705	11,405
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	1,055	-9,275	10,239	-1,085	-2,096
Frais de négociation de titres	-0,008	-0,013	-0,110	-0,031	-0,045
Plus ou moins-values sur titres et frais de négociation (2)	-1,472	-1,474	22,515	3,589	9,265
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	-3,123	-1,131	21,533	4,447	9,450
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,008	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	-1,472	-1,474	22,524	3,589	9,265
Régularisation du résultat non distribuable	0,414	0,030	-7,936	0,164	-1,053
Sommes non distribuables de l'exercice	-1,057	-1,444	14,588	3,753	8,211
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,833	0,174	0,776
Valeur liquidative	118,215	120,693	121,821	108,741	104,329
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/actif net moyen	2,71%	2,70%	3,99%	2,55%	3,68%
Autres charges/actif net moyen	0,65%	0,67%	0,60%	0,50%	0,34%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	-1,07%	0,27%	-0,36%	0,75%	0,15%

5.2 Transactions avec les parties liées :

- En rémunération des services de gestion du FCP, le gestionnaire perçoit une commission annuelle de gestion de 2% HT de l'actif net, calculée quotidiennement et réglée mensuellement.

En plus de ces frais fixes, il existe une commission de sur performance qui vise à rémunérer la société de gestion dès que le FCP dépasse ses objectifs. Cette commission est facturée au FCP si la performance est positive. Elle est de 20% HT de la différence, si elle est positive, entre la performance du fonds et la moitié (50%) de la performance de l'indice Tunindex.

Les frais de gestion fixes s'élèvent à 8 501 DT au 31-12-2020.

Les frais de gestion variables sont nuls au 31-12-2020.

- La convention du dépositaire qui lie la BIAT et le gestionnaire du FCP HELION ACTIONS PROACTIF prévoit le paiement d'une rémunération annuelle de 0,10% (HT) de l'actif net avec un minimum de 1 000 DT (HT) par an. Cette rémunération calculée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu. Elle s'élève à 1 190 DT au 31-12-2020.

FCP HELION ACTIONS DEFENSIF

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds communs de placement « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 767.523, un actif net de D : 755.359 et un bénéfice de D : 17.578.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphes d'observation.

- Les emplois en titres émis par « CERREALIS » représentent à la clôture de l'exercice 11,04% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes.

Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 25 mars 2021

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2020	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	599 704,561	610 412,239
Actions et droits rattachés		302 526,278	310 887,537
Obligations et valeurs assimilées		286 810,961	285 473,385
Titres des Organismes de Placement Collectif		10 367,322	14 051,317
Placements monétaires et disponibilités		162 433,064	169 149,260
Placements monétaires	5	73 569,047	-
Disponibilités		88 864,017	169 149,260
Créances d'exploitation		5 385,424	-
TOTAL ACTIF		767 523,049	779 561,499
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	8 365,404	11 626,238
Autres créditeurs divers	7	3 798,606	3 117,557
TOTAL PASSIF		12 164,010	14 743,795
ACTIF NET			
Capital	8	750 913,815	760 181,390
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,645	3,791
Sommes distribuables de l'exercice		4 444,579	4 632,523
ACTIF NET		755 359,039	764 817,704
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		767 523,049	779 561,499

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	9	24 507,439	28 061,145
Dividendes		11 030,532	14 621,092
Revenus des obligations et valeurs assimilées		13 476,907	13 440,053
Revenus des placements monétaires	10	371,620	2 611,388
Revenus des prises en pension	11	6 206,325	4 515,510
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		31 085,384	35 188,043
Charges de gestion des placements	12	(21 925,230)	(26 140,327)
REVENU NET DES PLACEMENTS		9 160,154	9 047,716
Autres charges	13	(4 385,818)	(3 652,331)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 774,336	5 395,385
Régularisation du résultat d'exploitation		(329,757)	(762,862)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 444,579	4 632,523
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		329,757	762,862
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		10 083,219	55 856,173
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		2 742,107	(32 204,297)
Frais de négociation de titres		(21,720)	(123,490)
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		17 577,942	28 923,771

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	Année 2020	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	17 577,942	28 923,771
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	4 774,336	5 395,385
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 083,219	55 856,173
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 742,107	(32 204,297)
Frais de négociation de titres	(21,720)	(123,490)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(4 635,650)	(18 896,696)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(22 400,957)	(58 950,398)
Souscriptions		
- Capital	5 584,530	-
- Régularisation des sommes non distribuables	(210,799)	-
- Régularisation des sommes distribuables	3,738	-
Rachats		
- Capital	(27 694,710)	(58 099,330)
- Régularisation des sommes non distribuables	249,798	(87,907)
- Régularisation des sommes distribuables	(333,514)	(763,161)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(9 458,665)	(48 923,323)
ACTIF NET		
En début de l'exercice	764 817,704	813 741,027
En fin de l'exercice	755 359,039	764 817,704
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	6 670	7 196
En fin de l'exercice	6 476	6 670
VALEUR LIQUIDATIVE	116,639	114,665
TAUX DE RENDEMENT	2,33%	3,72%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 31 Décembre 2010 à l'initiative de la société « Héliion Capital » et la « BIAT» et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 03 Novembre 2010.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date de sa création.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

« FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est la BIAT. Le gestionnaire étant Héliion Capital.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020, ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

Le fonds « FCP HELION ACTIONS DEFENSIF » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.4-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Evaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.6-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.7-Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 599.704,561 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
Actions & droits rattachés		343 080,931	302 526,278	40,05%
<u>Actions & droits rattachés</u>		343 080,931	302 526,278	40,05%
AMEN BANK	700	18 960,000	14 956,200	1,98%
ASSAD	5 093	50 404,730	22 612,920	2,99%
BIAT	298	32 475,205	27 920,216	3,70%
TPR	4 892	23 922,427	20 360,504	2,70%
MONOPRIX	1 720	40 006,911	10 524,680	1,39%
CITY CARS	2 480	21 185,545	20 264,080	2,68%
ASTREE	578	28 983,969	34 391,000	4,55%
CEREALIS	9 067	61 198,333	83 398,266	11,04%
SFBT	2 035	25 521,216	38 685,350	5,12%
UIB	1 722	40 400,800	29 396,262	3,89%
DA BIAT 20 1/20	4	21,795	16,800	0,00%
Obligations de sociétés & valeurs assimilées		270 928,000	286 810,961	37,97%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		270 928,000	286 810,961	37,97%
BTA 04-2023-6%	280	270 928,000	286 810,961	37,97%
Titres des Organismes de Placement Collectif		10 385,089	10 367,322	1,37%
FCP HELION MONEO	98	10 385,089	10 367,322	1,37%
TOTAL		624 394,020	599 704,561	79,39%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			78,14%	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au 31</u> <u>décembre</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>réalisées</u>
--	-------------------------------------	---	---	--	--

Soldes au 31 décembre 2019	645 258,560	9 610,521	(44 456,842)	610 412,239	
Acquisitions de l'exercice					
Titres OPCVM	25 248,627			25 248,627	
Cessions de l'exercice					
Actions cotés	(17 273,667)			(17 273,667)	3 002,533
Titres OPCVM	(28 839,500)			(28 839,500)	(260,426)
Variation des plus ou moins value latentes			10 083,219	10 083,219	
Variations des intérêts courus		73,643		73,643	
Soldes au 31 décembre 2020	624 394,020	9 684,164	(34 373,623)	599 704,561	2 742,107

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 73.569,047, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% actif net
Créances sur opérations de pensions livrées	73 471,901	73 569,047	9,74%
Pension livrée BTE au 23/02/2021 à 6,80% pour 60 jours	73 471,901	73 569,047	9,74%
TOTAL	73 471,901	73 569,047	9,74%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		9,59%	

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 8.365,404 contre D : 11.626,238 au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	1 176,045	1 197,406
Rémunération variable du gestionnaire	6 890,133	10 128,812
Rémunération du dépositaire	299,226	300,020
Total	8 365,404	11 626,238

Note 7 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 3.798,606, contre D : 3.117,557 au 31/12/2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du commissaire aux comptes	3 264,365	2 577,394
Redevance du CMF	63,758	64,918
Etat, retenue à la source	170,483	175,245
Autres (passifs)	300,000	300,000
Total	3 798,606	3 117,557

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	760 181,390
Nombre de parts émises	6 670
Nombre de copropriétaires	4

Souscriptions réalisées

Montant	5 584,530
Nombre de parts émises	49
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(27 694,710)
Nombre de parts rachetées	(243)
Nombre de copropriétaires sortants	(1)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 083,219
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 742,107
Régularisation des sommes non distribuables	38,999
Frais de négociation de titres	(21,720)
Droits de sortie	-

Capital au 31-12-2020

Montant	750 913,815
Nombre de parts	6 476
Nombre de copropriétaires	5

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 24.507,439, contre D : 28.061,145 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier		
- intérêts (BTA)	13 476,907	13 440,053
<u>Dividendes</u>		
-des titres cotés	9 408,480	12 715,480
-des titres OPCVM	1 622,052	1 905,612
TOTAL	24 507,439	28 061,145

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : .371,620 contre D : 2.611,388, au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	Année 2020	Année 2019
Intérêts des comptes à terme	-	2 299,045
Intérêts des dépôts à vue	371,620	312,343
TOTAL	371,620	2 611,388

Note 11 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2020 à D : 6.206,325, contre D : 4.515,510 à la même période de l'exercice 2019 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pensions.

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 21.925,230 contre D : 26.140,327 au 31 décembre 2019, se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	13 845,097	14 821,515
Rémunération variable du gestionnaire	6 890,133	10 128,812
Rémunération du dépositaire	1 190,000	1 190,000
Total	<u>21 925,230</u>	<u>26 140,327</u>

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 4.385,818 contre D : 3.652,331 au 31 décembre 2019, se détaillant comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance CMF	750,621	803,555
Honoraires commissaire aux comptes	3 306,537	2 536,695
Services bancaires	16,660	-
Publications	300,000	300,081
Autres	12,000	12,000
Total	<u>4 385,818</u>	<u>3 652,331</u>

Note 14 : Autres informations

14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	4,800	5,276	5,994	5,527	5,685
Charges de gestion des placements	(3,386)	(3,919)	(2,776)	(3,618)	(3,535)
Revenus net des placements	1,414	1,356	3,218	1,909	2,150
Autres charges	(0,677)	(0,548)	(0,492)	(0,514)	(0,313)
Résultat d'exploitation (1)	0,737	0,809	2,725	1,395	1,838
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,051)	(0,114)	(0,099)	(0,399)	(0,509)
Sommes distribuables de l'exercice	0,686	0,695	2,626	0,996	1,328
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1,557	8,374	3,779	1,857	3,875
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,423	(4,828)	(1,554)	3,745	(0,255)
Frais de négociation de titres	(0,003)	(0,019)	(0,026)	(0,017)	(0,018)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	1,977	3,527	2,200	5,585	3,602
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	2,714	4,336	4,925	6,980	5,440
Droit d'entrée et de sortie	-	-	0,000	-	-
Résultat non distribuable de l'exercice	1,977	3,527	2,200	5,587	3,602
Régularisation du résultat non distribuable	0,006	(0,013)	(0,146)	(0,658)	0,086
Sommes non distribuables de l'exercice	1,983	3,514	2,054	4,929	3,688
Distribution de dividende	0,695	2,626	0,996	1,329	1,710
Valeur liquidative	116,639	114,665	113,082	109,398	104,802
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements/ actif net moyen	2,93%	3,44%	2,50%	3,38%	3,43%
Autres charges / actif net moyen	0,59%	0,48%	0,44%	0,48%	0,30%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,59%	0,61%	2,36%	0,93%	1,29%

14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP Hélion Actions Défensif" est confiée à la Société de gestion "Hélion Capital". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- Une rémunération en hors taxes de 1,55% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien
- Une commission de surperformance si "FCP Hélion Actions Défensif " réalise un rendement supérieur à un taux objectif égal au cinquième du taux d'évolution de TUNINDEX. Cette commission, qui est de 20% majorée de la TVA, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé et l'objectif de rendement calculé sur la base de l'indice de TUNINDEX affiché par la BVMT à la date de calcul de la V.L.

La BIAT assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum annuel de D : 1.000 dinars HT.